RAPPORT ANNUEL
2016

EUROPEAN FISHERIES CONTROL AGENCY

Fondement juridique:

Article 14 et article 23, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) nº 768/2005[1], tel que modifié en dernier lieu par le règlement (CE) nº 2016/1626[2], article 47, du règlement financier de l'AECP[3].

Adopté à Vigo le 5 avril 2017 par le conseil d'administration de l'AECP.

Le rapport annuel 2016 suit le système de gestion par activité conformément au programme de travail pluriannuel 2016-2020 et au programme de travail annuel 2016 adoptés le 15 octobre 2015 et modifiés le 10 mars et le 21 juin 2016.

ISBN: à déterminer
ISSN: à déterminer
doi: à déterminer

© Union européenne, 2017
Reproduction autorisée moyennant mention de la source.
D'autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet (http://europa.eu).
Une fiche bibliographique figure à la fin de la présente publication.

[1] Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) L 128 du 21.05.2005, p. 1.
[2] JOUE L 251 du 16.9.2016, p. 80.
[3] Décision n° 13-W-09 du conseil d'administration du 31 décembre 2013.

Table des matières

Avant-propos du président **5**
Introduction du directeur exécutif **6**
Analyse et évaluation du conseil d'administration **8**
Synthèse **10**
Partie I – Réalisations de l'année **13**
1.1 Initiatives principales au titre du cadre pluriannuel 2016-2020 ..... **13**
1.1.1 Assistance à la Commission européenne et aux États membres en vue de la mise en œuvre de la PCP et des stratégies maritimes connexes 13
1.1.2 Amélioration des instruments de renforcement des capacités 17
1.1.3 Rationalisation de l'AECP 18
1.2 Activités opérationnelles **18**
1.2.1 Mise en œuvre des PDC et des plans opérationnels 20
1.2.2 Amélioration des conditions équitables de concurrence 35
1.2.3 Programmes, plans et évaluation 49
1.2.4 Contrôle des données et réseaux 59
1.2.5 Formation 70
1.3 Gouvernance et représentation **77**
1.3.1 Conseil d'administration 77
1.3.2 Conseil consultatif 78
1.3.3 Représentation et réseaux 80
1.3.4 Communication 81
Partie II. Activités horizontales de soutien **85**
2.1 Événements majeurs **85**
2.2 Gestion budgétaire et financière **87**
2.3 Gestion des ressources humaines (RH) **90**
2.4 Tâches d'exécution budgétaire confiées à d'autres services et entités **94**
2.5 Marchés publics **94**
2.6 TI **95**
2.7 Installations **95**
2.8 Protection des données et accès aux documents **96**
Partie III. Éléments constitutifs de l'assurance **98**
3.1 Évaluation par la direction **98**
3.2 Système de contrôle interne **99**
3.3 Légalité et régularité des opérations **102**
3.3.1 Contrôles ex ante et ex post 102
3.3.2 Procédure de gestion des non-conformités 102

3.4 Gestion des risques **102**
3.5 Évaluation des résultats d'audit durant l'année de référence **103**
3.5.1 Service d'audit interne (SAI) 103
3.5.2 Capacité d'audit interne (CAI) 103
3.5.3 Cour des comptes européenne (CCE) 103
3.5.4 Évaluations externes 104
3.6 Suivi des plans d'audit, des audits et des recommandations **106**
3.7 Suivi des observations de l'autorité de décharge **107**
Partie IV. Assurance du directeur **108**
4.1 Examen des éléments corroborant l'assurance **108**
4.2 Réserves et conclusion générale sur l'assurance **108**
4.2.1 Déclaration du coordinateur du contrôle interne 109
4.2.2 Déclaration d'assurance 110
ANNEXES **111**
Annexe I. Activités opérationnelles: informations détaillées **111**
PDC de mer du Nord 111
PDC de mer Baltique 119
PDC des eaux occidentales 126
PDC de l'OPANO et de la CPANE 143
PDC de la Méditerranée et de l'Atlantique Est 147
Formation 153
Annexe II. Statistiques sur la gestion financière **154**
Annexe III. Organigramme **159**
Annexe IV. Tableau des effectifs **161**
Annexe V. Informations sur les niveaux d'entrée pour chaque type de poste **162**
Annexe VI. Ressources humaines par type d'emploi **163**
Annexe VII. Marchés publics **164**
Annexe VIII. Décisions du conseil d'administration **166**
Annexe IX. Critères d'importance relative **167**
Annexe X. Comptes annuels **168**
Annexe XI. ICP du directeur exécutif **169**
Annexe XII. Liste des acronymes et abréviations les plus utiles **170**
Annexe XIII. Liste d'expressions et de projets **173**

Avant-propos du président

Le présent rapport annuel offre aux experts de la pêche et au public intéressé un aperçu complet des différentes activités réalisées par l'Agence européenne du contrôle des pêches (AECP) en 2016. Le rapport illustre une nouvelle fois l'importance d'une coopération étroite entre les États membres de l'UE et également entre ceux-ci et les institutions de l'UE pour une mise en œuvre de la politique commune de la pêche conforme aux règles. En outre, il illustre la coordination toujours plus étroite entre toutes les agences de l'UE qui, comme l'AECP, interviennent dans les questions liées au contrôle maritime sous leurs mandats respectifs.

2016 a marqué l'ouverture d'un nouveau chapitre dans l'histoire de l'AECP: sa participation à la fonction européenne de garde côtière. Une modification récente du règlement fondateur de l'AECP précise les modalités de la contribution de l'Agence en la matière. La fonction de garde côtière couvre, notamment, des opérations de recherche et de sauvetage, des activités de surveillance, le contrôle des pêches et des frontières maritimes, la détection de la pollution et le respect de la réglementation maritime. L'AECP, conjointement avec l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes et l'Agence européenne de sécurité maritime dans le cadre de leurs mandats respectifs, soutiendra les autorités nationales dans l'accomplissement de ces activités en fournissant des informations, du matériel et des formations et en coordonnant des opérations polyvalentes. Forte de son expertise et de son engagement, l'AECP est bien placée pour relever ce nouveau défi. En 2016, l'Agence a déployé des efforts particuliers pour discuter avec les parties prenantes de cette nouvelle responsabilité, qui a nécessité une hausse considérable de ses ressources. Le rapport annuel 2016 décrit les principales mesures prises par l'AECP en vue d'assurer cette nouvelle tâche.

Un strict respect des règles est indispensable pour atteindre les objectifs fixés par la politique commune de la pêche. Il appartient en premier lieu aux États membres et à leur administration d'appliquer ces règles et de veiller à ce qu'elles soient respectées. Le travail quotidien de l'AECP est crucial pour aider les administrations nationales à améliorer le respect des règles et promouvoir une culture de respect du cadre juridique de l'UE. Par son rôle essentiel de facilitateur, elle continuera d'élaborer des méthodes et des stratégies en vue d'améliorer encore les contrôles des pêches. Travaillant aux côtés de groupes régionaux d'États membres et grâce également à sa coopération avec les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), l'AECP est un acteur de premier plan dans la réussite de la mise en œuvre des mesures d'évaluation et de contrôle.

En ce qui concerne la dimension internationale de la politique commune de la pêche, l'AECP a aidé l'Union européenne à coopérer avec des pays en développement et des organisations internationales de pêche afin de lutter contre la pêche illégale.

Le rapport annuel détaille la réussite de l'exécution du budget en 2016. L'AECP a géré ses finances de manière rentable tout en assumant plus de tâches qu'auparavant.

En ma qualité de président du conseil d'administration, au sein duquel sont représentés tous les États membres et la Commission, je suis convaincu que nous continuerons d'œuvrer afin d'établir des conditions équitables dans la gestion du contrôle des pêches.

Introduction du directeur exécutif

Le rapport annuel de l'Agence européenne de contrôle des pêches pour l'année 2016 est préparé conformément au cadre de rapport annuel conçu par le réseau interagences européen et approuvé par la Commission européenne. Ce rapport annuel fournit au conseil d'administration de l'AECP, au Parlement européen, au Conseil de l'UE, à la Commission européenne, à la Cour des comptes européenne et aux citoyens européens une vue d'ensemble complète et transparente des réalisations de l'Agence, conformément à son programme de travail annuel de 2016. Les ressources allouées par le budget de l'Union européenne ont été utilisées, avec un taux d'exécution de près de 100 % pour les crédits d'engagement et de 88,5 % pour les paiements. L'Agence bénéficie également de la synergie avec d'autres agences, des contrats-cadres de la Commission et des bonnes pratiques émanant du réseau interagences européen.

Je suis en mesure de déclarer, avec une assurance raisonnable, que les ressources ont été affectées et utilisées en parfaite conformité avec les principes découlant du règlement financier-cadre de l'UE applicable aux agences.

Le présent rapport annuel présente un aperçu complet des efforts et du dévouement dont a fait preuve le personnel de l'AECP pour réaliser le programme de travail 2016 de l'Agence, tel qu'adopté par le conseil d'administration. Conformément à la déclaration de mission de l'Agence, ces efforts s'adressent aux États membres et à la Commission européenne via la coordination, l'assistance et l'harmonisation.

L'Agence s'est résolument engagée dans la préparation de la capacité européenne de garde-côtes mettant en œuvre le projet pilote «Création d'un corps européen de garde-côtes (ECGF)» en étroite coopération avec l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) et l'Agence européenne de sécurité maritime (AESM). Cette coopération a permis un échange considérable d'informations, qui ont donné à l'AECP une vue d'ensemble plus complète de la situation en Méditerranée centrale. Un événement majeur a été la modification[4] du règlement fondateur de l'Agence, qui a confirmé juridiquement le nom d'Agence européenne de contrôle des pêches (anciennement Agence communautaire de contrôle des pêches) et lui a donné compétence, en coopération avec Frontex et l'AESM dans le cadre de leurs mandats respectifs, pour aider les autorités nationales à exercer des fonctions de garde-côtes au niveau national et de l'UE et, le cas échéant, à l'échelle internationale.
La mise en place d'un corps européen de garde-côtes a spectaculairement renforcé la coopération entre les trois agences, qui avait débuté en 2009. Au cours de cette période d'intense activité, l'AECP s'est concentrée sur la planification des ressources additionnelles pour 2017 autorisées par la fiche financière jointe au règlement modificatif.

La coordination par l'AECP de plans de déploiement commun (PDC) et d'autres plans opérationnels d'aide aux États membres, notamment la dimension internationale, a atteint près de 19 500 inspections (contre 17 000 en 2016), lesquelles ont recensé 665 infractions présumées.

L'Agence a accordé une attention particulière au renforcement de l'uniformisation des contrôles des pêches en Europe en développant un programme d'apprentissage en ligne fondé sur les programmes de cours des inspecteurs de l'Union et en participant à la formation de plus de 550 inspecteurs, sans oublier la fourniture d'une assistance à plusieurs formations organisées par les États membres. Un accent particulier a également été mis sur la normalisation des procédures d'inspection en matière de contrôle de l'obligation de débarquement. L'Agence a maintenu son soutien aux groupes régionaux d'États membres

[4] Règlement (UE) 2016/1626 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2016 modifiant le règlement (CE) n° 768/2005 du Conseil instituant une Agence communautaire de contrôle des pêches.

dans le cadre des plans de déploiement commun et, au-delà de celui-ci, en mettant en œuvre des programmes de collecte de données en vue d'évaluer, dans la mesure du possible, la composition des captures, l'amélioration de l'analyse de risques, l'évaluation de la conformité et le dialogue avec les parties prenantes. La coopération interrégionale a également été renforcée.

À la suite de la modification du règlement d'exécution de la Commission relatif au contrôle en 2015, l'AECP a réinstauré et dirigé le groupe de travail EIR (GT EIR), en accord avec le conseil d'administration, afin de préparer l'introduction d'une demande d'élaboration d'une norme CEFACT-ONU (Centre des Nations unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques) concernant les données des rapports d'inspection électroniques. Le mandat a été convenu entre l'AECP, la Commission européenne (CE) et les États membres. L'AECP a également contribué aux réunions consacrées à la gestion des données et aux groupes de travail associés, organisées par la Commission européenne tout au long de l'année.

L'AECP a maintenu son objectif d'améliorer l'efficacité des procédures administratives qui sous-tendent l'aide horizontale afin de regrouper la majeure partie de ses ressources en première ligne. Elle s'est efforcée de maximiser les synergies en recherchant des solutions affichant le plus haut degré d'intégration avec les systèmes existants (comptabilité d'exercice ou ABAC), tout en gardant les coûts de personnalisation et de maintenance au plus bas (systèmes développés par la CE).

Au cours du second semestre, des efforts considérables ont été déployés pour contribuer à la deuxième évaluation quinquennale externe indépendante de l'AECP (2012-2016).

Globalement, l'année 2016 a été très productive et intense, comme le montre la coopération accrue avec l'AESM et Frontex en vue d'aider les autorités nationales à assumer des fonctions de garde côtière, dans le prolongement de nos efforts visant à mettre en place une coordination opérationnelle en matière de mesures de suivi, de contrôle et de surveillance de la pêche dans le but de garantir le respect des règles, des conditions équitables de concurrence et la rentabilité économique dans la transposition du régime de contrôle de la politique de contrôle de la pêche.

Analyse et évaluation du conseil d'administration

Le conseil d'administration a analysé et évalué le rapport annuel de l'ordonnateur (directeur exécutif) pour l'exercice 2016.

Vu le règlement (CE) nº 768/2005 du Conseil du 26 avril 2005 et ses modifications ultérieures,

vu le règlement financier de l'Agence européenne de contrôle des pêches du 31 décembre 2013 et, en particulier, son article 47,

vu le programme de travail pluriannuel 2016-2020 et le programme de travail annuel 2016 adoptés par le conseil d'administration le 15 octobre 2015 et leurs modifications du 10 mars et du 21 juin 2016,

le conseil d'administration apprécie les résultats obtenus par l'Agence et observe, en particulier, ce qui suit:

- le rapport annuel 2016 fournit un compte rendu fidèle et complet des travaux entrepris par l'Agence en 2016 et reflète les réalisations de l'Agence telles qu'elles sont définies dans le programme de travail pluriannuel 2016-2020 et le programme de travail annuel 2016, adoptés par le conseil d'administration le 15 octobre 2015 et leurs modifications ultérieures;
- la collaboration avec d'autres agences de l'UE en vue de créer un corps européen de garde-côtes a été une priorité essentielle;
- les efforts de l'Agence en vue d'aider les États membres et la Commission européenne à mettre en œuvre la PCP (politique commune de la pêche) en soutenant l'application de l'obligation de débarquement ont été au premier rang des priorités opérationnelles;
- sur la base des résultats et des réalisations des PDC dans les différents domaines, le niveau de conformité, a été maintenu lorsqu'il n'a pas progressé. Les éléments suivants peuvent être soulignés dans ce cadre:
  - les efforts considérables consentis par les États membres par les moyens engagés, notamment l'échange d'inspecteurs, et le nombre croissant d'inspections coordonnées dans le cadre des PDC;
  - les détachements d'inspecteurs de l'UE dans des équipes d'inspection multinationales en mer et à terre sont toujours un élément essentiel de la coopération des États membres, qui facilite la normalisation des procédures d'inspection et promeut des conditions équitables de concurrence dans le secteur de la pêche;
  - la promotion de la présence simultanée d'experts de différents États membres au centre de coordination des campagnes a reçu une évaluation positive, car elle permet un échange d'informations et de renseignements «en temps réel» et un suivi plus étroit des pêches et des moyens déployés;
  - l'amélioration de la présentation, de l'échange et du traitement des informations a contribué à accroître la transparence entre les États membres;
  - une analyse des infractions présumées constatées dans le cadre des PDC dans les différentes zones confirme que les falsifications des déclarations de captures et les mesures techniques sont les types d'infractions les plus courants;
- la coopération avec les organismes régionaux par l'intermédiaire du concept de PACT (Partnership, Accountability (compliance), Cooperation and Transparency) [partenariat, responsabilité (conformité), coopération et transparence] a permis à l'AECP d'aider les États membres conformément aux dispositions des articles 7 et 15 de son règlement fondateur;

- l'AECP a collaboré avec des groupes d'experts du contrôle des quatre organismes régionaux créés dans le cadre de la régionalisation et a mené un projet en mer Noire;
- l'AECP a continué d'assister la Commission européenne et les États membres en ce qui concerne la dimension internationale de la PCP, notamment la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN);
- les faits et les chiffres opérationnels suivants ont été jugés particulièrement pertinents:
  - cinq PDC et un programme opérationnel commun mis en œuvre avec succès;
  - nombre d'inspections coordonnées[5] (en mer et à terre): près de 19 500;
  - nombre d'infractions présumées[6] constatées: 665;
  - l'AECP a organisé 24 sessions de formation, qui ont pris la forme d'ateliers régionaux, d'échange de bonnes pratiques, de formations des formateurs, de formations destinées aux inspecteurs de l'Union, d'une formation au système d'information sur la pêche et de formations destinées aux pays tiers;
  - au total, l'AECP a formé 580 fonctionnaires, dont 150 par le biais de l'apprentissage en ligne et près de 12 % des inspecteurs de l'Union;
  - mise à jour du volume 1 (Inspections en mer) et du volume 2 (module sur l'inspection au port et le débarquement) du programme de cours en vue d'inclure les nouvelles dispositions légales résultant de la réforme de la PCP (obligation de débarquement, plans de rejets, régionalisation), en insistant sur la connaissance par les inspecteurs de l'Union de la législation applicable à des stocks/zones spécifiques;
  - aide à la Commission européenne pour l'analyse de documents de cinq pays tiers et participation à trois missions dans des pays tiers afin de prévenir, de dissuader et d'éradiquer la pêche illégale, non déclarée et non réglementée;
  - mise à disposition de la suite d'outils collaboratifs et d'échange de données comme Fishnet, le système de notification électronique (ERS) ou le système de rapport d'inspection électronique (EIR);
  - collaboration étroite avec d'autres agences dans le domaine du partage de données afin d'établir une image intégrée de la situation maritime et dans des projets analysant des technologies futures susceptibles d'être utilisées pour le contrôle des pêches, en étendant l'utilisation de Marsurv (système d'information sur la surveillance maritime) et Copernic afin de soutenir les activités d'inspection de la pêche;
- l'exécution du budget a atteint 99,6 % pour les crédits d'engagement et 88,5 % pour les crédits de paiement;
- l'Agence a continué de mettre en œuvre la réduction de personnel prévue dans le tableau des effectifs, afin de se conformer à l'accord interinstitutionnel;
- les informations fournies dans le rapport annuel 2016, partie III «Éléments constitutifs de l'assurance» et partie IV «Assurance de la direction».

Vigo, le 5 avril 2017
[Signature]
Reinhard Priebe
Président du conseil d'administration

[5] Données provisoires de 2016 basées sur les informations fournies par les États membres jusqu'en janvier 2016.
[6] Données provisoires de 2016 basées sur les informations fournies par les États membres jusqu'en janvier 2016.

Synthèse

Les préparatifs visant à soutenir la coopération européenne en ce qui concerne la fonction de garde côtière ont été un élément important des activités de l'Agence en 2016. Dans ce contexte, le programme de travail pluriannuel 2016-2020 et le programme de travail annuel 2016 de l'Agence ont été modifiés en mars et en juin 2016 et les compétences de l'AECP ont été étendues par le Parlement européen et le Conseil qui ont adopté le règlement (UE) 2016/1626.

La mise en œuvre générale des activités de l'AECP en 2016 met en évidence une tendance stable et cohérente, avec un taux d'achèvement des activités de 97 % et un taux de réalisation des objectifs du programme de travail annuel dans les temps de 97 %, contre 97,4 % et 96,2 %, respectivement, en 2015.

Les initiatives de l'AECP en vue de promouvoir des efforts conjoints dans le cadre de ses compétences se caractérisent, notamment, par les faits marquants décrits ci-après.

- Par le biais des **PDC** et de la **coordination des plans opérationnels**[7], l'AECP a apporté une assistance aux États membres et à la Commission européenne dans le domaine du contrôle, de l'inspection et de la surveillance, en insistant tout particulièrement sur les activités de renforcement de l'aptitude des services répressifs nationaux à faire appliquer les règles de la **PCP** de manière uniforme et efficace. Cette action a permis d'exploiter au mieux et de façon coordonnée les ressources humaines et autres des États membres. En 2016, la coopération entre les États membres a conduit à une hausse des inspections de 15 %.

  Tous les PDC ont appliqué un programme de collecte de données destiné à fournir et à partager les informations sur la composition des captures, à établir la base de l'analyse des risques et à contribuer à l'évaluation de la conformité.
  Une attention particulière a été accordée aux risques de non-conformité au niveau des activités opérationnelles. Une analyse des infractions présumées constatées dans le cadre des PDC dans les différentes zones confirme que les déclarations erronées des captures et les mesures techniques sont les types d'infraction les plus courants. L'AECP élabore actuellement une série d'indicateurs de conformité, dont l'un repose sur la comparaison des informations de référence sur la pêche (par inspection, par vidéosurveillance ou par des observateurs) par rapport à la pêche non inspectée.

  En ce qui concerne l'estimation des coûts des PDC, l'AECP a mené une troisième évaluation en 2016. Le coût total des PDC a baissé, passant de 46 millions d'euros en 2014 à 42 millions d'euros en 2015.

- Afin de promouvoir une application effective et efficace de l'**obligation de débarquement**, des systèmes de contrôle spécifiques ont été maintenus dans les zones de PDC en mer Baltique (MB), dans les eaux occidentales (EO) (pélagiques) et en Méditerranée (Adriatique) et un système de collecte de données similaire a été mis en place pour le PDC de mer du Nord (MdN) pour les espèces démersales. Dans le même temps, l'AECP a soutenu les organismes régionaux créés par les États membres [Scheveningen, BALTFISH, eaux occidentales septentrionales (EOS) et eaux occidentales australes (EOA)], a encouragé la coopération interrégionale et a promu le dialogue avec les parties prenantes et le secteur afin de renforcer une culture de respect des règles.

- Pour **renforcer la coopération** au niveau européen et international en faveur d'un corps de garde-côtes, l'AESM, l'AECP et Frontex, en collaboration avec la Commission

[7] Zones de coopération: la mer du Nord, le Kattegat, le Skagerrak, la Manche orientale, les eaux à l'ouest de l'Écosse et la mer d'Irlande, la mer Baltique, les eaux occidentales, la mer Méditerranée et l'Atlantique Est, l'OPANO et la CPANE, ainsi que la mer Noire.

européenne, ont travaillé ensemble à la mise en œuvre du projet pilote baptisé «Création d'une fonction européenne de garde côtière». Dans ce cadre, plus de 500 observations de navires de pêche ont été signalées à l'AECP par Frontex.

- Afin de promouvoir des **conditions équitables de concurrence**, le détachement d'inspecteurs de l'Union dans des équipes d'inspection multinationales demeure un pilier d'action et facilite la normalisation des procédures d'inspection.
  En 2016, une base commune a été jetée afin d'approfondir la coopération dans des domaines en rapport avec la normalisation des méthodes d'inspection et l'évaluation de la conformité.

- Sur la scène internationale, l'AECP a assisté l'Union dans ses relations avec les ORGP, à savoir l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (OPANO), la Commission sur les pêches de l'Atlantique du Nord-Est (CPANE), la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) et la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM).

  Dans le cadre du PDC de l'OPANO, la coopération avec le Canada a été renforcée par l'échange de bonnes pratiques.

  À la demande de la Commission européenne, l'AECP a participé à une mission de renforcement des capacités au Liberia et à deux réunions de groupes de travail sur le suivi, le contrôle et la surveillance des pêcheries pélagiques dans les États côtiers[8].

  Tout au long de l'année, l'AECP a apporté son assistance à la Commission européenne dans le cadre de missions d'évaluation au titre du règlement **INN** dans deux pays, la Thaïlande et l'île Maurice, et a analysé 2 224 certificats de captures et 741 «Annexe IV - déclarations de transformation», ainsi que près de 10 000 pièces justificatives de 5 pays tiers.

  Une méthodologie commune visant à faciliter la mise en œuvre d'une approche de gestion des risques de la pêche INN par les autorités des États membres et un projet pilote concernant le développement d'un **service Marsurv mondial de l'AECP** ont été mis en place en 2016. Les fonctionnalités spécifiques de Marsurv, actuellement en cours de développement, pourraient aider les autorités des États membres à vérifier les certificats de captures en donnant un accès mondial à des informations intégrées sur les navires.

  Par ailleurs, l'Agence a commencé à tester l'utilisation des services **Copernic** à des fins de contrôle des pêches dans le but d'en étendre l'utilisation opérationnelle.

- Dans le domaine d**e la surveillance des données et des réseaux:**
  - **FISHNET**, la plateforme intégrée en ligne de l'AECP, a continué de soutenir la coordination de campagnes conjointes et les tâches du groupe technique de déploiement commun (GTDC) dans les PDC des eaux de l'UE et a été intégré dans les PDC des eaux internationales. Fishnet a favorisé l'échange des données d'inspection, la planification des moyens, l'échange de navires cibles et toute autre information utile à la campagne;
  - le système de notification et d'enregistrement électronique de l'AECP **(AECP-ERS)**, qui est accessible à tous les participants aux PDC, a été un élément central du contrôle et du suivi de la pêche, l'accès en temps utile à ces données étant essentiel dans les opérations de contrôle coordonnées. En 2016, l'AECP a généré près d'un million de demandes de données automatisées adressées aux systèmes ERS des États membres sur quelque quatre mille navires de pêche;
  - l'AECP a été invitée à rétablir et à diriger le groupe de travail sur les rapports d'inspection électroniques afin de préparer une demande d'élaboration d'une norme CEFACT-ONU sur les données des rapports d'inspection électroniques;

[8] États côtiers: UE, îles Féroé, Islande, Norvège et Russie.

- le volume de messages du système de surveillance des navires (SSN) traités par le **SSN de l'AECP** continue d'augmenter et a dépassé les 23 millions de messages, soit 10,5 % de plus qu'en 2015.

- L'AECP a formulé des orientations à l'intention des États membres, a facilité l'échange des meilleures pratiques, a mis à jour plusieurs **formations des programmes de cours** et a organisé des formations pour des fonctionnaires des États membres et de pays tiers à la demande de la Commission européenne, à savoir:
  - en 2016, l'Agence a achevé la mise à jour du volume 1 des programmes de cours (Inspection en mer) et due volume 2 (module sur l'inspection au port et le débarquement). La mise à jour concernait essentiellement les nouvelles dispositions légales découlant de la réforme de la PCP (obligation de débarquement, plans de rejets, régionalisation), en insistant sur la connaissance par les inspecteurs de l'Union de la législation applicable à des stocks/zones spécifiques;
  - l'AECP a également achevé un manuel de formation spécifique destiné aux inspecteurs des pêches de pays tiers, notamment des accords de partenariat pour une pêche durable;
  - des didacticiels , des présentations et des modèles interactifs ont été mis au point et publiés sur la plateforme d'apprentissage en ligne de l'AECP. À la fin de 2016, 150 utilisateurs étaient enregistrés sur la plateforme;
  - au total, fin 2016, l'AECP a formé 580 fonctionnaires, dont 150 par le biais de l'apprentissage en ligne, près de 12 % des inspecteurs de l'Union et 14 fonctionnaires du Liberia;
  - dans le domaine de la pêche INN, l'AECP a participé à un cours de formation en Thaïlande sur la mise en œuvre du système européen de certification des captures.

- Sur le plan administratif, l'administration en ligne est l'un des principaux projets de l'AECP, dont l'objectif est d'améliorer l'efficacité des procédures administratives. Des mesures ont été prises en vue de mettre en œuvre le module «Prior and ABAC Assets Order», la transmission électronique de tous les appels d'offres ouverts, les contrats ABAC, le système de gestion des missions et Sysper2 (outil informatique de gestion des RH).

Enfin, le rapport annuel 2016 marque un jalon dans l'histoire de l'AECP, qui a célébré son dixième anniversaire. À ce propos, l'évaluation quinquennale externe indépendante de l'Agences couvrant la période 2012-2016 a débuté en mai 2016 et devrait s'achever en 2017.

Partie I – Réalisations de l'année

1.1 Initiatives principales au titre du cadre pluriannuel 2016-2020

Le cadre pluriannuel de l'AECP est influencé, notamment, par la mise en œuvre des éléments de la politique commune de la pêche, des recommandations formulées par le conseil d'administration à la suite de l'évaluation quinquennale externe indépendante de l'Agence européenne du contrôle des pêches du 15 mars 2012, du règlement-cadre financier révisé et de la feuille de route sur la suite à donner à l'approche commune relative aux agences décentralisées de l'Union.

1.1.1 Assistance à la Commission européenne et aux États membres en vue de la mise en œuvre de la PCP et des stratégies maritimes connexes

❖ Évolution des plans de déploiement commun

Conformément au programme de travail pluriannuel (PTP) et à l'évaluation quinquennale externe indépendante de l'AECP, ainsi qu'aux recommandations[9] en la matière formulées par le conseil d'administration, les PDC de l'AECP constituent une activité s'étendant sur toute l'année et couvrent un éventail plus large d'espèces, avec des échanges permanents d'informations et de renseignements.

À l'heure actuelle, tous les PDC sont pluriannuels (même période que le programme spécifique de contrôle et d'inspection (PSCI)), couvrent de nombreuses espèces et s'étendent sur toute l'année, les activités de contrôle étant planifiées en fonction des résultats des analyses de risques. Les États membres évaluent les risques concernant les stocks et les zones, selon la méthodologie mise au point en coopération avec l'AECP. La planification des PDC en 2016 a été parfaitement alignée sur la méthode d'analyse des risques de l'AECP pour la planification stratégique.

Les résultats de la coopération entre les États membres au sujet de la mise en œuvre des PDC ont fait apparaître une hausse des inspections (voir le graphique ci-dessous), dont le nombre a frôlé les 19 500 en 2016 (contre 17 000 en 2015). Cette augmentation est due, pour l'essentiel, à la hausse des inspections nationales lors du débarquement et sur le marché notifiées par les États membres dans le cadre des PDC. Cette tendance reflète une meilleure intégration des activités de contrôle nationales au niveau régional de l'UE dans les zones prioritaires définies par le PSCI.

[9] https://www.efca.europa.eu/fr/library-type/evaluation

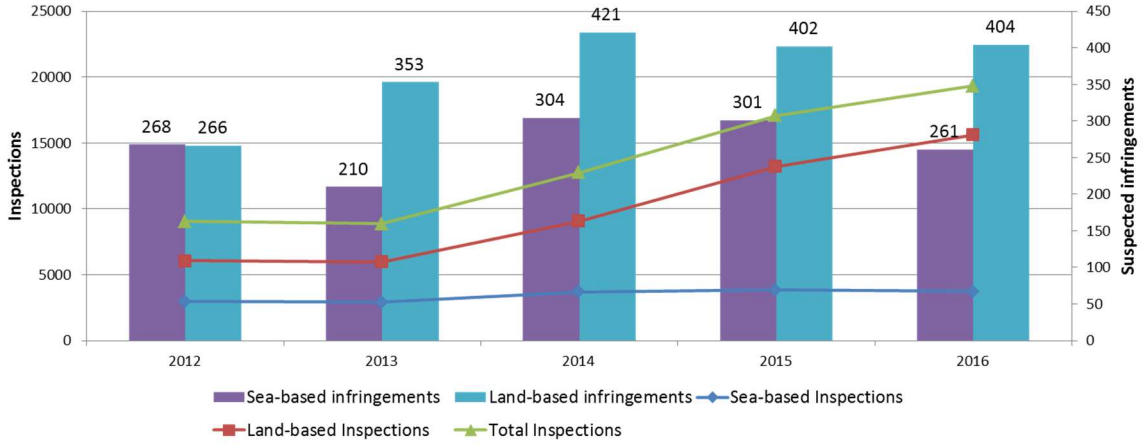

Inspections	**Inspections**
Suspected Infringements	**Infractions présumées**
Sea-based infringements	Infractions en mer
Land-based infringements	Infractions à terre
Sea-based Inspections	Inspections en mer
Land-Based Inspections	Inspections à terre
Total Inspections	Total des inspections

Le ratio des infractions présumées par inspection dans les différentes zones de PDC depuis 2012 est présenté ci-dessous. Aucun changement remarquable n'est à signaler dans les différentes zones régionales, où une baisse générale est constatée depuis quelques années, à l'exception de la zone de l'OPANO.

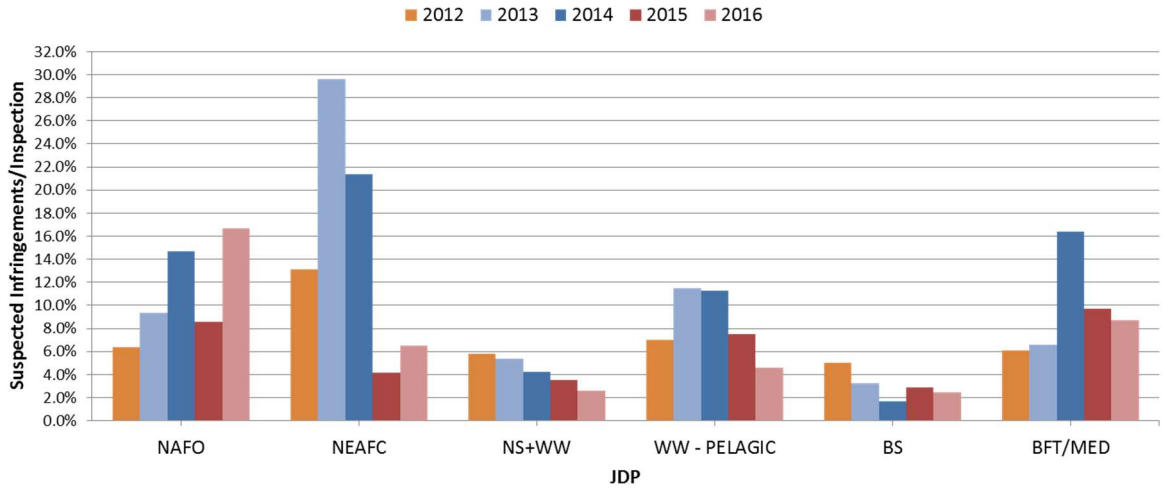

Suspected Infringements/Inspection	**Infractions présumées/inspection**
JDP	**PDC**
NAFO	OPANO
NEAFC	CPANE
NS+WW	MdN + EO
WWW-PELAGIC	EO-PÉLAGIQUES
BS	Mer Noire
BFT/MED	BFT/MED

Une analyse détaillée par type d'infractions présumées les plus importantes constatées en 2016[10] (voir le tableau ci-dessous) confirme que la déclaration erronée des captures et les mesures techniques restent les problèmes de non-conformité les plus courants. Elles sont généralement considérées comme les menaces principales avec le non-respect éventuel des exigences liées à l'obligation de débarquement et elles ont été analysées plus en détail, par segment de flotte (définie par zone, espèce et engin) dans le cadre de l'analyse régionale des risques afin de faciliter la planification des activités de PDC en 2017 (voir la section 1.2.2 «Amélioration des conditions équitables de concurrence»).

Infractions présumées	TOTAL	% TOTAL
Non-respect des obligations de déclaration	342	51
Utilisation d'engins interdits ou non conformes	67	10
Détention à bord, transbordement ou débarquement de poissons sous-dimensionnés	23	4
Pêche dans une zone de l'ORGP incompatible/en contravention avec les mesures de conservation et de gestion	45	7
Pêche sans être titulaire d'une licence, d'une autorisation ou d'un permis en cours de validité	13	2
Pêches dans des zones ou au cours de périodes interdites ou sans quota	26	4
Autre	149	22
TOTAL	**665**	**100**

❖ Mise en œuvre de l'obligation de débarquement

L'une des principales priorités de l'AECP en 2016 a été de soutenir la mise en œuvre effective et efficace de l'obligation de débarquement par les moyens suivants:

- **recours aux plans de déploiement commun** pour l'organisation d'activités d'inspection régionales conjointes et coordonnées et d'ateliers de formation pour les inspecteurs d'une même région;
- **appui aux organismes régionaux** créés par les États membres pour faciliter la coopération en matière de contrôle dans tous les domaines. En particulier, une demande spécifique d'aide de l'AECP dans les domaines suivants de l'analyse des risques, de la normalisation des procédures d'inspection, de la coopération avec le secteur et de l'évaluation de la conformité a été reçue de BALTFISH, du groupe de Scheveningen et des groupes régionaux des eaux occidentales septentrionales;
- **promotion de la coopération interrégionale** grâce à l'organisation d'un séminaire auquel ont assisté les membres du conseil d'administration de l'AECP afin d'analyser la mise en œuvre de l'obligation de débarquement dans toutes les zones et de faciliter le dialogue. Une réunion interrégionale entre les groupes régionaux de Scheveningen et des eaux occidentales septentrionales a également été organisée par l'AECP;
- **soutien au dialogue avec les parties prenantes et respect des règles par le secteur,** avec la participation du personnel de l'AECP dans les différentes enceintes dans lesquelles l'obligation de débarquement est discutée (CC, Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP), autres projets spécifiques).

[10] Données disponibles à la fin janvier 2017. Des données supplémentaires peuvent être fournies ultérieurement par les États membres.

❖ Vers un corps européen de garde-côtes

Le 15 décembre 2015, pour renforcer la coopération et les synergies entre les agences compétentes de l'UE, la Commission a adopté trois propositions législatives (connues sous le nom de «paquet frontières») modifiant les règlements fondateurs de l'AESM[11] et de l'AECP[12] et proposant la création d'une nouvelle Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes[13] (Frontex). Les règlements ont été adoptés le 14 septembre et publiés le 16 septembre 2016[14].

Ces trois règlements contiennent un article similaire (modifiant l'article 3 et introduisant un article 7 bis dans le cas de l'AECP) visant à renforcer la coopération aux niveaux européen et international entre les trois agences, dans le cadre de leurs compétences respectives, en développant la coopération européenne en ce qui concerne les fonctions de la garde côtière[15].

Depuis le début de 2016, les trois agences ont travaillé de concert avec les trois directions générales «partenaires» de la Commission (MARE, HOME et MOVE) en vue de préparer et de mettre en œuvre le projet pilote baptisé «Création d'une fonction européenne de garde frontière», telle que prévue par le Parlement européen lors de la préparation de la mise en œuvre du «paquet frontières». Des informations détaillées sont fournies aux sections 1.2.1 et 1.2.5.

En novembre 2016, l'AECP a organisé un séminaire à Catane (Italie) avec son conseil d'administration (CA), d'autres agences et des parties prenantes afin de faire le point sur la mise en œuvre de la nouvelle politique de l'Union européenne en matière de garde côtière et d'analyser la participation future de l'Agence. Au cours de ce séminaire, les participants ont discuté de la mise en œuvre du projet pilote et des activités à réaliser en 2017, comme l'échange d'informations SSN et les futurs accords de travail tripartites entre les agences en vue de concrétiser le nouveau mandat.

❖ Projets PACT: coopération avec les organismes régionaux et la mer Noire

L'approche PACT (*Partnership, Accountability (compliance), Cooperation and Transparency*) [Partenariat, responsabilité (conformité), coopération et transparence] permet d'aider les États membres conformément aux dispositions des articles 7 et 15 du règlement fondateur de l'AECP. Les projets PACT actuellement menés à bien par l'AECP à la demande des États membres sont les suivants:

- <u>Coopération avec les organismes régionaux</u>

  L'AECP a coopéré avec les groupes d'experts du contrôle (GEC) des quatre organismes régionaux créés par les États membres et actifs dans le cadre de la régionalisation de la PCP:

  - groupe de Scheveningen (mer du Nord),
  - BALTFISH (mer Baltique),
  - eaux occidentales septentrionales,
  - eaux occidentales australes.

  L'AECP était prête à étendre cette coopération à la demande d'autres groupes régionaux opérant en Méditerranée, mais aucune demande en ce sens n'a été reçue.

[11] COM(2015)670.
[12] COM(2015)669.
[13] COM(2015)671.
[14] Règlements (UE) 2016/1624, 2016/1625 et 2016/1626 du Parlement européen et du Conseil.
[15] Y compris, mais sans s'y limiter, la sûreté maritime, la sécurité, la recherche et le sauvetage, le contrôle des frontières, le contrôle des pêches, le contrôle douanier, les services répressifs généraux et la protection de l'environnement.

- Projet mer Noire

  À la suite d'une demande émanant de la Bulgarie et de la Roumanie, l'AECP a continué de soutenir ces États membres par des opérations de contrôle et d'inspection conjointes en rapport avec la pêche au turbot, d'une part, et par des activités de formation, d'autre part.

  Une réunion d'évaluation/planification entre la Bulgarie, la Roumanie, l'AECP et la Commission européenne s'est déroulée en janvier 2016. L'état de la situation et la mise en œuvre du plan opérationnel triennal en cours ont été discutés au niveau de ses quatre grands volets, à savoir: lignes directrices sur l'application de la législation, analyse des risques, formation et coordination d'activités conjointes d'inspection et de contrôle.

❖ **Soutenir l'Union au niveau de la dimension internationale de la PCP et de la lutte contre la pêche INN**

L'AECP a aidé l'Union dans ses relations avec les ORGP, à savoir l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest, la Commission sur les pêches de l'Atlantique du Nord-Est, la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique et la Commission générale des pêches pour la Méditerranée, en vue de:

1. faciliter le respect, par l'UE, de ses engagements au niveau international (déploiement de l'effort d'inspection, formation et notifications) par le biais des PDC de l'AECP;
2. aider la délégation de l'UE dans le cadre des différentes réunions organisées par chaque ORGP;
3. faciliter la coopération avec les pays tiers (échange d'inspecteurs et formations);
4. à la demande de la CE, l'AECP a organisé des activités de coopération spécifiques avec la Commission, la CGPM et la Commission sous-régionale des pêches d'Afrique de l'Ouest.

En juin 2016, l'AECP a lancé un projet pilote, en réponse à une demande de la Commission européenne, visant à étendre l'utilisation de Marsurv pour couvrir toutes les eaux et à renforcer sa capacité de soutien à la vérification des certificats de captures, comme le prévoit le règlement sur la pêche INN. Un groupe d'utilisateurs composé de représentants des États membres a été constitué afin d'aider l'AECP à élaborer les spécifications des nouvelles fonctions et à procéder à la vérification et à l'essai de celles-ci.

1.1.2 Amélioration des instruments de renforcement des capacités

En 2016, l'AECP a mis l'accent sur la poursuite du développement de l'outil d'apprentissage en ligne et sur les cours offerts aux parties prenantes grâce à cet outil. Les cours en ligne sur l'*Inspection en mer* et l'*Inspection portuaire* ont été publiés sur la plateforme d'apprentissage en ligne de l'AECP[16]. Les fonctionnaires des États membres, de la Commission et de l'AECP peuvent accéder à la plateforme en utilisant leur adresse électronique professionnelle et en créant leur mot de passe personnel. Ils ont ensuite librement accès à ces modules et aux autres ressources didactiques, comme des didacticiels vidéo, des exposés et des modèles. La structure de la plateforme tient compte du développement de cours multilingues et de nouveaux modules, comme «*Introduction à l'inspection en mer et au port pour les inspecteurs de pays tiers*».

Un contrat a été signé afin de mettre à niveau et d'améliorer Fishnet, la plateforme collaborative de l'AECP sur les PDC.

[16] https://training.efca.europa.eu/

Une avancée majeure a été la création du site de reprise après sinistre de l'Agence. La validation du principe a été conclue avec l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO). Les deux agences ont ensuite signé un protocole d'accord faisant de l'EUIPO le point d'hébergement du site de reprise après sinistre de l'AECP. Le personnel des deux agences a alors procédé à la création du site.

1.1.3 Rationalisation de l'AECP

Les ressources nécessaires pour réaliser les objectifs prioritaires de l'AECP ont été dégagées grâce à la simplification, l'évolutivité et la rationalisation, des économies et des aides du Fonds européen de la pêche et des affaires maritimes (FEPM) destinées aux États membres, une mobilisation accrue et un meilleur profilage du personnel de l'AECP, le passage à une administration en ligne et à des formations en ligne, ainsi que des synergies nouvelles avec d'autres agences, comme décrit ci-dessous.

- **Administration:**

En 2016, l'administration en ligne est devenue l'un des projets majeurs de l'AECP sur le plan administratif. L'objectif est toujours d'améliorer l'efficacité des procédures administratives de l'Agence tout en renforçant la fiabilité des données. Dans ce cadre, l'AECP se concentre sur des solutions offrant le plus haut degré d'intégration avec les systèmes existants (ABAC) et dont les coûts de personnalisation et de maintenance sont les plus bas (systèmes développés par la CE). En 2016 tout particulièrement, l'AECP a entièrement géré l'ensemble de ses appels d'offres ouverts par voie électronique, les bons de commande étant désormais établis et transmis électroniquement. Les principaux fournisseurs locaux sont prêts à utiliser la facturation électronique à partir de 2017. La mise en place d'un système de gestion électronique des missions améliorera l'efficacité de la procédure d'approbation des missions et de remboursement des frais au personnel.

D'autres efforts de rationalisation ont été déployés dans le domaine de la gestion financière. Outre les améliorations déjà décrites pour l'administration en ligne, la vérification préalable a été de plus en plus remplacée par des vérifications trimestrielles a posterio; de même, des transactions simples à faible risque ont été traitées sans produire de papier par le système ABAC.

1.2 Activités opérationnelles

L'AECP est l'organe européen chargé d'organiser la coordination opérationnelle des activités de contrôle et de fournir une assistance aux États membres et à la Commission dans ce domaine.

Ces activités sont principalement réalisées par le biais de PDC régionaux, mais elles incluent également la fourniture d'une assistance à la Commission européenne dans ses relations avec les organisations internationales de pêche et dans l'organisation d'activités de formation.

Les PDC sont mis en place pour les pêcheries/zones considérées comme prioritaires par la Commission européenne et les États membres concernés. Ils peuvent avoir trait:

- aux eaux européennes auxquelles s'applique un programme de contrôle et d'inspection spécifique (PCIS) adopté par la Commission en concertation avec les États membres ou
- aux eaux internationales relevant de la compétence d'une ORGP, auquel cas l'AECP est invitée à coordonner l'application des obligations européennes au titre d'un régime commun d'inspection et de surveillance (RCIS).

Le cycle de vie des PDC se compose de trois phases: la planification, la mise en œuvre et l'évaluation.

1. Les PDC planifient les moyens de contrôle des pêches que les États membres doivent déployer en mer, dans les airs et à terre, sur la base d'une analyse régionale des risques réalisée par les États membres et l'AECP, les informations à partager, les détails des communications et les règles communes afin d'assurer un déploiement coopératif des moyens de contrôle dans la zone.
2. les PDC prévoient que le déploiement des moyens nationaux mis en commun est coordonné par l'AECP par le biais des centres de coordination responsables (CCR) d'un État membre ou la présence de coordinateurs nationaux dans les locaux de l'AECP. Les PDC sont mis en œuvre par deux groupes communs:
   a) un groupe régional de pilotage (GRP), composé de représentants de la Commission, des États membres et de l'AECP est chargé de veiller à la bonne exécution du PDC;
   b) un groupe technique de déploiement commun (GTDC), composé de personnel des États membres et de l'AECP, est responsable du suivi des activités quotidiennes de contrôle et prend les décisions qui s'imposent pour garantir un déploiement effectif des moyens de contrôle.
3. Le PDC est évalué chaque année par l'AECP, en collaboration avec les États membres. Une attention particulière est accordée aux risques de non-conformité, qui sont ensuite pris en considération dans l'analyse des risques de la période suivante.

La coopération entre les États membres a pleinement fonctionné. Comme le montrent les indicateurs existants, le nombre de campagnes coordonnées depuis l'AECP (impliquant la participation de plusieurs États membres au centre) et l'échange d'inspecteurs, la coopération entre les États membres s'est révélé très constructive et efficace et a permis la bonne exécution des PDC, ainsi qu'en témoigne également le déploiement effectif des plateformes de contrôle et d'inspection.

Dans le cadre des PDC, l'AECP apporte également une assistance aux États membres et à la Commission européenne dans le domaine du contrôle, de l'inspection et de la surveillance, en insistant tout particulièrement sur les activités de renforcement de l'aptitude des services répressifs nationaux à faire appliquer les règles de la PCP de manière uniforme et efficace. Ces activités couvrent la notification et l'échange de données sur les activités de pêche, de contrôle et d'inspection, la mise à disposition de ces données au CCR et aux centres de coordination associés (CCA), l'élaboration et la coordination des programmes de formation, la lutte contre la pêche INN et l'acquisition éventuelle de l'équipement nécessaire à la mise en œuvre des PDC ou à la demande des États membres. L'objectif est de fournir des données partagées et à moindre coût aux dispositifs d'inspection et de surveillance des États membres dans le cadre des PDC et des plans opérationnels.

La coopération entre la Commission européenne et l'AECP a été productive et excellente, comme le confirment les indicateurs de performance présentés dans le rapport annuel 2016 (projet pilote EUCG, assistance à la DG MARE dans la lutte contre la pêche INN, contributions destinées à la DG DEVCO, etc.).

1.2.1 Mise en œuvre des PDC et des plans opérationnels

	Prévu				Consommé				Taux d'exécution/ variation du personnel			
Recettes totales du budget standard (subvention)	185 000 EUR				220 588 EUR				119%			
SGPA 1.1	1 490 269 EUR				1 358 904 EUR				91%			
Personnel (ETP)	**AD**	**AST**	**END**	**AC**	**AD**	**AST**	**END**	**AC**	**AD**	**AST**	**END**	**AC**
	0,5	3	4		0,5	2,8	2,7			-0,2	-1,3	

Remarque: recettes des subventions non comprises. Voir l'annexe II pour l'utilisation de cette source de financement (source de financement R0).

PRODUITS À LIVRER	
Prévu	**Réalisé**
PDC régionaux et plans opérationnels 2016 exécutés en mer du Nord, en mer Baltique, dans les eaux occidentales, en Méditerranée et en mer Noire	**Oui**
PDC exécutés dans les eaux internationales gérées par l'OPANO, la CPANE, la CICTA et la CGPM	**Oui**
Rapports conjoints de campagne livrés	**Oui**
Projets régionaux PACT exécutés	**Oui**
Collaboration avec Frontex, l'AESM, le SATCEN (Centre satellitaire de l'Union européenne) et d'autres agences compétentes en vue de créer un corps européen de garde-côtes pour le partage de capacités	**Oui**
Fournir des données partagées et à moindre coût aux dispositifs d'inspection et de surveillance des États membres dans le cadre des PDC et des plans opérationnels.	**Oui**
Taux de disponibilité du système pour l'échange en temps réel de données, de documents et d'informations sur les PDC/plans opérationnels	**Oui (99 %)**
Capacités améliorées de contrôle opérationnel pour les PDC/plans opérationnels	**Oui**
Gestion et utilisation d'applications logicielles personnalisées (par ex. Marsurv) dans différents PDC/zones opérationnelles.	**Oui**
Collaboration avec Frontex, l'AESM, le SATCEN (Centre satellitaire de l'Union européenne) et d'autres agences compétentes en vue de créer un corps européen de garde-côtes pour le partage de capacités	**Oui**
Acquisition d'une capacité d'aéronefs/navires hauturiers	**Oui**

❖ Introduction

L'AECP assure, par l'intermédiaire des PDC, une utilisation optimale des ressources humaines et matérielles mises en commun par les États membres de manière coordonnée pour améliorer la conformité des pêches concernées et garantir des conditions équitables de concurrence, conformément aux objectifs particuliers proposés par chaque groupe régional de pilotage. L'exécution des PDC a été effectuée en collaboration étroite avec les

experts des États membres du GTDC, dans le cadre d'un système réactif capable d'adapter les plans de contrôle communs aux différentes situations des pêches à mesure qu'elles se présentaient.

❖ Objectifs

1. Coordonner l'exécution des PDC et des plans opérationnels, y compris les projets régionaux PACT, par les États membres dans les eaux de l'UE et contribuer au projet pilote «Création d'une fonction européenne de garde côtière». Les zones de coopération sont notamment:

   - la mer du Nord, le Kattegat, le Skagerrak, la Manche orientale, les eaux situées à l'ouest de l'Écosse et la mer d'Irlande (PDC mer du Nord);
   - la mer Baltique (PDC mer Baltique);
   - les eaux occidentales (PDC Eaux occidentales);
   - la mer Méditerranée et l'Atlantique est (PDC Méditerranée et Atlantique Est);
   - la mer Noire.

2. Coordonner l'exécution de la contribution de l'UE aux programmes internationaux de contrôle et d'inspection dans les ORGP, à savoir:
   - l'OPANO et la CPANE,
   - la CICTA,
   - la CGPM.

3. Fournir des données partagées à moindre coût qui seront mises à la disposition des moyens d'inspection et de surveillance des États membres dans les PDC et les plans opérationnels et contribuer au projet pilote «Création d'une fonction européenne de garde côtière».

❖ Principaux résultats de l'activité

1. Mise en œuvre des PDC et des plans opérationnels dans les eaux de l'UE

À l'instar des années précédentes, tous les PDC ont été exécutés tout au long de l'année, ce qui a permis une couverture optimale des pêches concernées, adaptable aux besoins dans le temps et l'espace, tels qu'ils sont définis par le processus régional de gestion des risques. Les dispositions organisationnelles reposaient sur l'échange permanent d'informations par le biais du GTDC, ce qui a permis le déploiement flexible des moyens de contrôle et leur adaptation aux différentes situations des pêches à mesure qu'elles se présentaient.

Participation de l'AECP aux inspections des PDC

La participation de l'AECP aux différentes phases d'un PDC est assez variée et couvre la planification, l'exécution et l'évaluation. L'AECP est membre, aux côtés des États membres, du GTDC de tous les PDC et apporte le support technique nécessaire à son fonctionnement et à sa coordination. Dans le cadre du GTDC, l'Agence défend une approche flexible de l'évaluation stratégique des risques élaborée par le SG, qui soit capable de s'adapter à la situation des pêches à mesure qu'elles se présentent.

Dans cette optique, l'AECP organise tous les quinze jours une vidéoconférence avec le GTDC par l'intermédiaire de la plateforme FISHNET afin de réévaluer les priorités, de discuter du calendrier précis et de promouvoir l'échange des objectifs de risque entre les États membres. La plateforme FISHNET sert à soutenir les activités du GTDC, étant donné qu'elle offre un

accès commun aux systèmes opérationnels courants, comme l'ERS et Marsurv. Il est à noter que le PDC est, à cet égard, un instrument essentiel pour promouvoir la transparence et une meilleure base de connaissances pour l'analyse des risques, dans la mesure où il permet d'échanger les données du SSN et de l'ERS au-delà des États membres côtiers ou de pavillon visés par le règlement relatif au contrôle. L'AECP joue un rôle essentiel pour assurer un échange fluide de données et de renseignements entre les États membres à cet égard. La plateforme FISHNET sert également à échanger des informations sur les navires cibles et les résultats des inspections, qui sont ensuite stockées dans une base de données commune baptisée JADE.

Outre la coordination des travaux du GTDC, ces dernières années, l'AECP a assumé un rôle de plus en plus important dans la coordination des campagnes au départ de son centre de coordination de Vigo.

Les coordinateurs de l'AECP participent activement à une série de missions spécifiques en mer, à savoir:

- les missions en mer dans le cadre des PDC dans les eaux de l'UE afin de soutenir les échanges entre les inspecteurs des États membres et les inspections des «derniers traits» réalisées dans le cadre de l'application de l'obligation de débarquement;
- la participation à toutes les missions de l'OPANO lorsqu'une plateforme de contrôle de l'UE a été déployée dans la zone;
- la participation à plusieurs missions maritimes de la CPANE;
- la participation d'équipes mixtes spéciales d'inspecteurs nationaux dans le PDC MED concernant des opérations relatives à l'aquaculture;
- pendant le projet pilote relatif au corps européen de garde-côtes, des coordinateurs de l'AECP ont participé à plusieurs missions aériennes et maritimes dans les moyens de contrôle de Frontex.

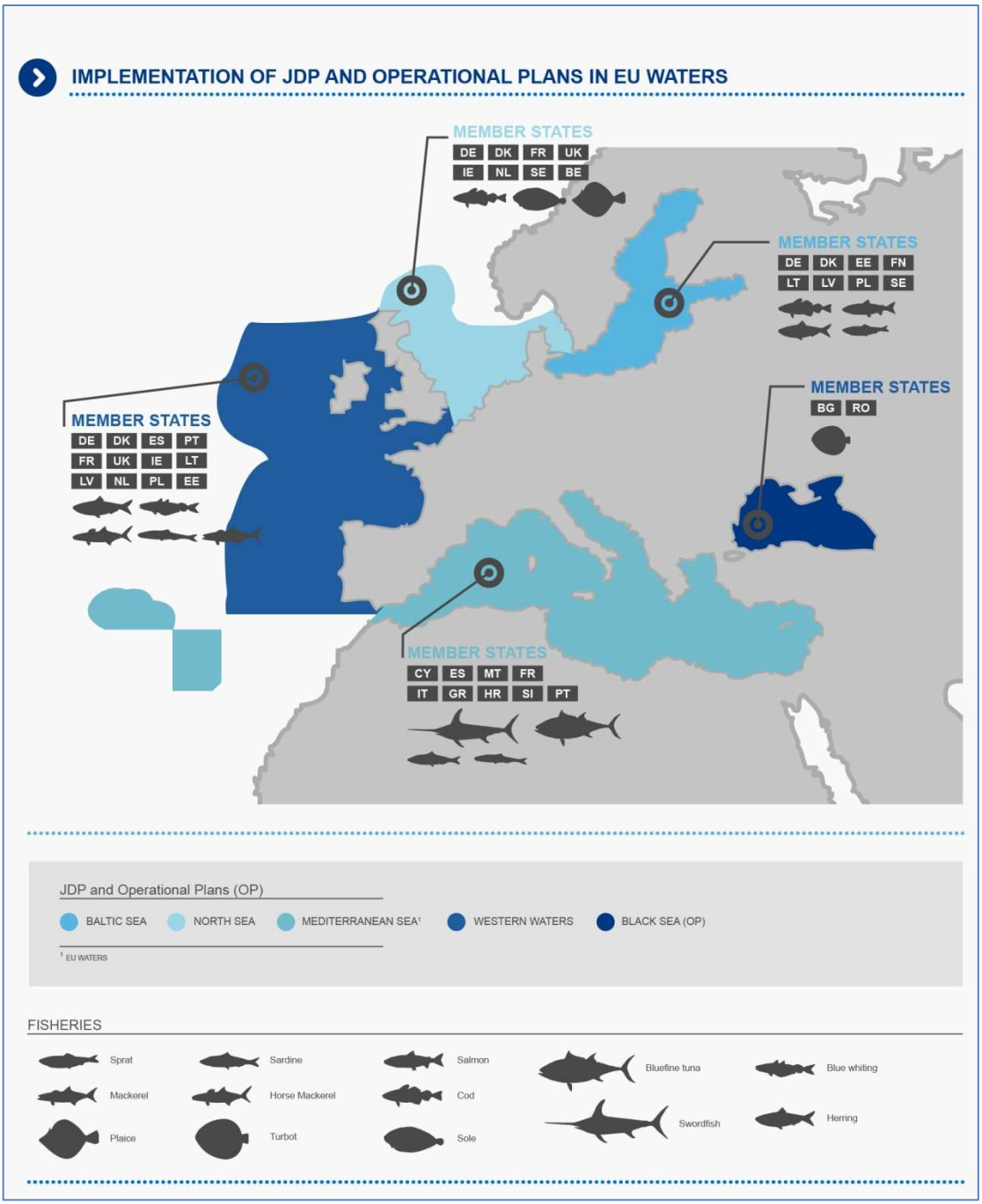

IMPLEMENTATION OF JDP AND OPERATIONAL PLANS IN EU WATERS
MEMBER STATES
JDP and Operational Plans (OP)
BALTIC SEA
NORTH SEA
MEDITERRANEAN SEA
WESTERN WATERS
BLACK SEA (OP)
(1) EU waters

FISHERIES
Sprat
Mackerel
Plaice
Sardine
Horse Mackerel
Turbot

EXÉCUTION DES PDC ET DES PLANS OPÉRATIONNELS DANS LES EAUX DE L'UE
ÉTATS MEMBRES
PDC et plans opérationnels (PO)
MER BALTIQUE
MER DU NORD
MER MÉDITERRANÉE
EAUX OCCIDENTALES
MER NOIRE (PO)
(1) Eaux de l'UE

PÊCHES
Sprat
Maquereau
Plie
Sardine
Chinchard
Turbot

Salmon	Saumon
Cod	Cabillaud
Sole	Sole
Bluefine Tuna	Thon rouge
Swordfish	Espadon
Blue whiting	Merlan bleu
Herring	Hareng

Des projets régionaux PACT ont également été exécutés dans le contexte des eaux de l'UE. En mer Noire, un plan opérationnel a été mis en place et, au total, 16 missions de 3 jours chacune ont été menées, pour un total de 153 inspections.

L'AECP a également soutenu les groupes d'experts du contrôle de quatre États membres (voir la section «Amélioration des conditions équitables de concurrence» pour plus de détails).

Indicateurs de performance	Objectif	Réalisé
Nombre de plans opérationnels PACT exécutés	1	1

Une analyse détaillée des activités de chaque PDC, y compris les inspections et infractions présumées détectées, est présentée à l'annexe I.

Dans toutes les zones, les États membres ont déployé des moyens de contrôle supérieurs aux engagements pris dans les PDC, ce qui a permis d'élargir la couverture opérationnelle. Cette évolution est conforme à la tendance d'intégration accrue et économiquement plus efficace des moyens dans le scénario maritime global.

L'utilisation de «navires associés» (navires essentiellement prévus pour des activités nationales de contrôle en dehors des PDC) est une tendance constante de ces dernières années et contribue grandement aux inspections déclarées dans le cadre des PDC.

Analyse des risques

Conformément aux protocoles établis dans le cadre du projet régional de gestion des risques (voir la section 1.2.3 «Programmes, plans et évaluation»), toutes les activités ont été exécutées dans le respect de la planification basée sur les risques. Au niveau de la coordination tactique des campagnes de PDC, la mise à disposition de la liste cible des navires de pêche fournies par les États membres lors des campagnes de PDC a encore été améliorée.

Échange d'inspecteurs

En 2016, les détachements d'inspecteurs de l'UE dans des équipes d'inspection multinationales en mer et à terre sont toujours un élément essentiel de la coopération des États membres, qui facilite la normalisation des procédures d'inspection et promeut des conditions équitables de concurrence dans le secteur de la pêche. Plus de 1 100 hommes/jours d'échanges ont été enregistrés dans les PDC, ce qui confirme que les échanges d'inspecteurs de différents États membres est désormais une pratique courante au niveau régional.

Coordination des campagnes

Quatre des cinq campagnes PDC[17] menées dans les eaux de l'UE ont été coordonnées à un moment donné par l'AECP. Ceci a permis de renforcer la coordination de l'analyse tactique des risques et du déploiement des moyens de contrôle et d'inspection, avec les experts nationaux détachés auprès de l'Agence. Une augmentation du nombre d'États membres qui ont participé à la coordination d'opérations conjointes depuis le centre opérationnel de Vigo a été observée. Ces États membres étaient notamment les suivants: BE, DE, EE, FI, IE, LT, LV, NL, PL, PT, SE et UK.

Il y a lieu d'observer que certaines campagnes ont été coordonnées depuis l'AECP avec la présence simultanée de différents experts nationaux (par exemple, la campagne du merlan bleu et du maquereau du PDC dans les eaux occidentales), ce qui a permis un échange en temps réel d'informations et de renseignements et un suivi plus étroit de la pêche et des moyens déployés. Cette expérience a été évaluée positivement par plusieurs États membres qui ont encouragé l'AECP à étudier plus avant et à exploiter ce modèle de coopération dans les PDC.

La plateforme intégrée en ligne FISHNET a continué de soutenir la coordination de campagnes conjointes et de tâches du GTDC, comme l'échange de données d'inspection, la planification des moyens, l'échange de navires cibles et toute autre information utile pour la campagne. Une nouvelle structure commune des informations contenues dans la plateforme a été convenue avec les membres de chaque GTDC afin de favoriser l'uniformisation de tous les PDC dans les eaux de l'UE et de faciliter l'échange d'informations.

Indicateurs de performance	Objectif	Réalisé
Nombre de campagnes coordonnées depuis l'AECP	5[18]	7[19]

PDC visant à soutenir le contrôle de l'application de l'obligation de débarquement

Afin de soutenir la mise en œuvre des dispositions de la PCP relatives à l'obligation de débarquement, tous les PDC ont appliqué un programme de collecte de données destiné à fournir et à partager les informations sur la composition des captures, à établir la base de l'analyse des risques et à contribuer à l'évaluation de la conformité. Les équipes d'inspection déployées en mer ont collecté les données des captures sur le «dernier trait observé». Ces informations ont permis de comparer la composition des captures entre les sorties de pêche inspectées et non inspectées.

L'AECP a activement contribué à cet exercice au cours des campagnes en mer, en fournissant un support méthodologique et des conseils aux inspecteurs des États membres.

Nombre d'inspections des derniers traits réalisées dans les différents PDC en 2016

[17] Deux campagnes PDC en mer du Nord et dans les eaux occidentales, un PDC en mer Baltique.
[18] Objectif défini pour l'ensemble des PDC (eaux de l'UE et eaux internationales incluses).
[19] Dont 4 dans les eaux de l'UE.

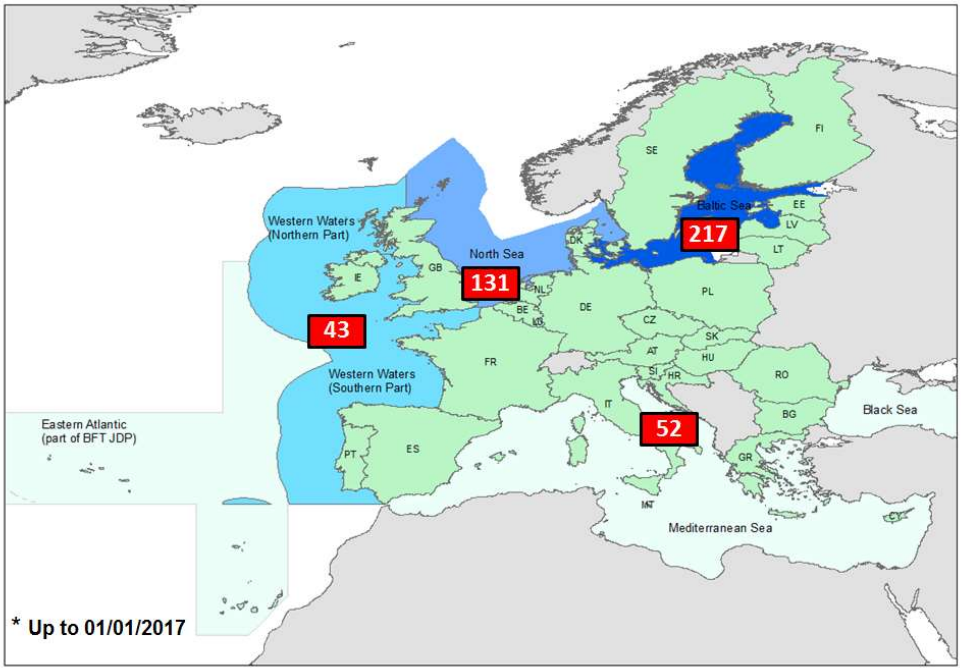

À la demande du GRP de mer du Nord, un projet pilote a été mené en vue d'évaluer la possibilité d'utiliser les informations des déclarations de ventes (calibrage) afin de déceler un possible écrémage des captures de cabillaud en mer du Nord. Cette étude a confirmé le possible écrémage des captures de cabillaud et ce type d'analyse doit donc être réalisé à l'avenir.

Dans le cadre de la campagne dans les eaux occidentales septentrionales du PDC des eaux occidentales, un protocole a été mis en place pour collecter les données sur le poids en grammes aux points de débarquement/dans les usines pour la pêche du maquereau. La cartographie spatiale et temporelle des données relatives au poids moyen en grammes a été réalisée sur cette base afin de servir de référence à une analyse des risques. Ceci pourrait également faciliter l'identification d'éventuelles pratiques d'écrémage.

Ces initiatives ont soutenu les différents PDC et les analyses de risques des GEC régionaux des États membres (voir la section 1.2.3 «Programmes, plans et évaluation»).

Indicateurs de performance PDC dans les eaux de l'UE	Objectif	Réalisé		
		Mer Baltique	Mer du Nord	Eaux occidentales
Nombre de jours de campagne par PDC	> 300	350	350	350
Pourcentage de moyens de contrôle et d'inspection déployés conformément au calendrier des PDC (% du total prévu)	90%	>100%	97%	93%
Jours-hommes dans les équipes d'inspection conjointes	75	>75	>75	>75
Mise à disposition de la liste cible des navires de pêche dans les campagnes conjointes des PDC dans les eaux de l'UE	80%	100%	88%	88%

Indice pluriannuel à utiliser comme tendance aux fins d'évaluation de la conformité[20] PDC dans les eaux de l'UE	Mer Baltique	Mer du Nord	Eaux occidentales
Nombre d'inspections (en mer et à terre)	5601	9194	2774
Nombre d'inspections avec au moins une infraction présumée	131	224	118
Ratios des inspections avec au moins une infraction présumée constatée par PDC	2.3%	2.6%	4.3%

2. Mise en œuvre des PDC dans les eaux internationales

L'AECP a coordonné la contribution de l'UE au SCIS de l'OPANO, de la CPANE et de la CICTA par l'intermédiaire des PDC de l'OPANO/de la CPANE et de la Méditerranée. L'Union européenne s'est engagée à assurer une présence d'inspection calculée sur la base du nombre de navires de pêche de l'UE dans la zone. Ces engagements ont été pleinement tenus par les PDC de l'AECP.

[20] Données disponibles à la fin janvier 2017. Des données supplémentaires peuvent être fournies ultérieurement par les États membres.

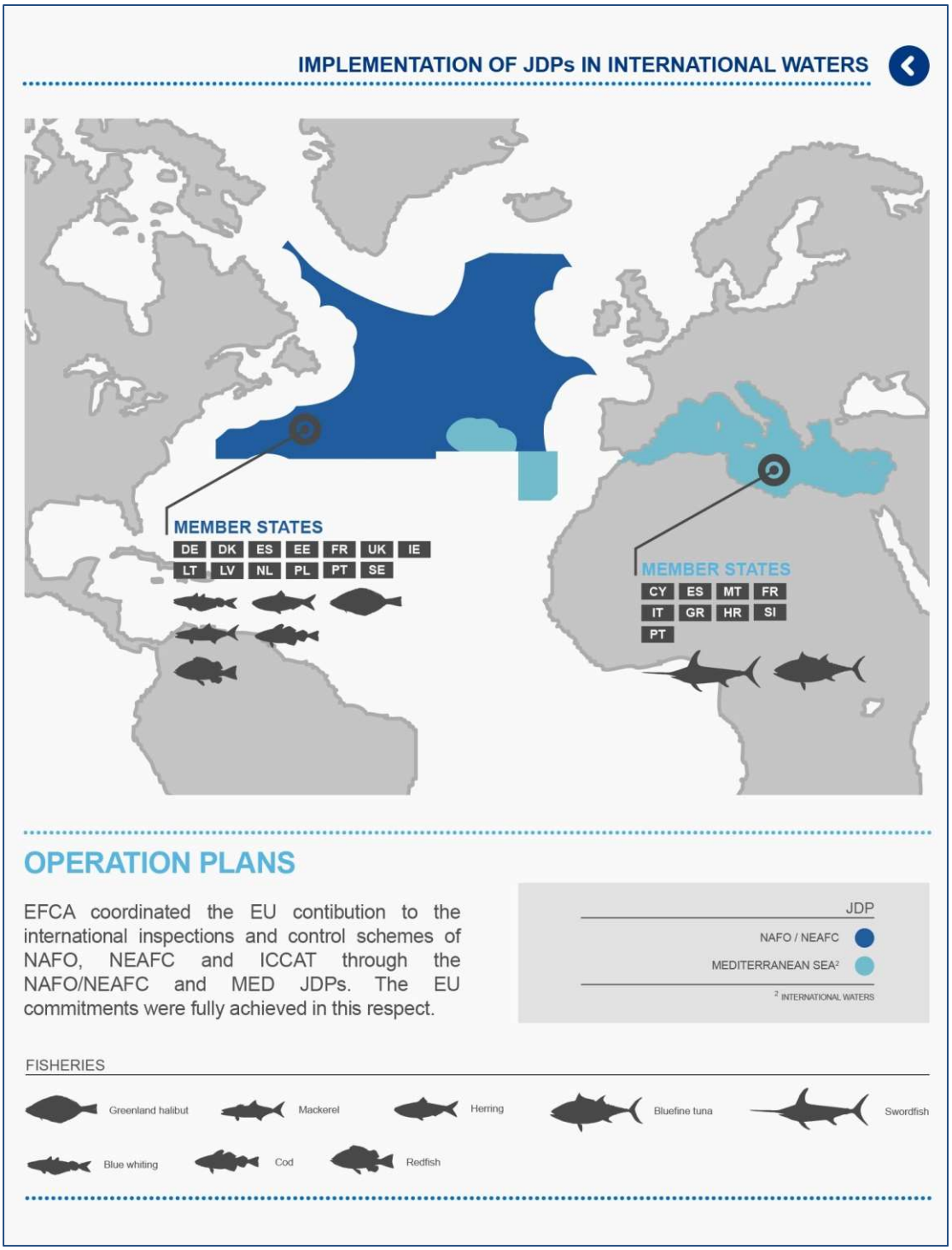

IMPLEMENTATION OF JDPs IN INTERNATIONAL WATERS
MEMBER STATES
OPERATION PLANS
JDP
NAFO/NEAFC
MEDITERRANEAN SEA[2]
(2) INTERNATIONAL WATERSs
EFCA coordinated the EU contribution to the international inspections and control schemes of NAFO, NEAFC and ICCAT through the NAFO/NEAFC and MED JDPs. The EU commitments were fully achieved in this respect

MISE EN OEUVRE DES PDC DANS LES EAUX INTERNATIONALES
ÉTATS MEMBRES
PLANS OPÉRATIONNELS
PDC
OPANO/CPANE
MER MÉDITERRANÉE[2]
(2) EAUX INTERNATIONALES
L'AECP a coordonné la contribution de l'UE aux dispositifs internationaux d'inspection et de contrôle de l'OPANO, de la CPANE et de la CICTA par l'intermédiaire des PDC OPANO/CPANE et MED.

	Les engagements de l'UE ont été pleinement réalisés dans ce domaine.
FISHERIES	PÊCHES
Greenland halibut	Flétan noir
Mackerel	Maquereau
Herring	Hareng
Bluefine Tuna	Thon rouge
Swordfish	Espadon
Blue whiting	Merlan bleu
Cod	Cabillaud
Redfish	Sébaste

Une analyse détaillée des activités de chaque PDC, y compris les inspections et infractions présumées détectées, est présentée à l'annexe I.

Dans l'ensemble, le déploiement des moyens de contrôle s'est effectué conformément aux plans. Dans le cas du PDC Atlantique Ouest/Méditerranée, le déploiement des moyens aériens a été renforcé grâce à la coopération avec Frontex dans le cadre du projet pilote sur la garde côtière.

Analyse des risques

L'AECP a continué d'appliquer une analyse normalisée des risques pour les navires de l'OPANO que doit présenter l'État membre du pavillon du navire de pêche à l'État membre du port de débarquement dans le cadre du PDC. En ce qui concerne les débarquements d'un navire de pêche d'une autre partie contractante, l'AECP a préparé et transmis l'analyse des risques à l'État membre du port.

S'agissant du PDC Atlantique Est/Méditerranée, une analyse des risques a été réalisée afin de faciliter la planification du PDC (identification des principales menaces, segments de pêche prioritaires et répartition spatiale et temporelle des pêches).

Échange d'inspecteurs

En 2016, les détachements d'inspecteurs de l'UE auprès des équipes internationales d'inspecteurs ont continué de jouer un rôle essentiel dans la coopération des États membres. Près de 800 hommes/jours de détachement ont été comptabilisées, soit un chiffre supérieur à l'objectif minimal fixé. Ceci a surtout été rendu possible par le fait que les campagnes en mer de l'OPANO/de la CPANE sont de longue durée et font systématiquement appel à une équipe conjointe d'inspecteurs de l'UE.

Les inspections des équipes mixtes dans les ports des États membres ne font pas l'objet d'une évaluation comparative dans le PDC de l'OPANO. Conformément à la décision du GTDC, l'AECP a coordonné le déploiement d'équipes mixtes. Trois équipes mixtes ont effectivement été déployées.

Le déploiement d'une équipe mixte spéciale (EMS) dans le cadre de la campagne du thon rouge, y compris lors de l'inspection des activités de mise en cage, a constitué une action du PDC de l'Atlantique Est/Méditerranée en 2016. Elle a facilité la représentation des États membres de pêche et d'élevage tout au long des activités d'inspection à l'aide de caméras stéréoscopiques afin de déterminer le nombre et le poids de thon rouge mis en cage. L'EMS a été déployée dans des élevages espagnols pendant 26 jours et dans des élevages maltais pendant 25 jours. Comme prévu dans le PDC, des coordinateurs de l'AECP ont participé à tous ces déploiements, dans la mesure du possible.

Coordination des campagnes

Les campagnes PDC de l'OPANO, de la CPANE et de l'Atlantique Est/MED ont été coordonnées à la fois par l'AECP et les États membres par roulement. La campagne de l'Atlantique Est/MED a aussi nécessité l'hébergement du GTDC au siège de l'AECP

entre mai et juin 2016. Le nombre d'États membres ayant participé à la coordination d'opérations conjointes depuis le centre opérationnel de Vigo a augmenté et a inclus, notamment, les pays suivants: CY, ES, FR, EL, HR, IT et MT.

La plateforme intégrée en ligne FISHNET a été introduite afin de soutenir la coordination de campagnes conjointes et des tâches du GTDC, comme l'échange de données d'inspection, la planification des moyens et toute autre information utile pour la campagne.

Indicateurs de performance	Objectif	Réalisé
Nombre de campagnes coordonnées depuis l'AECP	5[21]	7[22]

Participation du personnel de l'Agence en tant qu'inspecteurs de l'Union dans les eaux internationales

Au cours de l'année 2016, les coordinateurs de l'AECP ont participé aux quatre missions à bord des navires de patrouille de pêche (FPV) des États membres dans la zone de réglementation de l'OPANO et à trois missions dans la zone de réglementation de la CPANE. Dans deux des quatre missions menées dans la zone de réglementation de l'OPANO et dans toutes les missions menées dans la zone de réglementation de la CPANE, un coordinateur de l'AECP a fait office d'inspecteur OPANO/CPANE de l'UE et a participé à l'embarquement des navires de pêche.

Indicateurs de performance	Objectif	Réalisé	
		OPANO CPANE	MED
Nombre de jours de campagne par PDC	> 300	366	346
Pourcentage de moyens de contrôle et d'inspection déployés conformément au calendrier des PDC (% du total prévu)	90%	99%	91%
Jours-hommes dans les équipes d'inspection conjointes	75	>75	>75

Indice pluriannuel à utiliser comme tendance aux fins d'évaluation de la conformité[23]	OPANO CPANE	MED
Nombre d'inspections	76	1733
Nombre d'inspections avec au moins une infraction présumée	7	119
Ratios des inspections avec au moins une infraction présumée constatée par journée d'activité	9,2 %	6,9%

[21] Objectif défini pour l'ensemble des PDC (eaux de l'UE et eaux internationales incluses).
[22] Dont 3 dans les eaux internationales.
[23] Données disponibles à la fin janvier 2017. Des données supplémentaires peuvent être fournies ultérieurement par les États membres.

3. **Fournir des données partagées à moindre coût qui seront mises à la disposition des moyens d'inspection et de surveillance des États membres dans les PDC et les plans opérationnels et contribuer au projet pilote «Création d'une fonction européenne de garde côtière»**

Collaboration avec d'autres agences de l'UE en vue de créer un corps européen de garde-côtes

Dans le cadre de l'adoption du budget 2016, l'autorité budgétaire a décidé d'allouer 750 000 EUR pour un projet pilote visant à renforcer la coordination entre les gardes-côtes nationaux ou les entités nationales exerçant des fonctions de garde côtière, la Commission et les agences de l'UE (Frontex, AESM et AECP) afin de créer des synergies entre leurs activités respectives. Le projet pilote et les fonds sont gérés par la DG MARE. Les activités ont été menées tout au long de l'année 2016. Le rapport intérimaire a été présenté en décembre et le rapport final sera publié en juin 2017, qui marque également la fin du projet.

Les trois agences ont collaboré avec les trois DG partenaires de la Commission (MARE, HOME et MOVE) en vue de préparer la mise en œuvre du projet pilote. Ce projet s'articule autour de quatre tâches:

Tâche 1: partager les informations générées par la fusion et l'analyse des données disponibles dans les systèmes de notification des navires et d'autres systèmes d'information hébergés par les agences ou auxquels elles ont accès, conformément à leurs bases juridiques respectives et sans préjudice du fait que les données sont la propriété des États membres.

L'AESM est l'agence chargée de diriger le travail en la matière, avec l'assistance de l'AECP et de Frontex. Le partage des informations est étroitement lié aux services existants que l'AESM fournit séparément à l'AECP et à Frontex, en fonction de leurs besoins, et aux services fournis par Frontex et l'AECP à leurs utilisateurs. Les services de l'AESM ont été développés en tenant compte des besoins respectifs de l'AECP et de Frontex. Tous les services visés ont été testés en situation opérationnelle réelle dans le cadre d'une opération polyvalente, contribuant ainsi à la réalisation de la tâche 4.

Tâche 2: fournir des services de surveillance et de communication reposant sur une technologie de pointe, y compris l'infrastrusture spatiale et terrestre et les capteurs montés sur tout type de plateforme, comme des systèmes d'aéronefs téléguidés.

L'AESM et Frontex ont été les coordinateurs de cette tâche. Celle-ci était axée sur l'évaluation de la valeur ajoutée potentielle du recours à des systèmes d'aéronefs téléguidés (RPAS) et à des aéronefs à voilure fixe avec pilote pour des opérations multifonctionnelles. Tout flux d'information devrait être partagé entre les agences et leurs services respectifs dans les États membres et intégré, dans toute la mesure du possible, dans des systèmes existants.

Le 10 août 2016, l'AESM a publié un appel d'offres ouvert pour la fourniture de services RPAS dans le cadre de la tâche 2 du projet pilote relatif à la création d'un corps européen de garde-côtes. L'AECP a apporté une contribution importante en ce qui concerne les spécifications techniques, la capacité des capteurs et le modèle de gestion des services RPAS sous l'angle du contrôle des pêches.

Tâche 3: renforcer les capacités en élaborant des lignes directrices, des recommandations et de bonnes pratiques et en soutenant la formation et les échanges de personnel en vue d'améliorer l'échange d'informations et la coopération sur les fonctions de la garde côtière.

Afin de ne pas faire double emploi avec des travaux déjà financés et exécutés dans d'autres projets, les trois agences préparent actuellement des lignes directrices pour la coopération opérationnelle entre elles dans le cadre de la fonction européenne de garde côtière et, plus précisément, pour les quatre tâches décrites. L'AECP est chargée de coordonner cette tâche[24].

Tâche 4: partage des capacités, y compris la planification et l'exécution d'opérations polyvalentes et le partage de ressources et d'autres capacités entre les secteurs et les frontières.

Cette tâche est coordonnée par Frontex et l'AECP. Les agences ont instauré une coopération afin de mener à bien des opérations polyvalentes tout au long des activités du projet pilote de corps européen de garde-côtes en 2016.

Afin de faciliter la planification et l'exécution des opérations polyvalentes, des rapports hebdomadaires sur la situation (STIREP) planifiant l'ensemble des ressources nécessaires pour la ou les semaines suivantes ont été échangés entre les centres de coordination de l'AECP et de Frontex. Compte tenu de la faisabilité, de la localisation, du personnel disponible et des zones/objectifs respectifs concernés, des effectifs ont ensuite été déployés et, si nécessaire, les procédures administratives et de sécurité pertinentes ont été mises en place, notamment:

- le déploiement d'agents de l'AECP sur des ressources de Frontex (navires et aéronefs),
- l'échange de données opérationnelles et d'autres données connexes (par ex. informations sur les observations, renseignements, photographies),
- le déploiement d'agents de liaison de Frontex dans le centre opérationnel de l'AECP pendant la campagne de pêche du thon rouge,
- le déploiement de personnel de l'AECP dans les structures et centres opérationnels de Frontex.

Toutes les informations ont été échangées et traitées selon les procédures convenues et énoncées dans les plans opérationnels spéciaux respectifs. Outre l'utilisation des procédures de notification conventionnelles, des procédures électroniques ont été établies dans la mesure du possible afin d'accélérer l'échange de données et partant, d'améliorer l'utilité potentielle des informations. Cette voie continuera d'être explorée et mise en œuvre en 2017.

Entre le 1er janvier 2016 et le 31octobre 2016, un total de 510 observations ont été transmises par des moyens coordonnés de Frontex et reçues par l'AECP, dont 382 ont été communiquées le jour même de leur enregistrement. Sur la base de ces informations, il peut être observé que:

- une notification directe et en temps utile des informations d'observation provenant des ressources de Frontex est appréciée et précieuse;
- des photographies et les renseignements connexes sont extrêmement utiles à l'AECP pour assurer le suivi des informations transmises, à la fois par des moyens aériens et maritimes;

[24] Des informations supplémentaires sont fournies dans la section «Formation» du présent rapport.

- dans les limites des opérations, des images claires du nom du navire et des marquages extérieurs sont extrêmement importantes pour permettre à l'AECP d'assurer un suivi utile et en temps opportun, incluant la notification en retour des informations pertinentes concernant le navire à Frontex.

Conformément aux procédures de déploiement et au cadre susvisés, des agents de l'AECP ont été déployés dans les moyens aériens et les structures terrestres de Frontex dans le cadre des opérations conjointes suivantes de Frontex:

- 5 missions en mer (de janvier à novembre 2016 dans les zones *Triton* (Méditerranée centrale), *Indalo* (Méditerranée occidentale) et *Poséidon* (Méditerranée orientale);
- 5 missions aériennes (de janvier à novembre 2016 dans les zones *Triton, Indalo* et *Poséidon*).

Des agents de l'AECP ont organisé 9 briefings opérationnels pour le personnel de l'ICC (Frontex) (*Triton: 5; Indalo: 2; Poséidon: 2*) pour renforcer et soutenir des opérations polyvalentes. Selon les déclarations des agents concernés, ces briefings ont été bien reçus et ont été jugés utiles.

Indicateur de performance	Objectif	Réalisé
Fourniture en temps utile de la contribution de l'AECP au rapport intérimaire sur la tâche 3 du projet pilote sur le corps européen de garde-côtes[25]	Décembre 2016	OUI
Fourniture en temps utile de la contribution de l'AECP au rapport intérimaire sur la tâche 4 du projet pilote sur le corps européen de garde-côtes	Décembre 2016	OUI

Acquisition de navires hauturiers et d'aéronefs

Le 12 juillet, l'AECP a publié un appel d'offres ouvert pour l'affrètement de deux navires hauturiers en vue de réaliser des activités diverses. À l'issue de la procédure d'appel d'offres et de l'évaluation des offres, la procédure a été jugée infructueuse. Un nouvel appel d'offres pour l'affrètement d'un navire hauturier de patrouille de pêche, accompagné de spécifications révisées, a été publié le 28 décembre.

INDICATEURS DE PERFORMANCE	OBJECTIF	RÉALISÉ
SSN, ERS, EIR, FISHNET, JADE, le cas échéant: - Taux de disponibilité - Taux d'États membres connectés pour SSN/ERS/EIR - Taux d'États membres connectés pour Fishnet	96% 100 % par PDC 75%	99,46 % 64 %[26] 100%
Évaluation par l'utilisateur des applications ERS, EIR et Marsurv, notamment au centre de coordination opérationnelle de l'AECP	>90%	98 %[27]

[25] Indicateur de performance dans les fiches du PTA relevant de la formation.
[26] SSN 100 %, ERS 86 % et EIR 5 % (uniquement pour la Belgique).
[27] EIR non compris.

	Taux de satisfaction par EM participant	
Nombre de références fournies pour Marsurv	≥1 référence de connexion par EM côtier	≥1 par EM
Fourniture en temps utile de la contribution de l'AECP au rapport intérimaire du projet pilote sur le corps européen de garde-côtes. Tâches 1-2	Décembre 2016	100%
Procédure d'appel d'offres lancée	Juillet 2016	100%

1.2.2 Amélioration des conditions équitables de concurrence

	Prévu				Consommé				Taux d'exécution/variation du personnel			
Budget standard	344 000 EUR				386 323 EUR				112%			
SGPA 1.2	2 397 709 EUR				2 577 143 EUR				107%			
Personnel (ETP)	**AD**	**AST**	**END**	**AC**	**AD**	**AST**	**END**	**AC**	**AD**	**AST**	**END**	**AC**
	3,5	8,5			3,5	8,3	0,3			-0,2	+0,3	

Remarque: Recettes des subventions non comprises. Voir l'annexe II pour l'utilisation de cette source de financement (source de financement R0).

PRODUITS À LIVRER	
Prévu	**Réalisé**
Assistance aux EM, y compris aux organismes régionaux, et à la Commission dans les projets en rapport avec la mise en œuvre de la PCP, notamment les projets régionaux PACT	**Oui**
Organisation et rapports des réunions des groupes régionaux de pilotage	**Oui**
Planification et évaluation des opérations de contrôle régionales, projets régionaux PACT inclus	**Oui**
Soutien des projets pilotes des EM ou mandat pour l'évaluation des technologies émergentes	**Oui**
Fourniture d'une expertise sur les aspects relatifs au contrôle en vue de l'élaboration d'une nouvelle réglementation ou de la mise à jour de la réglementation existante à la demande de la CE	**Oui**
Fourniture d'une assistance à la Commission européenne et aux États membres afin de garantir l'application uniforme et effective des dispositions du règlement du Conseil (CE) n° 1005/2008 et de lutter contre la pêche INN	**Oui**
Préparation des missions, des visites sur le terrain et des rapports sur les missions d'évaluation menées dans les pays tiers	**Oui**
Analyse des certificats de captures et des déclarations de transformation	**Oui**
Développement d'une méthodologie visant à faciliter la mise en œuvre d'une approche de gestion des risques INN par les autorités des États membres	**Oui**
Participation au groupe de travail sur le développement d'une base de données/d'un système d'information européen en vue de soutenir la mise en œuvre du règlement sur la pêche INN et le régime de certification des captures.	**Oui**
Organisation et rapports des réunions du groupe de pilotage INN	**Oui**
Rapport sur les résultats de l'assistance apportée aux pays tiers et aux ORGP	**Oui**
Rapport sur l'exécution des tâches confiées à l'AECP concernant les ORGP	**Oui**

❖ Introduction

Cette activité concerne la coordination de la mise en œuvre de la politique de contrôle aux niveaux européen et international et encourage la planification et l'évaluation communes des activités de contrôle dans le but de promouvoir des conditions équitables de concurrence et d'exploiter au mieux les opérations de contrôle. Par ailleurs, elle fixe des conditions d'égalité entre les opérateurs de l'intérieur et de l'extérieur de l'UE.

❖ Objectif

1. Aider les États membres et la Commission européenne à harmoniser l'application de la politique commune de la pêche, notamment par l'intermédiaire des projets régionaux PACT.
2. Fournir une assistance à la Commission européenne et aux États membres afin de garantir l'application uniforme et effective des dispositions du règlement du Conseil (CE) n° 1005/2008 et de lutter contre la pêche INN.
3. Promouvoir des conditions équitables de concurrence au niveau de l'UE et vis-à-vis des ORGP et des pays tiers.

❖ Principaux résultats de l'activité

a) Organisation de groupes régionaux de pilotage

En 2016, l'AECP a conduit avec succès les différentes réunions des GRP conformément au calendrier présenté dans le tableau ci-dessous:

Réunion du GRP	Date	Lieu
MdN/MB/EO	24 au 26 mai 2016	Estonie
	6 au 8 septembre 2016	Vigo
MER DU NORD-EO	23 et 24 novembre 2016	
MED	16 février 2016	Bruxelles
	18 et 19 mai 2016	Barcelone
	8 juin 2016	Madrid
	27 et 28 septembre 2016	Athènes
OPANO/CPANE	20 avril 2016	Vigo
	23 novembre 2016	

Un atelier spécifique a été organisé avec le GRP méditerranéen sur le contrôle de la pêche de loisir dans la zone. L'Agence entendait inclure la pêche sportive et la pêche de loisir dans l'analyse régionale des risques afin de mieux connaître ces activités et leur conformité avec la réglementation.

b) Adoption de PDC régionaux et de plans opérationnels conjoints

Le GRP a établi le programme de déploiement des moyens de contrôle des pêches que les États membres devront appliquer en 2017 dans les airs, en mer et à terre. Cette planification a été réalisée en se basant sur une approche fondée sur les risques, avec le soutien d'un atelier consacré à l'analyse des risques régionaux (voir le point 1.2.2 f).

Le tableau ci-dessous présente les détails relatifs à la date d'adoption des différents PDC et fournit une brève description des principales caractéristiques communes.

PDC 2017	Date d'adoption	Caractéristiques principales
Mer Baltique	2 décembre 2016	- Campagne déployée tout au long de l'année, avec un échange permanent de SSN, d'ERS, d'informations et de renseignements sur les inspections - Approche fondée sur la gestion des risques pour la planification à long terme et pour la coordination tactique (échange de navires cibles) - Actions spécifiques prévues sur la base d'une approche fondée sur les risques et visant des segments spécifiques pour contrer les menaces principales (non-respect de l'obligation de débarquement, déclarations erronées des captures et mesures techniques) - Coordination opérationnelle au niveau du GTDC - Centres de coordination dans les États membres et à l'AECP - Déploiement de moyens de contrôle sur base de la planification flexible et fondée sur les risques - Équipes communes/mixtes d'inspecteurs pouvant également comprendre des coordinateurs de l'AECP - Flux d'échange d'informations standardisées (Fishnet) - Mise au point et mise en œuvre des protocoles d'inspection communs
Mer du Nord	8 décembre 2016	
Eaux occidentales	2 décembre 2016	
OPANO & CPANE	13 juillet 2016	
PDC de la Méditerranée et de l'Atlantique Est	20 avril 2016[28] 9 décembre 2016	

Coopération avec la Roumanie et la Bulgarie en mer Noire

La mise en œuvre du plan opérationnel conjoint s'est poursuivie dans les domaines suivants:

- actions de contrôle et d'inspection communes,
- analyse des risques,
- formation.

L'annexe I présente dans le détail les différentes réunions au cours desquelles une coopération avec les GEC a été établie.

c) Coopération avec les groupes régionaux (projets régionaux PACT)

La coopération et l'appui fournis aux GEC de tous les groupes régionaux d'États membres ont été un aspect essentiel des travaux de l'AECP au cours de l'année 2016. Cette coopération a été organisée en réponse aux demandes adressées à l'Agence par les groupes d'États membres conformément au tableau ci-dessous.

Groupe régional	Date de la demande
Scheveningen	28 avril 2016 (demande de 2016)
BALTFISH	30 septembre 2016 (demande d'aide continue)
EOS	27 avril 2016 (demande de 2016)
EOA	3 septembre 2015 (demande d'aide continue)

[28] PDC mai-décembre 2016

La coopération avec ces groupes portait essentiellement sur l'analyse des risques dans le cadre de l'application de l'obligation de débarquement. En 2016, des bases communes ont été jetées afin d'approfondir la coopération dans des domaines en rapport avec la normalisation des méthodes d'inspection, l'évaluation de la conformité et la coopération avec le secteur.

Le tableau ci-dessous résume les dates des réunions de coopération dans certains de ces domaines:

Activités	Scheveningen	BALTFISH	EOS	EOA
Analyse des risques[29]	14-15 juin	7-8 juin	23-24 août	25 août
Ateliers pour les inspecteurs[2]	8-9 mars	5-6 octobre	5-6 avril	5-6 avril

d) Coopération avec les autorités italiennes

L'AECP a été invitée à aider les autorités italiennes à rédiger un plan d'inspection conjoint pour la gestion des rejets de stocks de palourdes (*Venus spp*). Une réunion de lancement a eu lieu en novembre 2016 à Rome entre le personnel de l'Agence et les autorités nationales italiennes afin de discuter d'une collaboration pour rédiger un plan d'inspection et de contrôle conjoint et de la clarification de quelques aspects techniques mentionnés dans le plan de gestion.

e) Coopération avec les conseils consultatifs

L'AECP favorise un dialogue étroit avec toutes les parties prenantes dans le but de promouvoir une culture de la conformité. Durant l'année 2016, l'AECP a assisté et participé à plusieurs réunions des différents CC, de la manière résumée dans le tableau ci-dessous. Une attention particulière a été accordée aux réunions relatives à l'introduction de l'obligation de débarquement.

[29] Entreprises conjointement avec les PDC de l'AECP.

Conseil consultatif	Activité	Date	Lieu
Réunion conjointe des CC	MIACO - Réunion du CIEM avec les CC et des observateurs	14-15 janvier	Copenhague
CC EOA	Réunions des groupes de travail	20 janvier	Madrid
CC MB	Réunion du Conseil consultatif MB & du GT BALTFISH	26-28 janvier	Gdynia
CC EOS	Réunions des groupes de travail	2-3 février	Paris
CC MdN	Réunions des groupes de travail	9 février	Copenhague
CC Pélagiques	Réunions des groupes de travail	25 février	La Haye
CC MdN	Réunions des groupes de travail	12 avril	La Haye
CC MED	Réunions des groupes de travail	20 avril 13-14 octobre	Split Corse
CC EOS – CC MdN	Réunion conjointe des CC EOS-MdN & du GEC de Scheveningen	16-17 mai	Amsterdam
CC Pélagiques	Séminaire sur l'obligation de débarquement	5 juillet	Bruxelles
CC EOS	Réunions des groupes de travail	7 juillet	Édimbourg
CC Pélagiques	Réunions des groupes de travail	12-13 juillet	Peterhead
CC MdN	Réunion Démersales	14 juillet	Aberdeen
CC Pélagiques	Réunions des groupes de travail	5 octobre	La Haye
CC Pélagiques	Séminaire sur l'obligation de débarquement	3 novembre	Bruxelles

f) Planification des PDC

L'analyse régionale des risques de l'AECP a pour but de parvenir à une planification rentable des futures activités d'inspection en déterminant les objectifs stratégiques à moyen et long terme des PDC et en donnant une indication des besoins de couverture spatiale et temporelle des moyens de contrôle.

L'approche de l'AECP fondée sur une gestion régionale des risques est utilisée à trois niveaux au cours du cycle de vie des PDC:

- Planification stratégique des PDC – faciliter la planification spatiale et temporelle à long terme (annuelle) pour le déploiement des ressources de contrôle et définir les objectifs spécifiques des campagnes des PDC;
- Gestion des risques prioritaires – recenser les pêches/segments de flotte prioritaires relevant d'une analyse des menaces spécifiques (par ex. non-respect de l'obligation de débarquement);
- Niveau opérationnel – faciliter l'échange de bonnes pratiques et d'objectifs entre différents États membres dans le cadre d'une tactique à court terme.

En 2016, l'exercice a été mené au niveau des segments de flotte et a permis d'analyser plus précisément la concrétisation d'une menace dans les différentes pêches. Diverses mesures possibles d'atténuation des risques ont également été développées. Une série d'«actions spécifiques» répondant aux menaces prioritaires dans les segments les plus pertinents et appliquant certaines mesures d'atténuation des risques a été approuvée sur cette base pour les PDC de 2017. Les tableaux suivants résument les risques prioritaires «élevés» et «très élevés» de non-respect recensés dans les différentes zones et pêches. **Un aperçu plus détaillé de tous les risques prioritaires est présenté à l'annexe I.**

Niveau de risque	
Élevé 🟠	Très élevé 🔴

Mer Baltique

Segment de flotte	Engin	Espèce[30]	Zone	Non-respect de l'obligation de débarquement	Déclaration erronée	Pêche en zones fermées
BS01	Chalut à panneaux ≥105mm	CABILLAUD Plie	22-24	🟠	🟠	
BS09	Engins fixes	SAUMON	30-32		🟠	🟠

[30] Espèce cible en MAJUSCULES.

Mer du Nord

Segment de flotte	Engin	Zone	Espèce[31]	Non-respect de l'obligation de débarquement	Déclaration erronée	Engin illégal
MdN01	Chalut à panneaux et sennes ≥ 100mm	IVa	CABILLAUD ÉGLEFIN MERLAN LIEU NOIR PLIE MERLU *LANGOUSTINES* Sole Crevettes nordiques	🔴	🔴	🔴
		IVb		🟠	🟠	
MdN02	Chalut à panneaux/sennes ≥70 — <100 mm	IVa	CABILLAUD ÉGLEFIN PLIE *LANGOUSTINES* Sole	🟠	🟠	
		IVb		🟠	🟠	
MdN03	Chalut à panneaux/sennes ≥32 — <70 mm	IIIa	CREVETTES NORDIQUES	🟠	🟠	
MdN04	Chalut à panneaux/seines ≥ 90 mm	IIIa	Cabillaud PLIE	🔴	🔴	
MdN07	Chalut à perche ≥80 — <120 mm	IVb	PLIE SOLE	🟠	🟠	🟠
		IVc		🔴	🔴	🔴

Eaux occidentales septentrionales (EOS) – Démersales

[31] Espèce cible en MAJUSCULES.

Segment de flotte	Engin	Zone	Espèce[32]	Non-respect de l'obligation de débarquement	Déclaration erronée	Engin illégal
04	Chalut de fond générique <100 m	VIa	ÉGLEFIN LIEU NOIR *LANGOUSTINES* MERLAN Cabillaud Merlu Plie	🔴	🔴	
		VIIa		🔴	🟠	
		VIId		🟠		
		Reste de VII		🔴		
05	Chalut de fond générique ≥100 m	VIIa	*LANGOUSTINES* ÉGLEFIN MERLU Cabillaud Églefin Plie	🟠	🟠	🟠
		VIId		🟠		🟠
		Reste de VII		🟠		
06	Chalut à perche 80-99m	VIIa	PLIE SOLE Cabillaud Églefin	🔴	🔴	
		VIId		🔴	🟠	
		Reste de VII		🟠	🟠	

[32] Espèce cible en MAJUSCULES.

Eaux occidentales – PÉLAGIQUES

Segment de flotte	Engin	Zone	Espèce	Non-respect de l'obligation de débarquement	Déclaration erronée
EO07	Polyvalent – Chalut-bœuf pélagique	Reste de VII	HARENG		🟠
EO03	Navire à réservoir d'eau de mer réfrigérée – Chalut pélagique	IVa	MAQUEREAU	🟠	

Mer Méditerranée

Risques liés à la pêche au thon rouge

Segment de flotte	Description du segment de flotte	Déclaration erronée	Mesures techniques
MED01	Senneurs ciblant le thon rouge pour l'élevage, navires et élevages associés	🔴	
MED03	Thoniers à appât vivant (cannes et lignes)	🟠	
MED04	Canneurs	🔴	🔴
MED06	Pêche sportive et pêche de loisir		🔴

Risques liés à la pêche à l'espadon

Segment de flotte	Description du segment de flotte	Déclaration erronée	Mesures techniques
MED04	Canneurs		🔴
MED06	Pêche sportive et pêche de loisir		🔴

Risque lié aux petites espèces pélagiques dans les zones GSA 17 et GSA 18

Segment de flotte	Description du segment de flotte	Déclaration erronée	Mesures techniques
ADR01	Chalut à perche (>20 mm)		🟠

Mer Noire

Segment de flotte	Déclaration erronée	Mesures techniques
Pêche au turbot		🟠

g) Évaluation des PDC

L'AECP évalue l'efficacité des PDC sur la base d'indicateurs de performance et d'analyses comparatives dans le cadre d'une évaluation commune réalisée en coopération avec les États membres et incluant le rapport commun sur les activités de contrôle conjointes effectuées au niveau régional.

Les rapports d'évaluation annuels des PDC pour l'année 2015 ont été envoyés au Parlement européen, à la Commission européenne, et aux États membres le 30 juin 2016.

Les rapports d'évaluation ont conclu que l'exécution des PDC de l'AECP en 2016 a été couronnée de succès. Il a été recommandé de poursuivre le renforcement des opérations de contrôle par le biais d'actions spécifiques concertées visant les menaces et les segments de pêche prioritaires dans le but de donner effet aux mesures d'atténuation des risques. Chaque GTDC s'est vu confier la tâche de coordonner la mise en œuvre de ces mesures d'atténuation des risques par le biais d'actions spécifiques concertées.

h) Soutien aux États membres pour les projets pilotes de mandat en vue de l'évaluation des technologies émergentes

L'AECP a pris une part active à un projet sur l'utilisation des technologies émergentes à des fins de contrôle et de surveillance des pêches.

DeSIRE II ou «*Demonstration of the use of Satellites complementing Remotely Piloted Aircraft Systems integrated in non-segregated airspace – Second Element*» est un projet géré conjointement par l'Agence spatiale européenne et l'Agence européenne de défense et vise à fournir des services RPAS définis par les utilisateurs et assistés par satellite à la communauté de la surveillance maritime. En étroite coopération avec les autorités régionales et européennes de contrôle aérien et plusieurs utilisateurs finaux intéressés, comme la garde côtière italienne, la Guardia di Finanza et la protection civile, la protection française de la forêt méditerranéenne et l'AECP, un consortium sectoriel a défini les exigences des utilisateurs et a préparé les essais de déploiement de services RPAS en Méditerranée en utilisant des communications par satellite. Un incident malencontreux a conduit à la perte d'un prototype RPAS et a retardé la mise en exploitation du projet. L'AECP a participé à deux réunions de consultation des utilisateurs le 24 mai et le 26 septembre et a contribué à la définition des exigences spécifiques des utilisateurs, ainsi qu'à la description et à la présentation de la campagne RPAS et à la simulation d'une mission préparatoire de contrôle des pêches.

Organisateur	Lieu	Date	Détail
Desire II	Rome	24 mai	Réunion de consultation des utilisateurs
Desire II	Rome	26 septembre	Réunion de consultation des utilisateurs (campagne de simulation)

i) Préparation des missions, visites sur le terrain et rapports sur les missions d'évaluation menées dans les pays tiers

Tout au long de l'année, l'AECP a été invitée à soutenir la Commission européenne dans des missions d'évaluation dans le cadre du règlement sur la pêche INN dans deux pays (3 missions): la Thaïlande et Maurice.
Le rôle principal de l'AECP dans les missions d'évaluation est de préparer la visite en analysant les certificats de captures et les pièces justificatives du pays concerné et de

transmettre à la Commission européenne un rapport sur ses observations. Lorsque l'AECP est sollicitée pour participer à une mission, son représentant apporte une assistance sous la forme de présentations et d'explications des conclusions de la mission aux autorités du pays tiers concerné.

Analyse des certificats de captures et des déclarations de transformation

L'AECP a aidé la Commission européenne à analyser un total de 2 224 certificats de captures et 741 «Annexe IV – déclarations de transformation» et quelque 10 000 pièces justificatives concernant cinq pays tiers.

Pays tiers	Dates des missions de l'AECP	Participation de l'AECP à la mission	Analyse par l'AECP des certificats de captures et des déclarations de transformation
Thaïlande	16 au 25 janvier 2016 27 au 30 juin 2016	Oui	Oui
Îles Salomon	-	Non	Oui
Chine	-	Non	Oui
Maurice	14 au 17 novembre 2016	Oui	Oui
Taïwan	-	Non	Oui

j) Développement d'une méthodologie commune visant à faciliter la mise en œuvre d'une approche de gestion des risques INN par les autorités des États membres

Conformément à son PTA 2016, l'AECP a assisté les autorités des États membres chargées de la vérification des certificats de captures destinés à l'importation de produits de la pêche en élaborant une méthodologie commune. Celle-ci a pour but de faciliter la mise en œuvre d'une approche de gestion des risques INN par les autorités nationales conformément aux critères définis à l'article 31 du règlement (CE) n° 1010/2009 de la Commission. Cette méthodologie a été présentée sous la forme d'un tableau structuré accompagné d'une application Excel qui permet de suivre les différentes étapes de la méthodologie, assurant ainsi une analyse des risques, ainsi que d'orientations sur d'éventuelles mesures de suivi, sans préjudice des responsabilités de base des États membres. Cette méthodologie a été présentée lors de la réunion du groupe de pilotage INN du 8 novembre 2016 et a été accueillie favorablement par les États membres participants.

k) Participation au groupe de travail sur le développement d'une base de données/d'un système d'information européen en vue de soutenir la mise en œuvre du règlement sur la pêche INN et le régime de certification des captures

L'AECP a pris part à une réunion du groupe de travail organisée par la Commission européenne le 16 mars 2016. L'Agence a apporté une contribution technique particulière, fondée sur son expérience de l'analyse des certificats de captures et des pièces justificatives.

l) Organisation et comptes rendus des réunions du groupe de pilotage INN

L'AECP a organisé une réunion du groupe de pilotage INN le 8 novembre 2016 à Vigo. Au cours de cette réunion, la Commission européenne a fait le point sur l'avancement de la mise en œuvre du règlement sur la pêche INN et sur d'autres sujets d'actualité intéressants. L'AECP a présenté un projet de méthodologie commune visant à faciliter la mise en œuvre d'une approche de gestion des risques INN par les autorités des États membres et un projet pilote concernant le développement d'un service Marsurv mondial de l'AECP. Le compte rendu de cette réunion ainsi que les exposés présentés par l'AECP et les représentants du Danemark, de Pologne et du Portugal ont été diffusés le 19 décembre 2016.

m) Assistance à l'UE dans les relations avec les pays tiers

L'AECP a participé aux deux réunions suivantes des groupes de travail sur les pêcheries pélagiques de suivi, de contrôle et de surveillance (MCS) des États côtiers (UE, îles Féroé, Islande, Norvège et Russie): les 5 et 6 avril à la représentation des îles Féroé à Copenhague (Danemark) et du 27 au 29 novembre à Torshavn, dans les îles Féroé. L'Agence a également apporté son assistance à une mission exploratoire à Ijmuiden, aux Pays-Bas, du 31 mai au 2 juin, organisée dans le cadre de ce groupe.

Par ailleurs, à la demande de la Commission européenne, l'AECP a participé à une mission de renforcement des capacités au Liberia. D'autres détails sur ce point sont fournis dans la sous-section consacrée à la formation.

n) Exécution des tâches déléguées à l'AECP par la Commission européenne en ce qui concerne les ORGP

L'AECP a exécuté plusieurs tâches déléguées par la Commission européenne concernant la notification à l'OPANO et à la CPANE de différentes informations provenant des activités d'inspection réalisées par les États membres:

- en ce qui concerne l'OPANO, ces informations comprennent la liste des observateurs, des inspecteurs et des moyens d'inspection;
- en ce qui concerne la CPANE, l'AECP transmet au secrétariat de la CPANE des listes des inspecteurs et des moyens d'inspection, ainsi que les rapports annuels sur les activités d'inspection menées par l'UE dans la zone de réglementation de la CPANE.

L'AECP transmet tous les originaux des rapports des inspections réalisées par les inspecteurs des États membres dans les zones relevant des deux ORGP aux autorités compétentes des États du pavillon des navires de pêche, avec copies aux secrétariats des deux ORGP.

o) Inspecteurs de l'Union

La liste 2016 des inspecteurs de l'Union, établie conformément à l'article 79, paragraphe 1, du règlement du Conseil (CE) n° 1224/2009, comprenait 1 924 inspecteurs de l'Union issus des États membres et 46 de l'AECP et de la DG MARE. On observe donc une augmentation de 341 inspecteurs de l'Union par rapport à la liste de 2015. La liste mise à jour des inspecteurs de l'Union a été publiée sur le site web de l'AECP après sa publication au Journal officiel.

Les cartes d'identification de 182 inspecteurs de l'Union ont été imprimées et distribuées aux autorités concernées.

Indicateurs de performance	Objectif	Réalisé
Planification des opérations de contrôle remise en temps utile	4e trimestre 2016	4e trimestre 2016
Rapports d'évaluation 2015 remis avant le 30 juin 2016	100%	100%
Cartes d'identification pour les nouveaux inspecteurs de l'Union lorsque des informations et des photographies ont été fournies	100%	100%
Feuille de route émise pour les projets régionaux PACT proposés par les EM	100%	100%
Évaluation des projets ou mandat	1	1
Nombre de missions d'évaluation dans des pays tiers	4	3
Pourcentage de missions prévues réalisées	100%	100%
Nombre de rapports de missions produits	4	3
Nombre de certificats de captures et de déclarations de transformation analysés	1 500	2 965
Méthodologie commune présentée au GT INN	1	1
Participation aux réunions du groupe de travail sur le développement d'un système européen d'information sur le régime de certification des captures INN	60%	100%
Pourcentage de pays tiers assistés par l'AECP par rapport aux requêtes de la CE	100%	100%
Exécution des tâches déléguées à l'AECP par la Commission européenne en ce qui concerne les ORGP	100%	100%

1.2.3 Programmes, plans et évaluation

	Prévu				Consommé				Taux d'exécution/ variation du personnel			
Budget standard	185 000 EUR				160 900 EUR				87%			
SGPA 1.3	1 085 760 EUR				1 232 194 EUR				113%			
Personnel (ETP)	**AD**	**AST**	**END**	**AC**	**AD**	**AST**	**END**	**AC**	**AD**	**AST**	**END**	**AC**
	3,5	0,5		1	4,1	0,5	0,4		+0,6		+0,4	-1

Remarque: recettes des subventions non comprises. Voir l'annexe II pour l'utilisation de cette source de financement (source de financement R0).

PRODUITS À LIVRER	
Prévu	**Réalisé**
Mise en œuvre du projet d'analyse régionale des risques	**Oui**
Mise en œuvre d'un projet relatif à l'évaluation des tendances en matière de respect des règles et de la rentabilité des opérations de contrôle dans un nombre limité de pêcheries à la demande des États membres	**Pas de demande**
Assistance au groupe d'experts sur le respect des règles	**Oui**
Feuille de route sur la normalisation des procédures d'inspection concernant l'obligation de débarquement	**Oui**
Évaluation des coûts des PDC et des plans opérationnels	**Oui**
Mise en œuvre de l'obligation de débarquement au niveau régional	**Oui**
Atelier pour les représentants des CCR/CCA	**Oui**
Rapport sur les procédures et exigences des États membres dont les inspecteurs de l'Union doivent tenir compte lorsqu'ils interviennent dans les eaux d'un autre État membre et suivi	**Oui**
Assistance à la création et/ou au maintien d'un système de contrôle fiable dans les ORGP à la demande de la CE	**Oui**
Organisation d'un échange d'inspecteurs à la demande de la CE	**Oui**

❖ Introduction

L'activité «Programmes, plans et évaluation» a pour but de soutenir les activités régionales de l'AECP en promouvant une meilleure coordination des questions horizontales liées, comme la planification, l'exécution et l'évaluation des PDC.

Des projets généraux ont été mis sur pied pour répondre aux besoins des États membres. Ils visent à développer de nouvelles approches pour les activités de base de l'AECP et à apporter une assistance aux États membres appelés à répondre aux défis de la PCP. Une attention particulière a été accordée à la promotion d'un développement cohérent des priorités communes des activités régionales de l'Agence, tout en veillant à ce que les spécifications régionales soient prises en considération lors de l'exécution des différents PDC.

❖ Objectif

1. Promouvoir l'efficacité et l'efficience des opérations de contrôle.
2. Promouvoir une coordination efficace des activités de contrôle.
3. Aider la CE à coopérer avec les organisations internationales et les pays tiers.

❖ Principaux résultats de l'activité

a) Mise en œuvre d'un projet de gestion régionale des risques[33]

Le projet relatif à la gestion régionale des risques a pour objet de réviser, de renforcer et de normaliser l'utilisation de l'approche fondée sur les risques dans la planification et la coordination des plans de déploiement commun.

Les activités ont été regroupées en 3 modules de travail correspondant aux trois niveaux d'utilisation de l'approche fondée sur les risques dans le cycle de vie des PDC:

- niveau opérationnel (échange d'objectifs),
- gestion des risques prioritaires,
- planification stratégique des PDC.

En 2016, un protocole de planification stratégique révisée des PDC a été testé lors des ateliers d'analyse des risques et a été présentée en vue d'une discussion ultérieure avec les États membres lors d'une réunion conjointe en novembre (voir plus loin). Les principales caractéristiques sont une analyse des pêcheries (segments de flotte régionaux), appuyée par une série de fiches techniques communes sur les pêcheries, l'utilisation d'une liste de menaces stable et convenue entre les parties et un modèle d'évaluation fondée sur l'analyse d'impact et de risque. La mise en œuvre d'un ensemble particulier de mesures d'atténuation des risques et les développements ultérieurs potentiels ont également été examinés. Avec l'aide des États membres, l'AECP a commencé à recenser des indicateurs de respect des règles en vue de déterminer la probabilité qu'une menace donnée ne se concrétise.

Le protocole d'échange des cibles au niveau opérationnel a été achevé et est en cours d'exécution dans les différents PDC.

Une réunion de projet a eu lieu à Rome les 8 et 9 novembre 2016 afin de faire le point sur la situation et de valider les éléments à livrer des modules de travail précités. La discussion a principalement porté sur les modes d'évaluation de l'échange de cibles entre différents États membres, sur la méthodologie régionale de gestion des risques pour la planification stratégique des campagnes et sur le développement possible d'indicateurs régionaux de respect des règles.

En 2016, l'AECP a organisé des ateliers conjoints d'analyse des risques entre les PDC, les GRP et le GEC des groupes régionaux d'États membres, durant lesquels certaines des fonctions principales développées dans le cadre du projet ont été appliquées (par ex. lignes directrices pour l'analyse des risques prioritaires, mesures d'atténuation des

[33] Les résultats de l'analyse régionale des risques pour 2016 sont présentés à la section 1.2.2 f) de ce rapport.

risques). Lors de ces ateliers, les risques principaux ont été identifiés au niveau des segments de flotte et la répartition spatiale et temporelle des pêches a été évaluée, ce qui a permis de planifier les PDC pour 2017.

b) Évaluation des tendances en matière de respect des règles dans le cadre des PDC

Une analyse des infractions présumées constatées dans le cadre des PDC dans les différentes zones confirme que les déclarations erronées des captures et les mesures techniques sont les types d'infractions les plus courants. Une analyse plus détaillée des types d'infractions constatées dans les différents PDC est présentée ci-dessous pour ces grandes catégories et les différents engins.

Mer Baltique: la plupart des infractions présumées concernent la déclaration erronée des espèces, notamment le non-respect du pourcentage de composition des captures par espèces dans les chaluts pélagiques (OTM) pour les pêcheries pélagiques et dans les chaluts de fond pour les pêcheries démersales (OTB). Les infractions présumées concernant les mesures techniques surviennent généralement avec des engins statiques (GNS) et sont principalement liées au non-respect de la réglementation nationale sur le marquage des engins et la localisation des pêcheries de saumon. Certaines infractions présumées relatives aux maillages illégaux et aux accessoires illégaux ont aussi été constatées pour les chaluts de fond (OTB) pour la pêche démersale au cabillaud.

Mer du Nord: la plupart des infractions présumées concernent les déclarations erronées, notamment dans les pêches mixtes au moyen de chaluts de fond (OTB) et la pêche de sole et de plie au moyen de chaluts à perche (TBB), y compris les déclarations erronées des espèces dans le livre de bord, le non-respect des règles relatives à la marge de tolérance et le non-respect des règles relatives à la notification préalable au débarquement.

Les infractions présumées concernant les mesures techniques surviennent le plus souvent dans les pêches mixtes démersales avec des chaluts de fond (OTB) en raison de l'utilisation d'engins illégaux, de maillages illégaux et du non-respect des règles en matière de composition des captures. Pour la pêche de sole et de plie par des chaluts à perche (TBB), les mesures techniques sont le type d'infractions présumées le plus répandu et sont généralement liées à la présence de soles sous-dimensionnées et à des maillages illégaux, notamment l'utilisation de chaussettes.

Espèces pélagiques dans les eaux occidentales: la plupart des infractions présumées concernent les déclarations erronées d'espèces et le non-respect des règles relatives à la notification préalable pour le débarquement des senneurs à senne coulissante (PS). Les déclarations erronées de maquereau, de chinchard et d'autres espèces pélagiques sont également constatées dans le cas de chaluts de fond (OTB) et de chaluts-boeufs (PTB).

PDC de la Méditerranée et de l'Atlantique Est: dans cette zone, la plupart des infractions présumées concernent les déclarations erronées de thon rouge (BFT) et d'espadon prenant la forme de déclarations erronées d'espèces dans le livre de bord, le non-respect des règles relatives à la marge de tolérance et à la notification préalable ainsi que des règles sur les transferts et le comptage vidéo en ce qui concerne la pêche de thon rouge par des senneurs à senne coulissante. Des infractions relatives au non-respect des règles en matière de marge de tolérance et de notification préalable peuvent, dans une moindre mesure, être constatées dans la pêche de thon rouge avec des hameçons et des lignes.

Des infractions liées à l'étiquetage peuvent aussi être observées dans les pêcheries de petites espèces pélagiques au moyen de senneurs à senne coulissante dans l'Adriatique.

Cette analyse des infractions peut faciliter un premier examen du respect des règles en termes de pourcentage d'infractions par rapport aux inspections. En particulier, l'examen de la typologie des infractions présumées peut fournir des informations et contribuer directement à l'analyse régionale des risques de l'AECP et des États membres.

Tirer des conclusions sur le respect des règles en se fondant uniquement sur ces types d'analyse, sans étayer l'exercice par d'autres méthodes, comporte toutefois quelques limitations. Ainsi, pour certains aspects de la politique (l'obligation de débarquement étant un exemple parfait), la détection d'une infraction est notoirement difficile, ce qui explique le manque criant de rapports d'infractions.
Dans ce contexte, l'AECP élabore actuellement une série d'indicateurs de conformité, dont l'un repose sur la comparaison des informations de référence sur la pêche (par inspection, vidéosurveillance ou observateurs) par rapport à la pêche non inspectée. Les différences pourraient être mesurées et utilisées sous la forme d'un indicateur de respect des règles. Cette approche a été suivie dans le cadre de l'obligation de débarquement et a contribué à qualifier la nature des comportements infractionnels éventuels.

Une requête spécifique a été adressée à l'AECP par le groupe régional d'experts du contrôle BALTFISH afin que l'Agence apporte son aide à l'évaluation du respect de l'obligation de débarquement dans la Baltique. Les travaux ont débuté en novembre 2016 et devraient s'achever à la fin mai 2017.

c) Soutenir le groupe d'experts du contrôle (article 37 du règlement (UE) n° 1380/2013)

Ce groupe s'est réuni une seule fois, le 27 janvier 2016 à Bruxelles. L'AECP a assisté à la réunion en qualité d'observateur.

d) Estimation des coûts des PDC

En 2016, l'AECP a mené à bien sa troisième estimation des coûts des PDC. Le modèle mis au point en 2013 par le groupe du conseil d'administration a été utilisé, avec quelques modifications introduites en 2014. L'utilisation de chaque moyen de patrouille (navire, aéronef ou équipe terrestre nationale de patrouille) par unité de temps est estimée en tenant compte de différents éléments: coûts du travail des inspecteurs et de l'équipage, consommation de carburant, maintenance, amortissement et assurance. Le modèle utilise différentes sources pour estimer les coûts types comme les salaires (Eurostat) ou le prix du carburant. Lorsque ces données ne sont pas disponibles pour l'année de l'estimation, un accroissement annuel moyen est appliqué. Les coûts unitaires sont alors multipliés par l'effort de contrôlé déclaré par les États membres.

Les principaux résultats de l'estimation des coûts des PDC de 2015 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

PDC de 2015 – Coûts estimés par type de déploiement

PDC	Coordination	Terre	Mer	Air	Total
Mer du Nord	787 096 EUR	25 712 EUR	12 842 901 EUR	377 735 EUR	**14 033 444 EUR**
Mer Baltique	647 285 EUR	95 407 EUR	5 469 614 EUR	27 083 EUR	**6 239 389 EUR**

Eaux occidentales – Pélagiques	836 289 EUR	16 065 EUR	9 160 564 EUR	584 368 EUR	**10 597 286 EUR**
Mer Méditerranée	1 086 474 EUR	73 990 EUR	2 350 130 EUR	378 573 EUR	**3 889 167 EUR**
OPANO	353 139 EUR	12 232 EUR	3 355 321 EUR	€0	**3720 693 EUR**
CPANE	353 139 EUR	€0	3 244 338 EUR	562 826 EUR	**4 160 303 EUR**
Total	**4 063 422 EUR**	**223 406 EUR**	**36 422 869 EUR**	**1 930 585 EUR**	**42 640 281 EUR**

Le coût total des PDC (chiffres présentés dans le tableau Coûts totaux des PDC au cours de la période 2013-2015) a diminué, passant de 46 000 000 EUR en 2014 à 42 640 000 EUR en 2015.

La baisse la plus importante concerne les PDC de Mer du Nord (MdN) et de la mer Baltique (MB). Pour les eaux occidentales (EO), l'augmentation des coûts est essentiellement due à l'utilisation de grands navires de patrouille, dont le coût journalier est élevé. Pour ce qui concerne les PDC de Méditerranée (MED) et de l'OPANO, la hausse des coûts en 2015 s'explique principalement par un effort de contrôle accru.

Coûts totaux des PDC au cours de la période 2013-2015

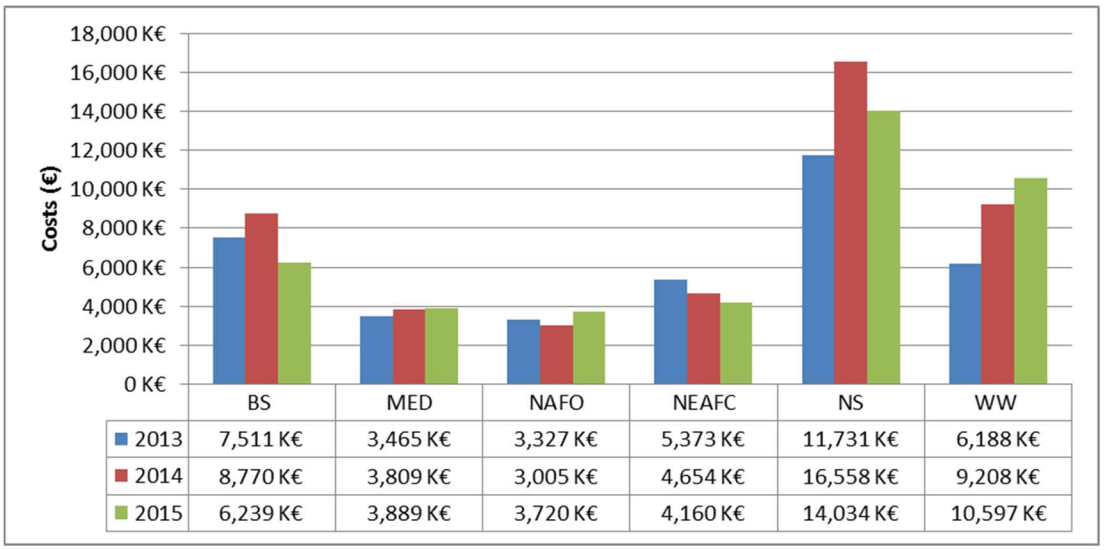

Costs (€)	**Coûts (EUR)**
BS	MB
MED	MED
NAFO	OPANO
NEAFC	CPANE
NS	MdN
WW	EO

Effort de contrôle déployé dans les différents PDC en 2013, 2014 et 2015

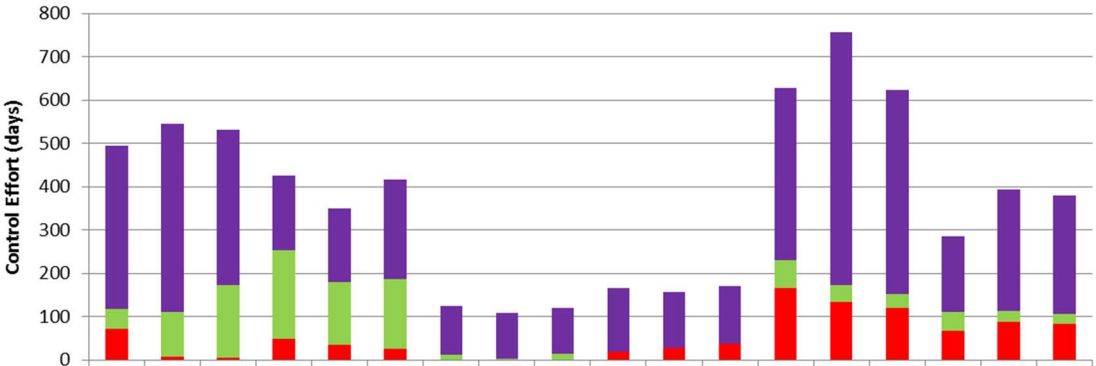

	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
	BS			MED			NAFO			NEAFC			NS			WW		
SEA	376	435	359	171	172	230	111	105	105	147	128	134	399	585	472	175	280	274
LAND	48	104	166	205	144	161	13	3	15	0	0	0	63	40	31	44	26	23
AIR	71	7	6	49	35	25	0	0	0	20	29	37	167	133	121	67	88	84

JDP

Control Effort (days)	Effort de contrôle (jours)
JDP	**PDC**
BS	MB
MED	MED
NAFO	OPANO
NEAFC	CPANE
NS	MdN
WW	EO
SEA	MER
LAND	TERRE
AIR	AIR

e) Application de l'obligation de débarquement au niveau régional

En 2016, l'Agence européenne de contrôle des pêches a collaboré de manière intensive avec les États membres et la Commission européenne à la mise en œuvre des processus et outils nécessaires à un contrôle et à une surveillance effectives et efficaces de l'application de l'obligation de débarquement.

Les activités de l'AECP en 2016 dans ce domaine peuvent être résumées comme suit:

- **des systèmes de surveillance relatifs à l'application de l'obligation de débarquement** ont été maintenus en mer Baltique, dans les eaux occidentales (pélagiques) et en Méditerranée (Adriatique) et, en 2016, un système de collecte de données similaire a été mis en place pour le PDC de mer du Nord pour les espèces démersales. Ces systèmes de surveillance sont axés sur la comparaison des données observées relatives à la composition des captures et aux rejets avec les données communiquées. La collecte des données (inspections du dernier trait observé durant les inspections) est réalisée avec la participation des inspecteurs des États membres et du personnel de l'AECP;

- **des ateliers spéciaux à l'intention des inspecteurs** ont par ailleurs été organisés. Ils mettent l'accent sur la formation à l'application de l'obligation de débarquement et visent à promouvoir des conditions équitables de concurrence et à affiner la collecte de données sur la composition des captures (inspections du dernier trait observé) (voir la section 1.2.5 «Formation»);

- **le soutien apporté à l'ensemble des groupes d'États membres régionaux constitués** a été au centre du travail de l'AECP dans ce domaine et a pris la forme de projets PACT spécifiques. L'AECP réalise des projets de coopération afin d'aider les groupes BALTFISH, Scheveningen, Eaux occidentales septentrionales et Eaux occidentales australes dans la mise en œuvre de l'obligation de débarquement. La coopération avec ces groupes visait notamment à mettre en œuvre un plan de travail et à soutenir la réalisation d'une analyse des risques relatifs au non-respect de l'obligation de débarquement suivant la méthodologie de l'AECP. Ces analyses de risques ont été réalisées en 2016 en même temps que celle concernant la planification des PDC (voir la section 1.2.2 «Amélioration des conditions équitables de concurrence»).

L'AECP a proposé une coopération dans la zone méditerranéenne aux groupes régionaux d'États membres concernés. Une initiative visant à fournir une coopération par l'intermédiaire du GRP du PDC MED est actuellement à l'étude;

- **appui à la coopération interrégionale par le biais:**

  - de séminaires sur l'obligation de débarquement, organisés par l'AECP, afin de permettre aux membres du conseil d'administration de poursuivre la discussion sur la mise en œuvre de cette obligation en favorisant un échange ouvert de points de vue et de bonnes pratiques entre les États membres, avec la participation de l'AECP et de la Commission européenne. En janvier 2016, l'AECP a organisé un séminaire sur l'obligation de débarquement à Héraklion (Crète). Celui-ci a également inclus des discussions sur la nouvelle fonction de garde côtière dévolue à l'Agence;

  - d'ateliers interrégionaux, organisés par l'AECP en coopération avec les GEC, en vue de discuter de questions transrégionales concernant la mise en œuvre de l'obligation de débarquement. Un atelier a été organisé en décembre 2016 à Londres, qui était axé sur les pêcheries démersales en mer du Nord et dans les eaux occidentales septentrionales;

- **normalisation des inspections:** le moteur de cette initiative est la nécessité de maintenir des conditions équitables de concurrence, un objectif qui devrait être atteint en élaborant une approche harmonisée et normalisée des inspections axées sur l'obligation de débarquement.

En 2016, les fiches techniques sur les segments de pêche ont été mises à jour en coopération avec les États membres afin de recenser les différents éléments que les navires doivent respecter en termes d'engins, de zones et d'espèces.

f) Atelier pour les représentants des CCR/CCA

L'atelier sur la coordination des PDC et les bonnes pratiques s'est tenu dans les locaux de l'AECP les 8 et 9 novembre 2016. À l'instar de l'atelier de l'année précédente, qui avait été un succès, l'attention s'est centrée le premier jour sur les questions opérationnelles et administratives, le modèle de campagne du merlan bleu étant présenté comme un bon exemple de coopération entre l'AECP et les États membres.

Le second jour a été consacré aux technologies émergentes déployées dans le suivi et la surveillance des pêches et pouvant être utilisées pour soutenir les campagnes des PDC.

Vingt-huit délégués des États membres ont participé à l'atelier. Les participants ont contribué activement aux discussions et ont apporté des idées et des concepts

constructifs pour continuer à préciser le rôle du CCR et accroître la participation de l'AECP et l'utilisation de FISHNET.

g) Rapport sur les procédures et exigences des États membres dont les inspecteurs de l'Union doivent tenir compte lorsqu'ils interviennent dans les eaux d'un autre État membre et suivi

L'objectif général de ce projet est de développer des orientations procédurales pour aider les fonctionnaires des États membres à établir les dossiers d'infraction en fonction des besoins du système juridique de l'État membre qui traitera le dossier. Une telle approche est particulièrement pertinente lorsque l'État membre chargé de l'inspection et celui qui traitera le dossier ne sont pas les mêmes.

Démarré en 2015, le projet s'est poursuivi en 2016 avec l'aide d'un juriste externe. Des contacts ont été désignés dans les États côtiers pertinents et un questionnaire a été distribué. Les réponses à ce dernier ont été analysées en détail par le juriste externe.

Le premier des ateliers régionaux prévus a eu lieu en novembre à Copenhague. Cet atelier a porté sur les régions de la mer Baltique et de la mer du Nord. Il a permis d'acquérir une expérience précieuse pour la suite du projet.

h) Assistance à la création et/ou au maintien d'un système de contrôle fiable sur les ORGP à la demande de la CE

Comme les années précédentes, le personnel de l'AECP a participé à différentes réunions avec les ORGP et les pays tiers au niveau international et a fourni une assistance technique aux délégations de l'UE.

La participation de l'AECP durant l'année 2016 s'est établie comme suit:

ORGP	Type	Date
OPANO	Comité permanent de contrôle international (STATIC)	9 au 11 mai
	Assemblée annuelle	19 au 23 septembre
CPANE	Comité permanent sur le suivi et la conformité (PECMAC)	14 et 15 avril
		14 au 16 septembre
	Assemblée annuelle	14 au 18 novembre
CICTA	Assemblée annuelle	14 au 22 novembre
	Groupes de travail sur les mesures de suivi intégrées	18 au 21 juillet
	Groupe de travail technique sur l'e-BCD[34]	5 réunions

CGPM:

L'AECP a fourni une assistance lors de l'assemblée annuelle de la CGPM et a pris part à la réunion du comité de conformité les 18 et 19 janvier. L'Agence a aussi participé à la réunion du groupe de travail CGPM/FAO sur la pêche INN en Méditerranée et en mer Noire, qui s'est tenue à Madrid du 19 au 21 avril. La CGPM a adopté deux feuilles de

[34] Document électronique de capture de thon rouge, groupe de travail présidé par un membre de l'AECP.

route en matière de lutte contre la pêche INN en mer Noire et en Méditerranée. Ces feuilles de route comprennent des actions de formation spéciales pour les inspecteurs et un développement général des capacités en ce qui concerne les procédures de suivi, de contrôle et d'inspection.

Dans ce cadre et à la demande de la Commission européenne, l'AECP a organisé un atelier, les 14 et 15 décembre 2016, pour discuter de la possible coopération future avec le Maroc, la Tunisie et l'Algérie. Des représentants de la DG MARE et de la CGPM étaient également présents.

La réunion avait pour but de recenser des domaines de coopération possibles afin de renforcer et d'améliorer la mise en œuvre des mesures d'inspection et de contrôle de la conservation et de la gestion de la CGPM et de la CICTA. Les domaines de coopération ont été répartis entre l'élaboration et la mise en œuvre conjointes de mesures de contrôle communes, en particulier dans le canal de Sicile, et des actions de formation et de renforcement des capacités organisées par l'AECP.

Commission de l'océan Indien (COI)

L'AECP a apporté son assistance à la Commission de l'océan Indien à la demande de la Commission. Une réunion s'est déroulée au siège de l'AECP les 25 et 26 février 2016.

La délégation de la COI était composée de représentants du projet COI-Smartfish et des pays membres de la COI (Madagascar, Maurice et Seychelles).

Grâce à cette réunion, les participants ont mis en évidence la nécessité de poursuivre la coopération dans les domaines suivants:

- assistance à la réalisation et à l'exécution d'une analyse régionale des risques,
- renforcement des capacités en matière de méthodologies d'inspection et
- assistance en matière d'application des nouvelles stratégies de contrôle pour le suivi, le contrôle et la surveillance.

Commission régionale australe de la pêche (SRFC):

À la fin du mois d'août 2016, l'AECP a participé, en qualité d'observateur, à l'opération de suivi, de contrôle et de surveillance «Pedro Cardoso Nanco». Celle-ci était organisée par la SRFC d'Afrique de l'Ouest depuis le centre opérationnel du *Serviço National de Fiscalização e Controlo das Actividades de Pesca* (FISCAP) du port de Bissau, en Guinée Bissau. L'opération a consisté à coordonner des actions nationales de contrôle entre le Sénégal, la Gambie, la Guinée Bissau, la Guinée Conakry et des agents de la SRFC dans les ZEE de Gambie, de Guinée Bissau et de Guinée Conakry. Six moyens de surface ont été déployés et gérés par radio HF depuis le centre opérationnel. Cette opération a donné une bonne image SSN des navires de pêche industrielle. Au total, 82 inspections ont été réalisées en l'espace de quatre jours et 14 infractions ont été constatées. Sept navires de pêche artisanale ont été escortés au port et deux navires de pêche industrielle battant pavillon chinois ont été immobilisés pour avoir pêché sans autorisation (pendant une période d'arrêt biologique) et escortés jusqu'à Conakry.

Dans le cadre du développement des relations entre l'Agence et la SRFC, l'Agence a accueilli une délégation de la SRFC du 9 au 12 novembre 2016. Cette visite avait pour but de donner un aperçu complet des activités de l'AECP à la délégation de la SRFC et de donner à cette dernière l'occasion de présenter ses propres activités au personnel de l'AECP et des États membres participant à un séminaire des CCR des PDC. La visite a par ailleurs été mise à profit pour organiser la visite des ports de Vigo et de Bueu afin de montrer l'activité de pêche dans la région.

i) Organisation d'un échange d'inspecteurs à la demande de la CE

La coopération avec le Canada est importante dans le contexte du PDC OPANO, en ce qu'elle permet l'échange de bonnes pratiques entre les deux parties contractantes. Il y a eu un nouvel échange d'inspecteurs avec le Canada en 2016. Un inspecteur lituanien et un autre estonien de l'OPANO ont embarqué à bord d'un FPV canadien pendant deux semaines, tandis qu'un inspecteur canadien de l'OPANO a embarqué sur le FPV allemand «Seefalke».

Indicateurs de performance	Objectif	Réalisé
Mise en place de PDC/plans opérationnels avec un système complet d'analyse régionale des risques	80%	80%
Mise en œuvre d'un modèle d'estimation des coûts dans les PDC	100%	100%
Méthodologie d'évaluation de la conformité mise en œuvre dans des pêcheries convenues	100%	Sans objet
Gestion des risques mise en œuvre pour l'obligation de débarquement	Au moins 4 régions	5
Feuille de route remise pour la normalisation des procédures d'inspection	Pour T4	100%
Nombre de séminaires/ateliers organisés	2	5
Campagnes PDC/plans opérationnels exécutées conformément au guide des bonnes pratiques de l'AECP	75%	100%
Projet relatif aux procédures et exigences des États membres mené à bien par certaines régions	2 régions	4
Organisations internationales que l'AECP a aidées à la demande de la CE	100%	100%

1.2.4 Contrôle des données et réseaux

	Prévu				Consommé				Date de mise en œuvre/ Variation des effectifs			
Budget standard	630 000 EUR				592 751 EUR				94%			
SGPA 1.4	1 702 507 EUR				1 679 480 EUR				99%			
Personnel (ETP)	**AD**	**AST**	**END**	**AC**	**AD**	**AST**	**END**	**AC**	**AD**	**AST**	**END**	**AC**
	2,5	2,5		0,5	1,9	2,5	0,3	0,9	-0,6		+0,3	+0,4

Remarque: recettes des subventions non comprises. Voir l'annexe II pour l'utilisation de cette source de financement (source de financement R0).

PRODUITS À LIVRER	
Prévu	**Réalisé**
Outils TI destinés aux applications définies par les utilisateurs pour la fourniture d'une image intégrée de la situation maritime	**Oui**
Poursuite du développement, de l'amélioration, de la maintenance et de l'intégration des applications TIC de l'AECP pour soutenir les activités opérationnelles	**Oui**
Adaptation des systèmes internes et externes (Marsurv) dans le projet pilote «Modernisation du contrôle des pêches et optimisation du suivi des navires par l'utilisation de systèmes européens innovants»	**Partiellement[35]**
Analyses de rentabilité remises pour évaluation	**Sans objet[36]**
Contrats TI signés et exécutés selon les prévisions	**Oui**
Rapports de gestion des projets	**Oui**
Tableau de bord de gestion des projets	**Oui**
Fourniture de matériel de formation, tels que des manuels et des exercices	**Oui**
Documents, comptes rendus et rapports de réunion	**Oui**
Exécution du projet visant à passer à une approche «infrastructure service»	**Partiellement[37]**
Déploiement possible de serveurs de l'AECP dans un autre site d'hébergement	**Oui**
Présidence du groupe de travail de l'EIR	**Oui**
Participation active et contribution d'experts au projet ECPI, participation au GTC et aux réunions de projet correspondantes	**Oui**

[35] Le projet prendra fin le 31 décembre 2017.
[36] En 2016, l'AECP n'a pas engagé de nouveaux développements de ses systèmes opérationnels, en dehors de la maintenance normale et de mises à jour mineures.
[37] Une site de reprise après sinistre a été créé et installé à l'EUIPO à Alicante. Le site principal des systèmes opérationnels est toujours situé dans les locaux de l'AECP à Vigo.

Partage effectif de l'information et échange de bonnes pratiques dans le cadre de la PMI et de la coopération interagences	**Oui**
Échange effectif d'informations avec Frontex et l'AESM	**Oui**
Alignement des systèmes de suivi des données de l'AECP sur les nouvelles règles d'exécution, le cas échéant	**En cours**[38]
Fourniture par le système EIR de l'AECP aux États membres intéressés, par le biais d'accords de niveau de service, d'études de faisabilité sur l'extension du concept à d'autres applications de l'Agence	**Oui**
Mise à disposition des États membres d'informations sur les opérations en mer des CCR	**Oui**
Participation à des projets de recherche étudiant l'utilisation des données d'observation de la Terre et suivi de ces projets	**Oui**

❖ Introduction

Afin de faciliter l'interopérabilité et la transparence entre les États membres qui collaborent dans le cadre des PDC, l'AECP a continué d'améliorer les systèmes opérationnels. L'Agences a poursuivi sa collaboration avec d'autres agences, essentiellement Frontex et l'AESM, et a commencé à rendre opérationnels les services Copernic pour soutenir la coordination des activités d'inspection des pêches.

❖ Objectif

Dans le domaine du suivi des données et des réseaux, l'objectif premier de l'AECP consistait à développer et à renforcer les compétences, les aptitudes, les processus et les ressources dont les États membres ont besoin pour appliquer uniformément les règles de la politique commune de la pêche en matière de suivi des données et de réseaux.

Par ailleurs, l'AECP s'est efforcée de fournir des orientations aux États membres et de favoriser l'échange des meilleures pratiques dans le but de renforcer les capacités. Une part importante de ces activités est constituée par la contribution à la mise en œuvre de la politique maritime intégrée (PMI) et de la politique commune de la pêche de l'UE ainsi que par la poursuite de la coopération en matière d'affaires maritimes avec les États membres, la Commission européenne, les agences de l'UE concernées et des organisations extérieures.

En vue d'améliorer la fourniture de services et de faire avancer ses opérations, l'AECP s'est efforcée d'étendre et d'accroître l'utilisation des sources d'information externes auxquelles elle n'a pas directement accès aux fins du contrôle des pêches. Pour ce faire, l'Agence a utilisé des technologiques de pointe en vue d'améliorer le contrôle et le suivi ainsi que l'analyse des risques au niveau de l'UE.

❖ Principaux résultats de l'activité

a) Outils TI destinés aux applications définies par les utilisateurs pour la fourniture d'une image intégrée de la situation maritime

Le service MARSURV de l'AECP est un outil opérationnel de coordination du contrôle des pêches qui utilise l'environnement de données maritimes intégré (IMDatE) développé et hébergé par l'AESM, en étroite collaboration avec l'AECP. Il intègre et met en corrélation divers types d'informations provenant de sources différentes comme le SSN, des systèmes d'identification automatique par satellite (SIA), des SIA terrestres, des produits livrables pour l'identification et le suivi à distance (LRIT) et de Copernic et il est

[38] L'AECP se prépare aux nouvelles exigences, mais le travail n'est pas encore terminé. Les échéances sont fixées en 2017.

spécialement conçu pour aider la communauté des utilisateurs de moyens de suivi et de contrôle des pêches. L'AECP continue de canaliser les retours d'information de ses utilisateurs finaux afin d'améliorer le système et de tester de nouvelles versions.

Les messages SSN que l'AECP reçoit des CSP des États membres sont vérifiés, croisés pour éviter les doublons et validés avant d'être transmis à l'AESM. Dès réception à l'AESM, les messages SSN sont introduits dans l'IMDatE et mis à la disposition de l'application Marsurv.

À l'heure actuelle, deux services Marsurv sont disponibles: l'un couvre la zone de l'Atlantique Nord et le second la zone de la mer Méditerranée. L'application Marsurv de l'AECP est désormais utilisée pour soutenir au quotidien tous les PDC au centre de coordination de l'Agence et dans les centres de suivi des pêches des États membres.

L'AECP a aidé l'AESM à développer un système de surveillance automatique des comportements (ABM) et a participé à un atelier sur l'ABM avec des utilisateurs finaux. Elle a également commencé à tester l'ABM en 2016. Sur la base d'algorithmes prédéfinis appliqués aux informations disponibles dans le service Marsurv, des fonctions d'alerte en temps réel soutiennent la prise de décisions opérationnelles. L'une des fonctions ABM et d'alerte testée a été la baisse de vitesse des navires sous un certain seuil et dans une zone donnée.

Le déploiement des services Copernic durant le dernier trimestre de 2016 a ajouté une nouvelle dimension au service Marsurv. Une coopération renforcée entre l'AECP et l'AESM permet d'automatiser l'intégration de l'imagerie satellite et la détection connexe de navires dans le service AECP-Marsurv et de rendre ces informations accessibles à des fins de contrôle des pêches dans un cadre opérationnel.

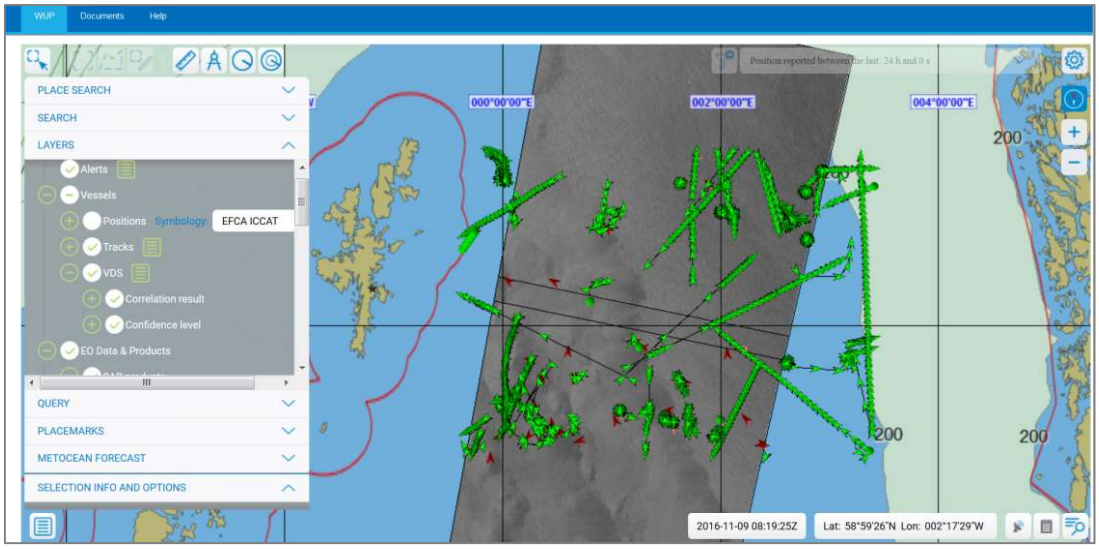

Fin 2016, 296 identifiants ont été distribués aux utilisateurs finaux pertinents dans les États membres, à la Commission européenne et à l'AECP pour le service Marsurv.

Organisateur	Lieu	Date	Objet
AESM	Lisbonne	28 septembre	Atelier sur la surveillance automatisée des comportements
AESM	Lisbonne	28 octobre	Cours de formation à l'IMS de l'AECP (Copernic-Marsurv)

AESM	Lisbonne	15 novembre	Atelier sur les besoins des utilisateurs de la surveillance maritime Copernic

b) Poursuite du développement, de l'amélioration, de la maintenance et de l'intégration des applications TIC de l'AECP pour soutenir les activités opérationnelles

En 2016, l'AECP a poursuivi le développement et la maintenance de sa suite de systèmes opérationnels dans le cadre du système d'information sur la pêche (SIP) par le biais de la prestation des services contractuels. De plus, la responsabilité de la maintenance et du développement de l'architecture d'entreprise (AE) est passée du contractant responsable du développement au contractant de l'AECP chargé du développement et de la maintenance des logiciels en juillet, à l'issue de la période de garantie d'un an. Au total, 16 contrats particuliers ont été signés et gérés au cours de la période et ils couvraient un large éventail de services, notamment le service de maintenance des applications de base ainsi que les mises à niveaux de la suite existante, comme la fourniture de nouvelles fonctions de vidéoconférence dans FISHNET, l'ajout de nouvelles règles d'échange de données avec le système ERS et la nouvelle version des fonctions d'administrateur de JADE.

L'AECP a également contribué aux réunions du groupe de travail sur l'ERS et la gestion des données et des sous-groupes de travail associés, organisées tout au long de l'année par la Commission européenne. Une attention particulière a été accordée au projet de SSN de l'Union, dans le cadre duquel la Commission et la Suède ont développé conjointement un SSN ouvert qui a été rendu accessible à l'Agence. Celle-ci a aussi grandement participé au groupe de mise en œuvre des activités (BIG) «VMS/ERS Viewer». Le tableau ci-dessous met en évidence la contribution importante de l'AECP aux différents groupes et le niveau d'assistance et d'expertise fourni à la Commission et aux États membres.

Réunions du groupe d'experts de la Commission et ateliers	**Participation de l'AECP en 2016**
Groupe de travail ERS et gestion des données	5
VMS/ERS Viewer – Groupe de mise en œuvre des activités	5
Sous-groupe de travail spécial sur FLUX-ERS Activité de pêche	3
Sous-groupe de travail spécial sur le SSN de l'Union	6
Sous-groupe de travail sur la planification de la migration	6
Sous-groupe de travail FLEET	2
Sous-groupe de travail MDR	3
Sous-groupe de travail Ventes	1
Sous-groupe de travail Licences	2
Sous-groupe de travail ACDR	1
Total	**34**

c) Adaptation des systèmes internes et externes (service Marsurv de l'AECP) dans le projet pilote «Modernisation du contrôle des pêches et optimisation du suivi des navires par l'utilisation de systèmes européens innovants»

À la demande de la Commission européenne, l'AECP a lancé un projet pilote baptisé «Modernisation du contrôle des pêches et optimisation du suivi des navires par l'utilisation de systèmes européens innovants», qui tend à apporter aux États membres une capacité de traçage mondial des navires en temps réel en utilisant l'application Marsurv de l'Agence. Le but était de voir dans quelle mesure le service Marsurv peut apporter une aide supplémentaire dans le cadre de la lutte contre la pêche INN. Les fonctionnalités spécifiques de Marsurv, qui sont en cours de développement, pourront aider les autorités des États membres à vérifier les certificats de captures en donnant un accès mondial à des informations intégrées sur les navires.

Au cours du second semestre 2016, l'AECP a testé la version mondiale avec l'AESM. Par ailleurs, à l'occasion de la réunion du groupe de pilotage sur la pêche INN, le 8 novembre 2016, l'AECP a annoncé son intention de créer un groupe d'utilisateurs composé de représentants des États membres afin de l'aider à définir les nouvelles fonctionnalités et à tester les nouvelles caractéristiques. Le projet pilote s'étendra sur toute l'année 2017.

d) Contrats TI signés et exécutés selon les prévisions

Conformément au plan établi pour la période de référence, l'AECP a conclu un contrat-cadre pour l'internet et la téléphonie fixe et mobile avec un nouvel opérateur de télécommunications à l'issue d'un appel d'offres ouvert lancé en 2015. Le contrat-cadre a été signé en mars 2016 et un contrat spécifique a suivi en mai. Par ailleurs, deux contrats spécifiques ont été signés au titre du contrat-cadre pour la fourniture d'un soutien en matière de TIC avec le contractant informatique. Le premier concernait la prestation de services informatiques, un service d'assistance technique, le support et la gestion des applications, les services d'infrastructure, des services de communication unifiés, des services de centre de données, la continuité opérationnelle des TIC et la reprise après sinistre. Le second contrat spécifique visait à offrir des services de permanence téléphonique durant les week-ends et en dehors des heures normales de travail durant les campagnes coordonnées dans les locaux de l'AECP.

e) Rapport de gestion de projet/tableau de bord de gestion de projet

L'état d'avancement des projets a fait l'objet de rapports durant les réunions de direction de l'AECP et, le cas échéant, au comité de pilotage des TI de l'Agence.

f) Fourniture de matériel de formation, tels que des manuels et des exercices

Tous les systèmes opérationnels sont accompagnés d'un manuel de l'utilisateur et d'autres matériels de support. En ce qui concerne la formation à l'utilisation des systèmes opérationnels de l'AECP, des exercices sont fournis.

g) Groupe de travail sur le rapport d'inspection électronique (EIR)

À la suite de la modification du règlement d'exécution (UE) nº 404/2011[39] de la Commission en 2015[40], l'AECP a été invitée à rétablir et à diriger le groupe de travail EIR

[39] Règlement d'exécution (UE) nº 404/2011 de la Commission du 8 avril 2011 portant modalités d'application du règlement (CE) nº 1224/2009 du Conseil instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche,
[40] Règlement d'exécution (UE) 2015/1962 de la Commission du 28 octobre 2015, article 146 *ter*.

(GT EIR) afin de préparer une demande d'élaboration d'une norme CEFACT-ONU sur les données des rapports d'inspection électroniques. Le mandat a été convenu entre l'AECP, la Commission et les États membres et contient les trois produits clés que le groupe doit livrer, à savoir:

a. spécifications relatives aux prescriptions commerciales (BRS), reposant sur les principes généraux énoncés dans le document «P1000-1 BRS – Principes généraux» et visant à normaliser l'échange des données d'inspection et de surveillance de la pêche entre les autorités;

b. documents sur la mise en œuvre de l'inspection et de la surveillance de la pêche, couvrant l'échange d'informations entre différentes parties prenantes, décrivant les règles et les échanges commerciaux (dans tous les sens) entre les diverses parties prenantes pour les réglementations, mesures et accords actuellement connus;

c. rapport sur les problèmes recensés ayant une incidence sur les BRS, les documents de mise en œuvre de la surveillance ou les règles européennes en matière d'échange d'informations.

Toutefois, pour progresser dans l'élaboration de ces produits à livrer, il a été nécessaire de revoir la liste des données requises pour chacun des types d'inspection ainsi que le rapport de surveillance. Ce faisant, le groupe s'est également penché sur les exigences relatives aux rapports réalisés dans le cadre de la CICTA, de l'OPANO et de la CPANE. L'AECP a organisé et dirigé 3 réunions du GT EIR et 4 réunions du sous-groupe technique (SGT):

RÉUNIONS	DATES	JOURS	LIEU	EM	PARTICIPANTS
GT EIR 1	12 et 13 juillet 2016	2	Barcelone	18	Total: 30 26 EM, 4 AECP
GT EIR 2	5 et 6 septembre 2016	2	Lisbonne	19	Total: 32 28 EM, 3 AECP, 1 CE
SGT (CICTA)	4 octobre 2016	1	Rome	4	Total: 12 9 EM, 3 AECP
GT EIR 3	25 et 26 octobre	2	Athènes	19	Total: 37 34 EM, 3 AECP, 1 CE
SGT (BRS 1)	14 et 15 novembre 2016	2	Dublin	8	Total: 11 9 EM, 1 AECP, 1 CE
SGT (BRS 2)	6 et 7 décembre	2	Édimbourg	8	Total: 11 9 EM, 1 AECP, 1 CE

h) Mise en œuvre du plan d'adoption d'une approche «infrastructure service» et du possible déploiement des serveurs de l'AECP sur un autre site d'hébergement

En septembre 2016, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), en sa qualité de pouvoir adjudicateur principal représentant plusieurs agences de l'UE, dont l'Autorité européenne de sécurité des aliments, a signé un contrat-cadre interinstitutionnel de services intitulé «Broker model for the provision of cloud services» (modèle de courtage pour la prestation de services d'informatique en nuage). Grâce à ce contrat, les agences pourront progresser dans la mise en place d'une approche d'infrastructure service. Deux projets de validation de principe ont débuté pour la sauvegarde «as a service» en vertu de ce contrat-cadre.

Parallèlement, l'AECP a mené à bien un projet de validation de principe avec l'EUIPO afin que ce dernier serve de site de reprise après sinistre pour l'AECP. Le projet a été couronné de succès et l'AECP a donc signé un protocole d'accord avec l'EUIPO en octobre et a commencé à copier les applications internes (intranet, courrier électronique,

serveur) et les applications opérationnelles (Fishnet, SSN, ERS et EIR). Les résultats de la validation du principe ont été transmis lors de la réunion du réseau des chefs des agences, qui s'est déroulée à Alicante le 20 octobre 2016. En outre, le site web de l'AECP est hébergé dans le centre de données de reprise après sinistre de l'AESM.

i) Participation active et contribution d'experts au projet d'environnement commun de partage d'informations (ECPI), participation au GTC et aux réunions de projet correspondantes

L'AECP est membre titulaire du groupe consultatif technique (GCT) de l'ECPI et, à ce titre, contribue activement au développement de l'environnement partagé. En 2016, une seule réunion du GCT était prévue et elle a eu lieu le 17 juin.

L'AECP participe également au projet EUCISE2020 en qualité d'entité indépendante. EUCISE2020 est un projet de recherche sur la sécurité relevant du 7e programme-cadre et a pour but de parvenir au partage d'informations préalables aux opérations entre les autorités maritimes des États européens. Il constitue un jalon important de la feuille de route pour la mise en œuvre de l'ECPI européen.

j) Partage efficace de l'information et échange des bonnes pratiques dans le cadre de la PMI et de la coopération interagences

La coopération de longue date entre les trois agences de l'UE exerçant leurs activités principales dans le domaine maritime, à savoir Frontex, l'AESM et l'AECP, a conduit à un échange régulier d'informations sur les activités opérationnelles, les expériences, les bonnes pratiques, et les technologies les plus récentes.

L'AECP a participé à toutes les réunions du réseau européen de patrouilles (EPN) ainsi qu'à la journée européenne des garde-frontières organisée par Frontex. De plus, l'Agence a pris part à une série d'ateliers et de réunions organisés par l'AESM sur les nouvelles technologies de surveillance maritime[41].

Par ailleurs, à la suite de la publication par l'AESM de l'appel d'offres ouvert pour la prestation de services de données Sat-SIA, l'AECP a contribué à l'évaluation des offres pour la fourniture d'informations satellites SIA. En intégrant ces informations dans le service Marsurv de l'AECP, depuis le 1er septembre 2016, l'Agence est en mesure d'offrir un volume important de données Sat-SIA validées sur la position des navires aux autorités des États membres en charge du contrôle des pêches.

Copernic

Au cours du second semestre de 2016, l'AECP a commencé à tester l'utilisation des services **Copernic** à des fins de contrôle des pêches en vue d'une utilisation opérationnelle plus large en 2017.

Après avoir mis au point une procédure d'acquisition avec l'AESM, qui est le gestionnaire du service, l'AECP a commencé à acheter des images satellites de radar à synthèse d'ouverture (RSO) dans un cadre opérationnel ainsi que les analyses utilisant un système automatisé de détection et d'identification des navires pour les intégrer dans le service Marsurv de l'Agence.

Cette évolution concerne des zones prédéfinies de l'Atlantique Nord (OPANO/CPANE et Eaux occidentales) ainsi que de la mer Baltique en vue de soutenir des activités de coordination opérationnelle, en étroite coopération avec les États membres concernés.

[41] Pour plus de détails, voir le tableau intitulé «Outils TI destinés aux applications définies par les utilisateurs pour la fourniture d'une image intégrée de la situation maritime» à la section 1.2.4.

Au total, 276 images satellites RSO de différentes résolutions ont été analysées et près de 2 750 navires ont été détectés grâce à la technologie des systèmes de détection de navires (SDN).
L'expérience acquise au cours de ces exercices s'est révélée très utile pour affiner les paramètres de corrélation et de détection des navires.

Groupe de contact des agences de l'UE sur le trafic de migrants
Compte tenu de la crise migratoire qui se déroule actuellement en Méditerranée, l'AECP est devenue membre du groupe de contact des agences de l'UE sur le trafic des migrants. Cette année, l'AECP a participé aux trois réunions du groupe, dont deux étaient des vidéoconférences.
Détail des activités auxquelles l'AECP a participé dans le cadre de la coopération interagences:

Organisateur	Lieu	Date	Détail
Interagences	Bruxelles	1er mars	4e réunion du groupe de contact des agences de l'UE sur le trafic de migrants
Frontex	Serock	24 mai	Journée européenne des garde-frontières
Frontex	Helsinki	31 mai au 2 juin	Réunion générale du REP
Interagences	Bruxelles	6 juillet	5e réunion du groupe de contact des agences de l'UE sur le trafic de migrants
Frontex	Kołobrzeg	14 septembre	Exercice des services de fusion Eurosur dans la Baltique 2016
AESM	Lisbonne	15 octobre	6e réunion de consultation des utilisateurs de l'IMDatE
AESM	Lisbonne	28-29 oct.	Atelier «Systèmes d'aéronefs téléguidés (RPAS) pour la surveillance maritime»
Frontex	Varsovie	8 novembre	Réunion générale du REP
Interagences	Bruxelles	10 novembre	6e réunion du groupe de contact des agences de l'UE sur le trafic de migrants

L'AECP a également participé aux forums interagences suivants dans le domaine des TI:

Réunion	Lieu	Date
27e réunion de la CICTA	Alicante	26 et 27 mai 2016
28e réunion de la CICTA	Alicante	13 et 14 octobre 2016

k) Mise à la disposition des États membres du système EIR de l'AECP sous forme de «logiciel service» (SaaS) et analyse de la faisabilité de l'extension du concept à d'autres applications de l'AECP

La Belgique est le premier utilisateur du système EIR de l'AECP en tant que «logiciel service».

l) Concept de CCR intelligent donnant aux États membres l'accès aux systèmes et applications d'informations maritimes, selon les besoins opérationnels et des utilisateurs

La suite de systèmes opérationnels ci-après est disponible:

- *Fishnet de l'AECP*

  Le système a pour but de servir de portail collaboratif sécurisé pour l'accès aux autres applications opérationnelles de l'AECP-SIP. À l'origine, il était conçu pour fournir un moyen d'accès à connexion unique à la suite d'applications de l'AECP. Il s'agit d'un système modulaire en ligne proposant un environnement de bureau virtuel conçu pour permettre le transfert d'informations par différents moyens comme la voix, la vidéo, le courrier électronique et la messagerie instantanée. Il inclut également des outils pour la rédaction collaborative de documents, un calendrier et un planificateur de missions. À l'instar des années précédentes, Fishnet a été utilisé pour la coordination

opérationnelle durant l'exécution des PDC. En 2015, l'utilisation du système a toutefois été étendue pour inclure la diffusion de documents au conseil d'administration de l'AECP, aux experts externes et aux groupes régionaux. Au cours de la dernière partie de 2016, l'Agence a commandé une étude afin de réviser le volet de vidéoconférence du grand bouton bleu (BBB) de Fishnet pour évaluer son adéquation. À l'issue de cet examen, il a été décidé de conserver l'outil du grand bouton bleu, mais de passer à une version ultérieure pour renforcer la sécurité. De plus, l'examen a également suggéré l'inclusion d'un outil supplémentaire de vidéoconférence dans Fishnet pour donner aux utilisateurs le choix entre plusieurs options de vidéoconférence.

- *Système de notification et d'enregistrement électronique de l'AECP (AECP-ERS)*

  L'AECP-ERS a été livré début 2013 et est essentiellement conçu pour mettre en commun et partager les données ERS des États membres dans le cadre des PDC. Celles-ci constituent désormais un élément central du contrôle et du suivi de l'activité de pêche et l'accès en temps opportun à ces données est capital pour les opérations de contrôle coordonnées. Ainsi qu'il ressort de la figure ci-dessous, près d'un million de demandes de réception adressées aux systèmes des États membres ont été générées par l'AECP-ERS en 2016. Ceci a conduit à l'accumulation d'un volume considérable de données spécifiques sur les PDC, qui ont ensuite été mises à la disposition de tous les participants à ce PDC. Au cours de l'année, l'AECP a participé activement au sous-groupe de travail sur les activités de pêche sous l'égide de l'UE, qui a œuvré à la finalisation de la prochaine version de l'ERS, ainsi qu'au groupe de mise en œuvre des activités du «SSN/ERS Viewer» dirigé par la Commission. Les statistiques de 2016 peuvent se résumer comme suit:

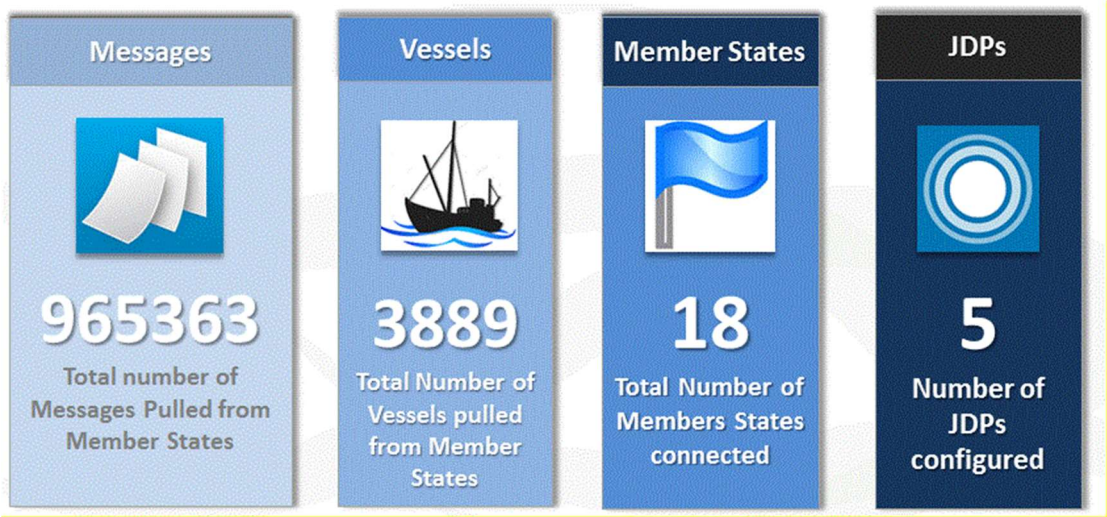

Messages	Navires	États membres	PDC
965363	3889	18	5
Nombre total de messages transmis par les États membres	Nombre total de navires signalés par les États membres	Nombre total d'États membres connectés	Nombre de PDC configurés

- *Système de surveillance des navires de l'AECP (AECP-SSN)*

L'AECP utilise toujours le système vTrack de Visma ,comme l'AECP-SSN. Ce système reste un outil extrêmement précieux pour la planification et la coordination des opérations. Comme le montrent les statistiques ci-dessous, le volume de messages SSN traités par l'AECP-SSN continue d'augmenter et a dépassé le cap des 23 millions de messages reçus et un nombre similaire de messages a été transféré à l'AESM/Frontex.

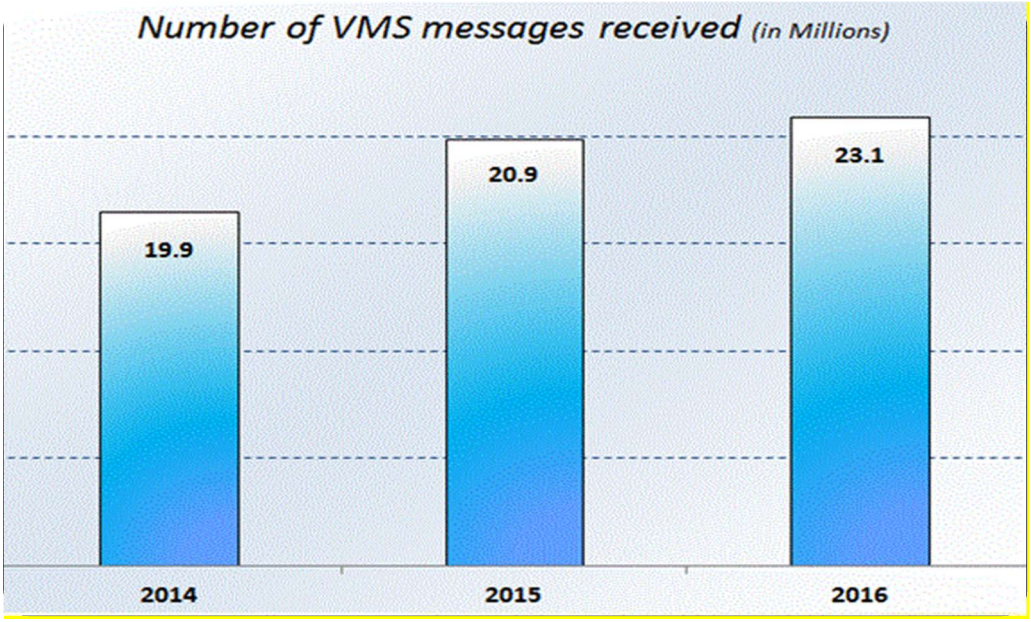

Number of VMS messages received *(in Millions)*	Nombre de messages SSN reçus *(en millions)*

- *Système de rapport électronique d'inspection de l'AECP (AECP-EIR)*

  Le système AECP-EIR est conçu pour recevoir et analyser les messages EIR et permettre leur échange automatique entre les États membres. Il est essentiellement destiné à échanger des données par la couche de transport FLUX, mais est également capable d'échanger des messages directement avec un État membre et permet de télécharger des données à distance (manuellement ou par une entrée WML) dans les États membres. Des essais ont été effectués pour la mise à jour automatique via la couche de transport FLUX entre plusieurs États membres et l'AECP. L'AECP a proposé l'EIR comme «logiciel service» aux États membres et, comme indiqué plus haut, l'un d'eux en a fait son système national.

  Comme cela a été mentionné, l'AECP a présidé le GT EIR, dont les travaux ont abouti à la publication d'une nouvelle norme XSD (XML Schema Definition) du CEFACT-ONU. Celle-ci devrait faciliter la reprise des tests sur les échanges de données EIR en vue de parvenir à l'échange de données électroniques de surveillance et d'inspection.

m) Participation à des projets de recherche qui explorent l'utilisation des données d'observation de la Terre et suivi de ces projets

L'AECP a continué de suivre les progrès des technologies d'observation de la Terre et d'étudier la possibilité de les appliquer à la surveillance et au contrôle des pêches. Grâce au déploiement des services Copernic à des fins opérationnelles, les données d'observation de la Terre sont désormais aisément accessibles et disponibles à grande

échelle pour le contrôle et la surveillance de la pêche. La recherche de l'AECP se concentre maintenant sur la manière d'utiliser au mieux les différents produits livrables d'observation de la Terre afin d'aider les États membres et l'Agence dans leurs tâches opérationnelles.

L'AECP travaille en étroite coopération avec l'AESM pour définir des calendriers d'acquisition et affiner les besoins en matière de capacité de détection. En coopération avec les États membres concernés, une campagne spécifique a été organisée en mer Baltique afin de comparer les résultats des détections de navires par radar à synthèse d'ouverture et les images satellites optiques avec les informations réelles de terrain collectées par des moyens de surveillance aérienne dans la même zone et au même moment. Les résultats de cette campagne serviront à améliorer les capacités de détection des navires par les services Copernic.

Indicateurs de performance	Objectif	Réalisé
Applications de l'AECP développées, améliorées, mises à niveau et mises en service selon les prévisions	95%	100%
Plan de projet approuvé	septembre 2016	100%
Plan de projet créé et approuvé	octobre 2016	100 %[42]
Tableau de bord de gestion des projets	Un tableau de bord suivra l'avancement de 100 % des projets en cours dans la section DMN.	100%
Comptes rendus des réunions préparés et diffusés avec les documents associés	100 % des réunions feront l'objet d'un procès-verbal	100%
Participation aux réunions du GCT (ECPI)	60 % de participation aux réunions et séminaires	83%
Participation aux ateliers et séminaires maritimes interagences	60%	100%
Évaluation par l'utilisateur de la disponibilité des outils et des applications maritimes au centre de coordination opérationnelle de l'AECP	> 90 % de satisfaction par EM participant	98 %[43]

1.2.5 Formation

	Prévu				Consommé				Taux d'exécution/ variation du personnel			
Budget standard	394 000 EUR				270 454 EUR				69%			
SGPA 1.5	1 496 526 EUR				1 232 729 EUR				82%			
Personnel	**AD**	**AST**	**END**	**AC**	**AD**	**AST**	**END**	**AC**	**AD**	**AST**	**END**	**AC**
	0,5	4,5		1	0,5	4,1		0,4		-0,4		-0,6

[42] Approuvé lors de la réunion du sous-groupe sur la pêche INN à Vigo, le 8 novembre 2016.
[43] Sur la base d'interactions avec les utilisateurs.

Remarque: recettes des subventions non comprises. Voir l'annexe II pour l'utilisation de cette source de financement (source de financement R0).

PRODUITS À LIVRER	
Prévu	**Réalisé**
Formation des inspecteurs de l'Union (avant le premier déploiement)	**Oui**
Atelier(s) avancé(s) et réunions sur les bonnes pratiques pour les inspecteurs de l'Union des États membres (niveau régional/national)	**Oui**
Ateliers et séminaires pour les autorités des États membres responsables de la pêche INN	**Oui**
En concertation avec les États membres: - créer un cours général d'apprentissage en ligne avec des descriptions et le but des inspecteurs de l'Union avant le premier déploiement. - créer des cours spécialisés d'apprentissage en ligne pour les inspecteurs de l'Union	**Oui**
Participation aux séminaires de formation nationaux des États membres sur la pêche INN, à leur demande	**Oui**
Déterminer les besoins des services nationaux de formation des États membres en termes d'aide de l'AECP	**Oui**
Collaboration avec Frontex, l'AESM et d'autres agences et organes compétents en vue de créer un corps européen de garde-côtes dans le domaine du renforcement des capacités	**Oui**
- Mise à jour des manuels existants des programmes de cours - Programmes de cours régionalisés pour les inspecteurs de l'Union	**Oui**
- Assistance aux pays tiers en vue de l'élaboration de programmes de formation à l'inspection et/ou de manuels de formation pour les formateurs à la demande de la CE - Assistance aux pays tiers à la demande de la CE	**Oui**

Indice pluriannuel à utiliser comme tendance aux fins d'évaluation de la conformité	
Nombre de participants aux ateliers régionaux de l'AECP, y compris la formation à distance	361
Séances de formation à distance sur la pêche INN et aux séminaires, nombre de participants, notamment par formation à distance	90[44]

❖ Introduction

Conformément à son mandat et aux objectifs du PTA, l'AECP a fourni des orientations aux États membres, a facilité l'échange de bonnes pratiques et a mis à jour les cours de formation du programme. Par ailleurs, l'Agence a apporté son aide à la Commission européenne dans le cadre de la coopération avec des pays tiers.

[44] 18 nouveaux, 19 avancés, 28 pour la formation à Malte et 25 à la séance plénière.

❖ Objectifs

1. Mise en œuvre uniforme et efficace des règles de la PCP par les inspecteurs de l'Union et par les services de contrôle des États membres.
2. Création d'un programme d'apprentissage en ligne pour les inspecteurs de l'Union adapté aux exigences des États membres.
3. Fourniture d'orientations et facilitation de l'échange de bonnes pratiques afin de développer les capacités des EM dans le domaine de la formation et de contribuer à la création d'un corps européen de garde-côtes.
4. Utilisation et application du programme de cours dans les États membres pour soutenir leurs activités nationales de formation.
5. Aider la CE à coopérer avec les pays tiers.

❖ Principaux résultats de l'activité

a) Mise à jour des programmes de cours

Afin de se conformer à sa mission de coordination et à ses obligations juridiques, l'AECP aide les États membres à concevoir un programme de formation des formateurs et des inspecteurs de l'Union. En ce qui concerne le développement de programmes de formation, la priorité va à la création et à la mise à disposition de matériel de référence pour la formation des formateurs des services d'inspection et des inspecteurs de l'Union avant leur premier déploiement (programme de cours).

En 2016, l'AECP a terminé la mise à jour du volume 1 du programme de cours (Inspection en mer) et du volume 2 (Inspection au port-Débarquement), qui ont été publiés respectivement en 2013 et 2014 avec le soutien du GT FEP et du SG FEP. La mise à jour concernait essentiellement les nouvelles dispositions légales découlant de la réforme de la PCP (obligation de débarquement, plans de rejets, régionalisation), en insistant sur la connaissance par les inspecteurs de l'Union de la législation applicable à des stocks/zones spécifiques.

Ce matériel actualisé a été mis à disposition sous forme électronique sur la plateforme de développement du programme de cours (PDPC).

b) Didacticiels d'apprentissage en ligne

L'AECP a élaboré et publié sur sa plateforme d'apprentissage en ligne des didacticiels interactifs destinés aux inspecteurs de l'Union et fondés sur la structure et le contenu de la version actualisée du volume 1 (Inspection en mer) et du volume 2 (Inspection au port) du programme de cours. D'autres matériels de formation ont été publiés sur la plateforme, notamment des didacticiels vidéo, des modèles et des présentations utilisés par l'AECP durant ses activités de formation. À la fin de l'année 2016, 150 utilisateurs des États membres, de la Commission européenne et du personnel de l'AECP étaient enregistrés sur la plateforme. L'Agence a également travaillé au développement de modules d'apprentissage en ligne destinés aux inspecteurs de pays tiers, notamment des SFPA

Page d'accueil de la plateforme d'apprentissage en ligne de l'AECP

c) Formation des États membres/échange des bonnes pratiques

En 2016, conformément à son calendrier de formation, l'AECP a continué d'organiser des formations pour les États membres et de promouvoir des «échanges» entre les inspecteurs de l'Union des États membres dans le cadre d'opérations relevant des PDC, tant à terre qu'en mer (pour plus de détails, voir la section 1.1.1 «Mise en œuvre des PDC»). Ces sessions de formation organisées tout au long de l'année ont principalement porté sur les tâches effectuées par les inspecteurs de l'Union déployés dans le cadre des PDC et sur les formations spécifiques en rapport avec le règlement sur la pêche INN et l'AECP-SIP.

En 2016, des ateliers régionaux destinés aux inspecteurs dans tous les PDC ont été organisés et conduits par l'AECP. L'accent a porté sur la normalisation des inspections afin de parvenir à des conditions équitables de concurrence. L'AECP a également participé à des cours de formation pour aider les États membres à appliquer de façon uniforme l'obligation de débarquement dans les différentes régions. Un tableau synoptique des cours de formation organisés en 2016 par l'AECP est joint en annexe I au présent rapport.

d) Besoins de formation des États membres

L'AECP a transmis aux représentants des États membres siégeant au SG FEP un questionnaire en ligne afin de déterminer l'aide dont les services nationaux de formation pourraient avoir besoin et qu'ils pourraient demander à l'Agence. Celle-ci a reçu des réponses de 19 États membres. La grande majorité des États membres (18) ayant répondu à l'enquête ont confirmé qu'ils utilisent déjà ou envisagent d'utiliser les cours du programme de formation de l'Agence comme matériel de référence dans leurs activités nationales de formation. De même, en ce qui concerne l'aide éventuelle de l'AECP pour l'utilisation des cours du programme par les formateurs, 13 États membres ont fait part de leur intérêt. Enfin, 11 États membres ont fourni des informations sur des thèmes de formation spécifiques qui pourraient être couverts par une assistance de l'AECP.

e) Contribution au projet pilote de corps européen de garde-côtes

Dans le cadre de la tâche 3 «Renforcement des capacités» du projet pilote de corps européen de garde-côtes, l'AECP a coordonné avec Frontex et l'AESM l'élaboration d'un projet de lignes directrices sur la collaboration opérationnelle entre les agences de l'UE. Durant cet exercice, une évaluation préliminaire des domaines d'intérêt commun des projets de formation et de renforcement des capacités et un échange de personnel volontaire ont débuté lors d'un atelier interagences organisé à Lisbonne les 20 et 21 avril 2016. Du matériel de référence a été rassemblé par les trois agences pour les

experts sélectionnés/désignés pour rédiger le projet de lignes directrices. Une première mouture a été préparée et présentée aux trois agences en décembre 2016, en même temps que le rapport intérimaire établi pour le projet pilote de corps européen de garde-côtes.

f) Formation pour les pays tiers à la demande de la Commission

En 2016, l'AECP a aidé la Commission européenne à former des fonctionnaires libériens à des aspects des méthodes d'inspection et de suivi dans le cadre des SFPA conclus entre l'Union européenne et le Liberia. La formation dispensée par l'AECP a principalement concerné les fonctions des CSP, comme le contrôle à distance grâce à des outils tels que le SSN et le SIA, et d'autres aspects du contrôle des pêches. Cette formation sur le terrain a été organisée avec l'aide d'un expert espagnol.

En ce qui concerne la pêche INN, à la demande de la Commission européenne, l'AECP a participé à un cours de formation en Thaïlande sur la mise en œuvre du système européen de certification des captures. L'Agence a également achevé l'élaboration d'un manuel de formation spécifique destiné aux inspecteurs des pêches de pays tiers, notamment ceux des SFPA.

Indicateurs de performance	Objectif	Réalisé
Pourcentage d'inspecteurs de l'Union concernés formés par l'AECP	10%	11,95 %
Par région/PDC: - Nombre d'ateliers et de réunions sur les bonnes pratiques organisés - Taux de satisfaction des inspecteurs de l'Union ayant participé aux ateliers - Proportion des inspecteurs OPANO et CPANE de l'UE formés en mer - Proportion des inspecteurs CICTA de l'UE formés en mer	Au moins 1 par région Satisfaction des participants (bien ou très bien) > 80 % 50% 50%	Oui[45] 91% 76% 100%
Formation sur la pêche INN pour les EM: taux de satisfaction des ateliers et séminaires sur la pêche INN	Satisfaction des participants (bien ou très bien) > 80 %	100%
Nombre de cours d'apprentissage en ligne	3 cours disponibles sur la plateforme d'apprentissage en ligne	15
Nombre de séminaires de formation dans les EM à leur demande	4	1[46]
Nombre d'EM ayant fourni un retour d'information	50%	68%
Fourniture en temps utile de la contribution de l'AECP au rapport intérimaire du projet pilote sur le corps européen de garde-côtes Tâche 3	Décembre 2016	100%
Cours du programme dispensés: - Nombre d'EM utilisant du matériel de formation du programme de cours (inspection en mer, inspection au port et principes généraux & types particuliers d'inspection)	> 80 % d'EM côtiers en trois ans (60 % en 2016)	61%
Cours du programme actualisés/régionalisés publiés: inspection en mer et inspection au port	Publié au T4	100%
Élaboration d'un cours d'apprentissage en ligne pour une formation type sur l'inspection de base des pêches	100%	90 %[47]
Nombre de missions à la demande de la CE	3	2[48]

[45] 17 pour les 5 régions.
[46] L'AECP n'a reçu qu'une seule demande en 2016.
[47] Livraison finale en 2017.
[48] L'AECP n'a reçu que deux demandes en 2016.

1.3 Gouvernance et représentation

	Prévu	Consommé	Taux d'exécution/ variation du personnel
Budget standard	204 000 EUR	213 820 EUR	105%
SGPA 2	1 044 229 EUR	1 102 448 EUR	106%

Remarque: recettes des subventions non comprises. Voir l'annexe II pour l'utilisation de cette source de financement (source de financement R0).

1.3.1 Conseil d'administration

PRODUITS À LIVRER	
Prévu	**Réalisé**
Décisions du conseil d'administration de l'Agence	**Oui**
Programme de travail pluriannuel, programme de travail annuel et rapport annuel de l'Agence	**Oui**
Adoption du budget et des comptes	**Oui**
Adoption du plan pluriannuel en matière de politique du personnel; approbation et/ou soutien des activités réalisées par l'Agence dans l'exécution de sa mission	**Oui**
Déclaration d'intérêt annuelle des membres du conseil d'administration soumise avant la fin de l'année	**Oui**

❖ Introduction

Le conseil d'administration est l'organe principal d'administration et de contrôle de l'AECP. Il se compose de six membres représentant la Commission européenne et d'un délégué par État membre.

❖ Objectif

Le conseil d'administration étant le principal organe administratif de l'AECP, son objectif premier est d'assurer le bon fonctionnement de l'Agence.

❖ Principaux résultats de l'activité

En 2016, trois réunions du conseil d'administration se sont déroulées à Vigo; la 24e réunion du conseil d'administration s'est tenue le 10 mars, la 25e le 21 juin et la 26e le 11 octobre.

En mars, le conseil d'administration a notamment adopté le rapport annuel 2015 et les modèles d'exécution du règlement financier, la modification des décisions du CA concernant l'adoption du PTP 2016-2020 et du PTA 2016 ainsi que le budget définitif de l'AECP pour l'exercice 2016 et la modification de la décision du CA concernant la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts de l'Agence; il a aussi approuvé le renouvellement du mandat du directeur exécutif de l'Agence pour cinq ans.

En juin, le conseil d'administration a voté la modification d'une décision du CA concernant l'adoption du PTP 2016-2020 et du PTA 2016 ainsi que le budget définitif de l'AECP pour

l'exercice 2016, les comptes annuels définitifs de l'Agence pour l'exercice 2015 et les règles d'application du statut.

En octobre, le conseil d'administration a procédé à l'adoption du document unique de programmation (DOCUP) de l'AECP contenant le PTP 2017-2021 et le PTA 2017, ainsi que le budget définitif et le tableau des effectifs de l'Agence pour l'exercice 2017; en outre, le conseil d'administration a adopté le projet de DOCUP contenant le PTP 2018-2022 et le PTA 2018, qui devront être mis à jour au début 2017 pour tenir compte des informations disponibles à la fin de l'année. Les règles d'application du statut ont aussi été adoptées. Enfin et surtout, le conseil d'administration a nommé un nouveau comptable et les évaluateurs pour l'évaluation annuelle du directeur exécutif.

Toutes les déclarations d'intérêt écrites ont été soigneusement contrôlées par l'AECP. Il convient toutefois d'observer qu'à la fin de 2016, deux membres du CA n'avaient pas encore présenté leur déclaration d'intérêt.

Indicateurs de performance	Objectif	Réalisé
Nombre de réunions du conseil d'administration	2 réunions	3 réunions
Préparation et notification en temps utile des décisions du conseil d'administration	100%	100%
Préparation et notification en temps utile du PTP, du PTA et du rapport annuel de l'Agence	100%	100%
Préparation, adoption et notification en temps utile du budget et des comptes	100%	100%
Préparation, adoption et notification en temps utile du plan pluriannuel en matière de politique du personnel	100%	100%
Préparation des séances d'information et/ou des notes adressées au conseil d'administration	100%	100%
Contrôle de la soumission à l'AECP des déclarations d'intérêt annuelles écrites des membres du conseil d'administration afin de garantir un contrôle adéquat de ces déclarations et le respect des obligations légales	100%	94%

1.3.2 Conseil consultatif

PRODUITS À LIVRER	
Prévu	**Réalisé**
Avis du conseil consultatif sur les programmes de travail annuel et pluriannuel de l'Agence, contenant les principales préoccupations, besoins et priorités des parties prenantes à prendre en considération dans le domaine d'action de l'Agence.	**Oui**

❖ Introduction

Le conseil consultatif est composé de représentants des conseils consultatifs (CC), chaque CC désignant un représentant. Les réunions du conseil consultatif sont présidées par le directeur exécutif.

❖ Objectif

Le conseil consultatif conseille le directeur exécutif de l'Agence et assure une coopération étroite avec les parties prenantes.

❖ Principaux résultats de l'activité

Le conseil consultatif, composé d'un représentant de chaque conseil consultatif (CC), s'est réuni deux fois en 2016. Ces réunions se sont déroulées avant deux des trois réunions du conseil d'administration, à Bruxelles le 23 février et à Vigo le 20 septembre.

Un représentant du conseil consultatif participe aux délibérations lors des réunions du conseil d'administration, sans avoir le droit de voter. Le représentant du conseil consultatif au conseil d'administration de l'AECP est désigné selon le système de rotation annuel convenu par ses membres. Du 2 mars 2016 au 1er mars 2017, le représentant du conseil consultatif était M. Gianpaolo Buonfiglio, du conseil consultatif de la Méditerranée, et les suppléants étaient Mme Purificación del C. Fernández Álvarez et M. Julien Lamothe, du conseil consultatif régional des eaux occidentales septentrionales.

Les conseils consultatifs sont des organisations de parties prenantes composées des représentants de l'industrie et d'autres groupes d'intérêt. Outre les sept CC existants énumérés ci-dessous, la nouvelle politique commune de la pêche (PCP) prévoit la création de quatre nouveaux conseils consultatifs pour la mer Noire, l'aquaculture, les marchés et les régions ultrapériphériques.

- Conseil consultatif pour la mer Baltique (CCMB)
- Conseil consultatif pour les eaux occidentales australes (CCEOA)
- Conseil consultatif pour la flotte en haute mer/pêche lointaine (CCPL)
- Conseil consultatif pour la mer Méditerranée (CCMED)
- Conseil consultatif pour les stocks pélagiques (CC pélagique)
- Conseil consultatif pour les eaux occidentales septentrionales (CCEOS)
- Conseil consultatif pour la mer du Nord (CCMdN)

Les CC sont des partenaires essentiels de la stratégie de communication de l'AECP. Ils fournissent à la Commission européenne et aux États membres de l'UE des recommandations sur les questions relatives à la gestion de la pêche.

L'AECP participe aux réunions pertinentes des comités exécutifs et des groupes de travail des CC lorsque les questions inscrites à l'ordre du jour relèvent de ses compétences.

Indicateurs de performance	Objectif	Réalisé
Nombre de réunions du conseil consultatif	2 réunions	2 réunions
Conclusions du conseil consultatif à préparer, livrer et notifier au conseil consultatif et au conseil d'administration en temps utile	100%	100%

1.3.3 Représentation et réseaux

PRODUITS À LIVRER	
Prévu	**Réalisé**
Participation aux réunions pertinentes pour l'Agence	**Oui**
Contribution à la rédaction de positions dans le cadre des groupes de travail interagences	**Oui**
Présentations et notes d'information lors des différentes réunions	**Oui**
Notes d'information et documents publiés pour informer les institutions et les tiers	**Oui**

❖ Introduction

L'AECP est représentée lors des réunions pertinentes des partenaires institutionnels ainsi qu'au sein des réseaux de l'UE.

❖ Objectif

Garantir la représentation, la coopération, le dialogue et la transparence de l'Agence avec les autres institutions, organes et agences de l'UE et les tiers.

❖ Principaux résultats de l'activité

Des représentants de l'AECP ont assisté aux réunions organisées par la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil où leur présence était souhaitable, nécessaire ou dans l'intérêt de l'Agence.

Le 17 février 2016, le directeur exécutif de l'AECP a assisté à une réunion de la commission de la pêche du Parlement européen, au cours de laquelle il s'est exprimé au sujet de l'«Harmonisation des contrôles de la pêche en Europe». Avant cela, le 10 décembre 2015, il avait présenté le programme de travail 2016 de l'Agence et participé à un échange de vues.

Tout au long de 2016, l'AECP a participé aux réunions des comités exécutifs des CC, en particulier celles des conseils consultatifs concernés par les plans de déploiement commun adoptés par l'Agence. Elle a également pris part aux groupes de travail des conseils consultatifs, mains uniquement lorsque l'ordre du jour des réunions incluait des points relevant des compétences de l'AECP.

Sur les questions horizontales, le réseau de coopération interagences coordonne les relations entre les agences, la Commission et le Parlement européen. Dans ce contexte, le directeur exécutif et le chef de l'unité Ressources ont assisté aux diverses réunions rassemblant les cadres concernés. En 2016, le chef de l'unité Ressources a participé à une taskforce de réseau sur la stratégie relative aux services partagés entre les agences. De même, les membres du personnel de l'Agence ont rencontré leurs homologues à travers les réseaux techniques spécifiques: les marchés publics (NAPO), la communication, la protection des données, les affaires juridiques (IALN), l'informatique, le réseau pour le développement des performances (RDP) et la comptabilité (IAAN).

Il convient de signaler la contribution de l'AECP à la feuille de route proposée par la Commission européenne à la suite de l'approche tripartite sur les agences décentralisées de l'Union européenne, approuvée par le Parlement européen, le Conseil et la Commission en juillet 2012. L'AECP a contribué à la mise en œuvre de cette feuille de route par l'intermédiaire du réseau pour le développement des performances des agences de l'UE afin de trouver des

synergies et d'optimiser les ressources disponibles. Le réseau a notamment cherché à améliorer l'efficacité des modèles et procédures relatifs au document unique de programmation et aux rapports annuels consolidés des agences ainsi qu'à partager des expériences en matière d'évaluation ex ante et ex post des activités et il continue d'examiner différents systèmes ou outils pour les agences qui utilisent des systèmes de gestion par activité.

L'Agence est également représentée au conseil d'administration du Centre de traduction à Luxembourg.

Indicateurs de performance	Objectif	Réalisé
Taux de participation des chefs d'agence et des chefs d'administration	2 réunions	3 réunions
Liste de réunions auxquelles l'AECP a participé à communiquer au conseil d'administration	Deux fois par an dans le cadre des informations fournies par le directeur exécutif au conseil d'administration pendant les réunions du CA	2 débriefings

1.3.4 Communication

PRODUITS À LIVRER	
Prévu	**Réalisé**
Visites de parties prenantes à l'Agence	**Oui**
Campagnes de sensibilisation pour les parties prenantes	**Oui**
Qualité et ponctualité du contenu du site web de l'AECP et des autres présences en ligne. Stand, présence du personnel de l'Agence, matériel promotionnel au salon des produits de la mer de Bruxelles ou dans d'autres salons	**Partiellement**[49]
Participation aux activités de l'UE sur la PCP, et en particulier le contrôle, notamment des séminaires d'information, des conférences de presse ou des foires, et contribution à la diffusion du projet de l'UE	**Oui**
Composition et diffusion des principales publications de l'Agence	**Oui**
Outils de communication efficaces disponibles pour les formations, les visites, les foires, les présentations, etc.	**Oui**
Relations fortes avec les médias sur les sujets traités par l'Agence grâce à la publication de communiqués de presse et aux contacts téléphoniques	**Oui**
Les principaux soutiens de l'Agence utilisent l'identité visuelle de l'organisation.	**Oui**
Communication des résultats de l'AECP sur son site web	**Oui**
Présence de l'AECP sur les réseaux sociaux: Facebook, Twitter et LinkedIn	**Oui**
Organisation d'une manifestation locale avec forte présence institutionnelle et large couverture médiatique	**Oui**
Organisation de visites des parties prenantes locales dans les bureaux de l'Agence	**Oui**

[49] Fait, à la seule exception du salon des produits de la mer à Bruxelles.

Présentations aux parties prenantes de l'UE, en particulier celles qui interviennent dans le travail de l'AECP	**Oui**
Organisation de réunions du personnel après les réunions du conseil d'administration et en cas de développements majeurs au sein de l'AECP	**Oui**
Mise à jour d'un intranet collaboratif qui favorisera la communication	**Oui**
Organisation d'événements sociaux qui favorisent une communication informelle entre les unités (par ex. conférences pendant le déjeuner...)	**Oui**

❖ Introduction

La politique de communication de l'Agence garantit que ses activités sont bien portées à la connaissance des partenaires et des parties prenantes qui travaillent avec elle et de ses publics cibles.

❖ Objectifs

Chaque public cible répond à un objectif de communication:

- parties prenantes: promouvoir une culture de respect des règles de la politique commune de la pêche;
- grand public: contribuer à la stratégie de communication définie par la Commission européenne dans le domaine de la PCP, en particulier en ce qui concerne le contrôle des pêches, et la soutenir;
- public local: promouvoir les valeurs de l'Union européenne au niveau local;
- acteurs institutionnels: sensibiliser au travail de l'AECP et garantir un flux d'informations fluide;
- personnel de l'AECP: les tenir informés et les impliquer.

❖ Principaux résultats de l'activité

Tout au long de l'année 2016, plusieurs activités ont été menées à bien pour soutenir les objectifs de l'AECP.

Afin d'appuyer la stratégie de communication définie par la Commission européenne, l'AECP a célébré la Journée de l'Europe avec des parties prenantes locales à Vigo. L'événement a été suivi par des autorités régionales et locales de premier plan ainsi que par d'autres acteurs de la pêche et des représentants de la société civile. Il a été aussi largement couvert par la presse régionale. L'Agence a également participé à la Journée maritime européenne 2016 à Turku, en Finlande.

Afin de donner de la visibilité à son travail, l'Agence a parrainé une fresque murale à Vigo. Cette œuvre d'art publique illustre la durabilité de l'océan. Cette initiative a été rendue possible grâce à un accord avec le conseil municipal, dans le but

de développer la coopération au niveau local. Les peintures ont été inaugurées en octobre et une vidéo interne, filmée lors de la réalisation de la fresque, a été publiée au même moment.

Un concours de photos sur le thème «Miracles de l'océan» a été organisé pour coïncider avec la Journée mondiale des océans. Ce concours s'est déroulé le 8 juin. Des agents temporaires, des agents contractuels, des experts nationaux, des prestataires de services externes et des stagiaires de l'AECP ainsi que leurs familles ont participé à l'événement.

Plusieurs visites ont été organisées à l'AECP, notamment pour un groupe d'étudiants en master international en gestion durable de la pêche de l'université d'Alicante, le 12 mai.

Afin de mettre en évidence les relations institutionnelles, le directeur général des affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne, M. Joao Aguiar Machado, a visité le siège de l'Agence le 14 juin, tandis que la députée européenne Mme Clara Aguilera s'est rendue sur place le 27 juillet.

Deux navires de l'Irish Naval Service ont été accueillis par l'AECP alors qu'ils faisaient escale à Vigo en 2016, le premier le 3 juin (LE Aisling) et le second le 10 octobre (LE Roisin). En octobre toujours, le commandant de la marine irlandaise (Flag Officer Commanding Naval Service - FOCNS) s'est rendu en visite officielle à l'Agence.

Grâce aux accords interagences conclus avec Frontex et avec l'Agence européenne de sécurité maritime (AESM), l'AECP a également accueilli un représentant de la garde côtière du gouvernement régional de Galice (Xunta de Galicia) dans le cadre de la nouvelle coopération avec les garde-côtes.

Conformément au plan annuel de communication de 2016, le rapport annuel, le PTP et le PTA ont été imprimés et diffusés. En outre, la page «Mission et objectifs» du site web a été traduite dans toutes les langues de l'UE.

Indicateurs de performance	Objectif	Réalisé
Nombre de visites des parties prenantes à l'AECP	6	9[50]
Publications produites	2	2
Nombre de consultations du site web de l'AECP (moyenne/mois)	4000	4533
Nombre de séances d'information où l'UE/la PCP est traitée devant un public local	3	5
Nombre de présentations devant des acteurs institutionnels	6	9
Réunions avec le personnel, le cas échéant	2	5
Degré de satisfaction vis-à-vis de l'intranet de l'AECP[51]	Satisfaisant	Satisfaisant

[50] Les visites opérationnelles et celles correspondant à un autre intitulé sont exclues.
[51] Enquête réalisée en juillet 2016

PARTIE II. Activités horizontales de soutien

2.1 Événements majeurs

L'AECP poursuit l'objectif d'améliorer l'efficacité des procédures administratives qui sous-tendent les activités horizontales de soutien. Elle s'efforce de maximiser la synergie en recherchant des solutions affichant le plus haut degré d'intégration avec les systèmes existants (ABAC), ainsi que les coûts de personnalisation et de maintenance les plus bas (systèmes développés par la CE).

En 2016, les étapes importantes décrites ci-après ont été franchies.

- Dans le domaine de l'administration en ligne:
    - mise en oeuvre d'E-Prior et d'ABAC Assets Order. En ce qui concerne la présentation d'offres en ligne (procédure électronique d'appel d'offres), tous les appels ouverts ont été réalisés entièrement par voie électronique; les bons de commande sont désormais établis et transmis par voie électronique et les principaux fournisseurs locaux ont été préparés à l'utilisation de la facturation en ligne, qui sera opérationnelle en 2017;
    - ABAC Contracts. L'outil de gestion des contrats ABAC Contracts a été mis en œuvre pour l'enregistrement et le suivi des contrats-cadres. L'intégration avec les autres modules ABAC a été l'une des raisons pour lesquelles ce modèle a été ajouté aux modules ABAC existants à l'AECP;
    - SGM (système de gestion des missions). L'AECP a été la première agence décentralisée (sans Sysper) à mettre en place le système de gestion des missions de la Commission, qui a été déployé en novembre 2016 et a conduit à une réduction considérable de l'utilisation des formulaires papier et des entrées multiples de données; l'utilisation du SGM permet aussi une liaison automatique avec l'ABAC pour les demandes de remboursement des frais de mission et devrait entraîner une réduction des erreurs de calcul;
    - Sysper2 (outil informatique pour les RH). L'AECP fait partie de la première vague d'agences dans lesquelles Sysper2 sera déployé et elle a signé l'accord de niveau de service correspondant avec la Commission (DG RH) en novembre 2016.
- Faisant suite à la proposition de la Commission de modifier le règlement fondateur en vue de créer le corps européen de garde-côtes, des préparatifs administratifs considérables ont eu lieu: un plan de recrutement détaillé a été mis en œuvre ainsi qu'une estimation précise de l'augmentation des dépenses de personnel, de locaux et d'équipement due aux nouvelles ressources à compter de 2017.
- En ce qui concerne le plan de continuité des opérations (PCO), l'AECP a mené un premier exercice en 2016; en octobre, l'Agence a signé un accord crucial avec l'EUIPO (Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle) à Alicante en vue de la fourniture de services de reprise après sinistre pour ses systèmes d'information. Ceci permettra à l'Agence d'exploiter des services de sauvegarde depuis les locaux de l'EUIPO en cas de problème grave sur le site de l'AECP. Cette dernière a également convenu d'un site pour l'installation d'un bureau de soutien et du matériel à Vigo avec des fournisseurs locaux.
- D'autres efforts de rationalisation ont été déployés dans le domaine de la gestion financière. Outre les améliorations de l'efficacité déjà décrites pour les nouveaux

systèmes de gestion des marchés et des commandes, la vérification préalable a été de plus en plus remplacée par des vérifications trimestrielles a posteriori; de même, des opérations simples à faible risque ont été traitées sans produire de papier par le système ABAC.

- D'autres domaines importants en 2016 étaient liés à la priorité actuelle du GTII 2 (groupe de travail interinstitutionnel) concernant les gains d'efficacité et l'évaluation quinquennale externe indépendante de l'AECP. Alors que l'Agence a répondu aux diverses exigences d'action découlant de l'approche commune et exploite au mieux les synergies par des projets comme l'administration en ligne, on peut s'attendre à d'autres initiatives pour l'évaluation comparative et la recherche de nouvelles synergies et gains d'efficacité avec la Commission et d'autres agences. L'exercice quinquennal d'évaluation externe indépendant a débuté en mai 2016 et s'est également intéressé aux performances administratives, tandis que l'unité Ressources et TI a soutenu le projet tout au long de l'exercice.

PRODUITS À LIVRER	
Prévu	**Réalisé**
Poursuivre la mise en œuvre du projet d'administration en ligne lancé en 2015 qui contribuera à une efficacité accrue de l'administration	**Oui**
Suivre la mise en œuvre de la feuille de route sur l'approche commune	**Oui**
Suivre les recommandations du SAI, de la CCE et de la CAI	**Oui**
Encourager les synergies avec d'autres agences en ce qui concerne les procédures administratives	**Oui**
Initiation financière de toutes les opérations financières	**Oui**
Vérification des fichiers d'engagement et de paiement	**Oui**
Organiser et exécuter les virements	**Oui**
Assurer la prévision, la mise en œuvre et le contrôle de l'exécution budgétaire	**Oui**
Programmation budgétaire et budgétisation par activité	**Oui**
Rapport sur la programmation et l'exécution du budget	**Oui**
Suivi du RF et du RAP applicables	**Oui**
Procédure de fin d'année et report des crédits	**Oui**
Contribuer au projet d'administration en ligne afin d'améliorer l'efficacité et la fiabilité de l'information	**Oui**
Coordonner les marchés publics	**Oui**
Dispenser des conseils et vérifier les contrats et les procédures d'appel d'offres	**Oui**
Dispenser des conseils juridiques au directeur exécutif et aux unités	**Oui**
Application interne du règlement relatif à la protection des données	**Oui**
Gérer les installations et les services de soutien de l'Agence	**Oui**
Réduire le nombre de transactions en planifiant mieux les besoins et en contrôlant mieux les ressources	**Oui**
Maintenir un niveau de sécurité et de sûreté optimal pour le personnel de l'AECP et d'autres utilisateurs en appliquant des mesures de sécurité et de sûreté adéquates	**Oui**

Garder à jour la gestion des ACTIFS et procéder à des contrôles réguliers (enregistrement des actifs, suivi physique, déclassement, etc.)	**Oui**
Contrôler l'impact de l'Agence sur l'environnement, évaluer et comparer avec les normes, améliorer ou limiter l'impact dans la mesure du possible	**Oui**
Gérer la sélection, le recrutement et le départ du personnel	**Oui**
Gérer les droits et les prestations, y compris les salaires avec le PMO	**Oui**
Planifier et organiser les formations	**Oui**
Gérer le système de stage conformément à l'accord de niveau de service avec la DG EAC	**Oui**
Coordonner la sélection et l'utilisation du personnel intérimaire	**Oui**
Préparer le budget relatif au personnel	**Oui**
Suivre le développement des règles d'application du statut et leur mise en œuvre	**Oui**
Garder à jour le fichier du personnel, assurer le suivi des contrats des agents, délivrer des certificats au personnel, publier des descriptions de poste et un organigramme, mettre à jour le contenu «RH & moi» sur l'intranet	**Oui**
Coordonner l'exercice annuel d'évaluation et de reclassement	**Oui**
Assurer le suivi des cartes de crédit professionnelles, des cartes médicales, de l'assurance maladie locale, des mesures relatives aux frais de scolarité	**Oui**
Organiser les examens médicaux annuels du personnel	**Oui**
Assurer la maintenance de l'infrastructure informatique de l'AECP	**Oui**
Gouvernance des TIC	**Oui**
Achat de matériel et de logiciels	**Oui**
Maintenance des systèmes	**Oui**
Gestion de la sécurité informatique	**Oui**
Gestion des licences pour les systèmes opérationnels et internes	**Oui**
Administration du service interne d'assistance de l'AECP	**Oui**
Gestion des contrats TIC	**Oui**

2.2 Gestion budgétaire et financière

❖ Exécution du budget

La contribution du budget de l'UE destinée à l'AECP est stable depuis 2012 et s'élève à 9 200 000 EUR. En 2016, outre cette contribution, l'AECP a reçu deux subventions de la Commission à exécuter en 2016 et 2017 pour un montant de 750 000 EUR, ce qui a porté le budget de l'Agence, après cette modification, à des recettes totales de 9 970 000 EUR en 2016.

L'exécution du budget, similaire à celle de 2015, a frôlé l'exécution complète (99,6 % des engagements). Pour ce qui concerne les paiements, l'AECP a exécuté 88,5 % de ses crédits de paiement au titre de la subvention, soit un niveau très satisfaisant, quoique légèrement inférieur à celui de 2015.

S'agissant des rapports de l'exercice précédent, l'exécution se situe à 95,3 % et l'annulation correspondante représente 0,4 % des crédits de paiement de 2016. Toutes sources de financement confondues, le total d'annulation de crédits de paiement s'est élevé à 0,7 %.

Le report de 2016 à 2017 se situe à 11 % de la subvention totale de 2016.

Exécution du budget pour les engagements et les paiements en 2016[52]

	BUDGET VOTÉ 2016		ENGAGEMENTS			PAIEMENTS		
TITRE	BUDGET 2016	Montants transférés	ABAC CA (€)	Engagés (€)	% exéc.	ABAC PA (€)	Payés (EUR)	% exéc.
TITRE I	6 149 000	-175 750	5 973 250	5 944 432	99,5 %	5 973 250	5 878 147	98%
TITRE II	1 330 000	282 250	1 612 250	1 607 448	99,7 %	1 612 250	1 066 291	66%
TITRE III	1 738 000	-106 500	1 631 500	1 631 017	100,0 %	1 631 500	1 212 586	74%
TOTAL	9 217 000	0	9 217 000	9 182 897	99,6 %	9 217 000	8 157 024	88,5 %

L'annulation de crédits de paiement[53] dans le budget 2016 de l'AECP s'élève à 66 136 EUR, soit 0,7% du total des crédits de paiement pour 2016. Ce montant peut être ventilé comme suit:

- crédits de paiement non utilisés en 2016: 32 033 EUR;
- annulation de crédits de paiement reportés de 2015 (source de financement C8): 34 103 EUR.

La plupart des paiements ont été effectués dans les délais juridiques prévus conformément aux délais du règlement financier et le délai moyen de paiement en 2016 était de 22 jours. Aucun intérêt n'a été facturé par des fournisseurs pour retard de paiement.

❖ Informations sur la gestion par activité

Conformément à l'approche du système de gestion par activité (SGPA) approuvée par le conseil d'administration le 19 octobre 2010, le rapport annuel 2016 est le septième rapport qui met en œuvre le SGPA, en additionnant les coûts estimés directs et indirects totaux pour chaque activité.

L'AECP applique la méthode de répartition suivante pour la planification (procédure PTA) et pour les chiffres d'exécution (procédure RA):

- Imputation des coûts directs. Une partie des dépenses opérationnelles (titre III) est directement imputée à l'une des activités (par exemple, la ligne budgétaire *Contrôle des données et réseaux* est directement imputée à l'activité *Contrôle des données et réseaux*);
- Imputation des coûts indirects. Les dépenses de personnel et les frais généraux (titres I et II) sont imputées aux différentes activités sur la base de vecteurs différents. Le vecteur principal est l'affectation du personnel à chaque activité, qui est pondérée par le **coût moyen** des postes AD, AST et AC;
- l'AECP estime séparément les coûts de ses activités horizontales de soutien, qui sont ensuite répartis entre chacune des activités principales en fonction de la pondération finale dans les dépenses totales. Les chiffres présentés pour la budgétisation par activité (ABB) (chiffres prévus dans le PTA 2016) et l'établissement des coûts par activité (ABC) (chiffres d'exécution de 2016) pour chaque activité incluent la part correspondante des dépenses relatives aux activités horizontales de soutien.

[52] Recettes des subventions non comprises. Voir l'annexe II pour l'utilisation de la source de financement R0.
[53] Après prise en compte des reports automatiques et non automatiques des crédits de paiement de 2015 (pour l'AECP en 2016, source de financement C8 – crédits reportés automatiquement).

Compte tenu de la méthodologie exposée ci-dessus, le tableau suivant présente le budget (ABB) alloué aux activités et sous-activités conformément au PTA 2016 par rapport au résultat final des coûts réels alloués à chaque activité (ABC) sur la base de l'exécution réelle du budget.

Budget par activité (ABB) prévu et exécuté en 2016[54]

Code	Activité	PTA 2016	RA 2016	% exécution par rapport aux prévisions
1	**COORDINATION OPÉRATIONELLE**	**8 172 771**	**8 080 449**	**99%**
1.1	Mise en œuvre des PDC et des plans opérationnels	1 490 269	1 358 904	91%
1.2	Amélioration des conditions équitables de concurrence	2 397 709	2 577 143	107%
1.3	Programmes, plans et évaluation	1 085 760	1 232 194	113%
1.4	Contrôle des données et réseaux	1 702 507	1 679 480	99%
1.5	Formation	1 496 526	1 232 729	82%
2	**Gouvernance et représentation**	**1 044 229**	**1 102 448**	**106%**
	TOTAL	**9 217 000**	**9 182 897**	**100%**

Il est à noter que les résultats ci-dessus n'incluent pas l'utilisation des recettes provenant des subventions accordées à l'AECP en 2016. Ces subventions ont une phase de mise en œuvre d'un an et seront finalisées en 2017. Pour des informations sur l'utilisation des subventions, veuillez vous référer à l'annexe II (mise en œuvre de la source de financement R0).

Les dépenses de formation ont été inférieures aux dépenses programmées en raison des économies générées par la décision du conseil d'administration de modifier les règles de remboursement des frais des experts des États membres participant aux formations de l'AECP au titre des programmes opérationnels FEPM.

De plus, certains agents ont été déplacés pour préparer la nouvelle fonction européenne de garde côtière, qui doit être mise en place au début de 2017, et des efforts supplémentaires ont été consentis en termes de gouvernance (une réunion supplémentaire du conseil d'administration) dans le même but.

2.3 Gestion des ressources humaines (RH)

❖ Sélection et recrutement du personnel

Au 31 décembre 2016, les effectifs totaux en activité de l'AECP s'élevaient à 56 personnes, dont 51 agents temporaires (AT) et 5 agents contractuels (AC). En d'autres termes, le tableau

[54] Remarque: recettes des subventions non comprises. Voir l'annexe II pour l'utilisation de cette source de financement (source de financement R0).

des effectifs était complet et le nombre d'agents contractuels était conforme aux estimations. Cette situation est similaire à celle qui prévalait à la fin de 2015.

Un troisième poste a été supprimé en 2016, conformément à la réduction générale de personnel de 5 % prévue dans l'accord interinstitutionnel pour les agences décentralisées[55]. L'AECP a ainsi atteint la réduction générale de 5 % des effectifs.

En raison de la modification apportée au règlement fondateur, l'AECP s'est vu accorder 13 postes pour les nouvelles tâches connexes dans le tableau des effectifs de 2017. Trois de ces postes compenseront automatiquement la contribution de l'AECP au pool central de redéploiement des agences, ce qui implique que l'Agence aura apporté l'ensemble de sa contribution au pool et que la hausse nette globale du tableau des effectifs sera de 10 postes.

Au début de l'été, l'AECP a commencé à planifier les procédures de recrutement en vue de pourvoir ces postes.

L'Agence a également recruté 4 END pour des détachements de courte durée (jusqu'à la fin 2016) et 1 END pour un détachement de plus longue durée, soit un volume de 38 hommes/mois en 2016 sur le budget de l'AECP, 32,5 hommes/mois financés par le projet pilote sur le corps européen de garde-côtes et 4 hommes/mois financés par le projet pilote Marsurv INN.

L'AECP a fait appel à du personnel extérieur pour couvrir les remplacements pour un total de 3,7 équivalents temps plein (ETP).

Par ailleurs, des prestataires de service externes ont été utilisés pour la fourniture de certains services structurels dans les locaux de l'AECP dans le domaine des TIC et de la logistique. Au total, cela a représenté 8,5 ETP.

❖ Changement organisationnel et structure des effectifs

L'AECP a mené à bien un exercice d'examen des postes pour 2016 selon la méthodologie convenue avec la CE. Les emplois couvrent tout le personnel statutaire, mais aussi des prestataires de services externes travaillant au sein de l'Agence. Les résultats sont présentés à l'annexe VI et permettent de comparer l'allocation des ressources humaines par rapport à l'année dernière. Le personnel opérationnel représente 59 % des effectifs totaux.

À l'instar des années précédentes, la composition du personnel en termes de nationalité est très variée, comme l'illustre le graphique ci-dessous.

En comptant les experts nationaux détachés, des ressortissants de 20 États membres de l'UE travaillaient à l'AECP au 31 décembre 2016. Ce tableau ne comprend, par nature, que les postes pourvus.

[55] Communication sur la programmation des ressources humaines et financières destinées aux agences décentralisées pour 2014-2020, COM(2013) 519, 10.07.2013.

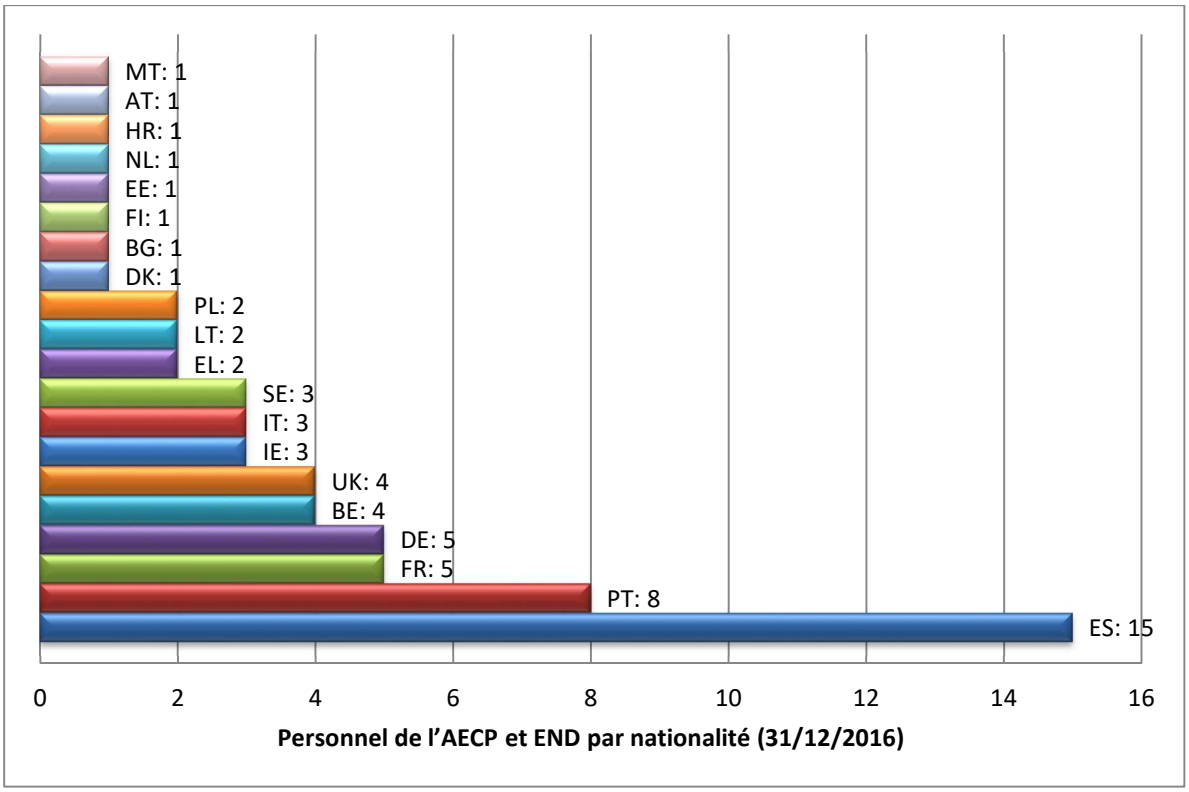

❖ Processus de gestion du changement

L'organisation interne de l'AECP s'est préparée a s'adapter aux nouveaux changements et aux ressources supplémentaires liées à la modification du règlement fondateur de l'Agence. À cet effet, le personnel a été informé le 14 septembre 2016 des détails de la réorganisation entrée en vigueur le 2 décembre suivant. La structure de la nouvelle organisation a été présentée au conseil d'administration lors de sa réunion du 10 octobre 2016. Le nouvel organigramme est présenté à l'annexe III.

❖ Répartition des sexes au sein du personnel de l'AECP

L'AECP prône une politique d'égalité de traitement et tend à atteindre un équilibre optimal entre les hommes et les femmes au sein de son personnel. L'Agence joint une déclaration sur l'égalité de traitement à chaque avis de vacance publié.
Le personnel de l'unité Opérations est majoritairement composé d'homme, dont des experts provenant d'un domaine traditionnellement masculin. De plus, une majorité des membres du personnel de grade AD8 et supérieur sont des hommes. On dénombre en revanche une majorité de femmes sous les ordres du directeur exécutif et dans l'unité Ressources et TI. Au total, les femmes représentent 38% du personnel.

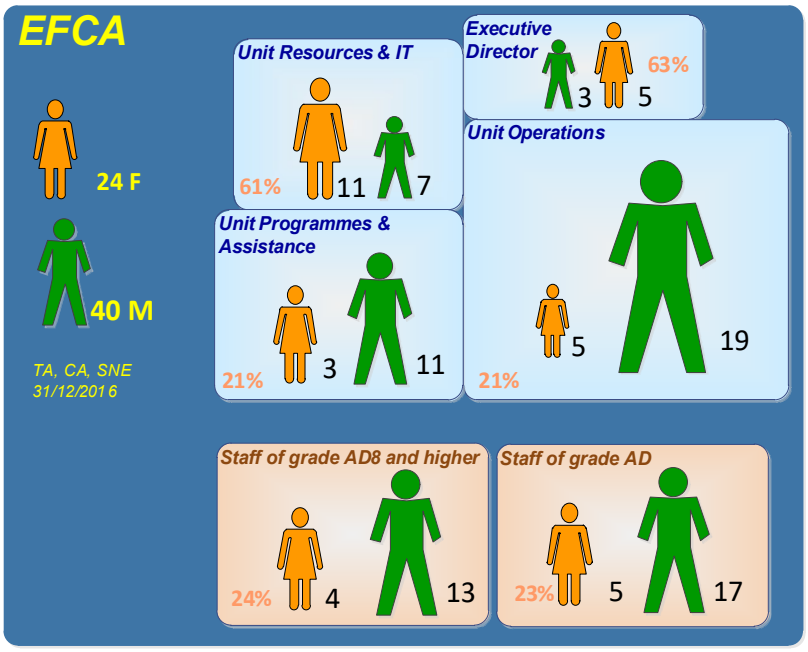

Unit Resources & IT	Unité Ressources & TI
Executive Director	Directeur exécutif
Unit Programme & Assistance	Unité Programme & Assistance
Unit Operations	Unité Opérations
Staff of grade AD8 and higher	Personnel de grade AD8 et supérieur
Staff of grade AD	Personnel de grade AD
24 F	24 F
40 M	40 H
TA, CA, SNE	AT, AC, END

❖ Procédures et politiques en matière de personnel

La plateforme intranet de l'AECP propose des informations concernant les RH sous la forme de pages web comprenant des documents, des modèles et des formulaires. Plusieurs nouvelles dispositions générales d'exécution du statut ont été adoptées par le conseil d'administration, notamment sur le reclassement, la constitution d'un comité du personnel et le temps de travail.

❖ Évaluation et reclassement

L'exercice d'évaluation annuel a été réalisé pour l'ensemble des membres du personnel et conformément aux dispositions générales d'exécution récemment adoptées. Neuf membres du personnel ont reçu une promotion à la suite de l'exercice de reclassement. 2016 a été la première année où le reclassement a été appliqué à des agents contractuels et à des agents temporaires.

❖ Stages

Deux cycles de stages de 5 mois ont été mis sur pied en coopération avec le bureau des stages de la Commission européenne. Chaque cycle comprenait quatre possibilités de stage, qui ont été allouées à l'ensemble des unités.

❖ Formation et frais de scolarité

Des cours de langue en interne et des séances de formation aux commandes en ligne (E-order), à ABAC Assets Order et au SGM ont été organisés tout au long de l'année. Voici quelques chiffres sur les activités de formation organisées en 2016:

- nombre de cours collectifs organisés dans les locaux de l'AECP: 7;
- nombre de cours de formation suivis à l'extérieur: 16;
- nombre de personnes suivant des cours de langue: 28;
- nombre moyen de journées de formation par membre du personnel: 2.2.

Le régime des frais de scolarité en langue maternelle pour les enfants du personnel dans la région de Vigo et le soutien pour l'apprentissage de l'anglais et de l'espagnol ont été maintenus en 2016, avec une hausse des demandes après l'été. Les conjoints ont continué de suivre les cours d'espagnol organisés par l'Agence.

2.4 Tâches d'exécution budgétaire confiées à d'autres services et entités

Dans le cadre de l'accord de niveau de service conclu avec l'Office payeur, l'AECP a délégué les pouvoirs de détermination des droits liés à la rémunération de son personnel au PMO. En coopération avec les services du PMO, l'AECP prépare et contrôle le traitement et effectue les paiements finaux mensuels des salaires du personnel.

2.5 Marchés publics

À la suite de la proposition de la Commission de modifier le règlement fondateur en vue de la création d'une fonction européenne de garde côtière, un travail administratif préparatoire considérable a été mené.

En ce qui concerne la procédure d'appel d'offres pour l'affrètement d'un navire, aucune offre acceptable n'a été reçue pour l'appel d'offres lancé le 12 juillet 2016. Une nouvelle procédure sera donc lancée le 27 décembre 2016.

De plus, afin de faire face aux prochaines augmentations des effectifs et des besoins d'espaces de bureau modernes, un appel d'offres ouvert a été lancé pour des services d'amélioration du lieu de travail et de matériel de bureau (non informatique).

Dans le souci d'exploiter au mieux les ressources disponibles, l'AECP s'est jointe à plusieurs procédures interinstitutionnelles de passation de marchés de la Commission lancées par la DG RH (2), le PMO (2), l'EPSO (1), la DG DIGIT (6) et la DG BUDG (1).

S'agissant des procédures interinstitutionnelles avec d'autres agences, l'AECP s'est associée à des appels d'offres pour la fourniture de services d'audit sous la conduite de l'EFSA, de cours de langue à distance organisés par l'ESMA, de services d'informatique en nuage avec l'EFSA et d'expertise en matière de surveillance et de sécurité maritime avec l'EASME.

L'AECP a manifesté son intérêt à s'associer à un appel d'offres en vue de la prestation de services juridiques organisé par la FRA.

L'annexe VII contient un complément d'informations sur les marchés publics.

L'AECP utilise désormais le module de soumission en ligne de la plateforme e-Prior (DG DIGIT) pour la gestion des appels d'offres, qui permet la soumission électronique des documents d'appels d'offres, l'enregistrement et la gestion des questions et réponses et d'autres aspects de la procédure. En 2016, quatre appels d'offres ont été lancés par ce module.

De plus, des travaux importants ont été menés au cours du premier semestre de 2016 pour se conformer aux changements apportés au règlement financier général et à ses modalités d'exécution pour tous les modèles de contrat et de marché public.

2.6 TI

Le projet visant à mettre en place un système de gestion de la sécurité de l'information (ISMS) a démarré en août 2016. L'objectif du projet était d'établir un plan de mise en œuvre en vue de la mise en œuvre d'un ISMS conforme aux normes ISO 27000 et d'élaborer une politique de sécurité de l'information et des politiques de gestion des risques liés à l'ISMS, ainsi que d'autres politiques relatives à l'ISMS, afin de compléter la politique de sécurité de l'information. En outre, un inventaire détaillé des ressources d'information a été réalisé.

Enfin, les TIC ont amélioré la mobilité du personnel grâce à la fourniture de smartphones capables de recevoir des courriels.

Des activités de maintenance, telles que la mise à jour et l'installation de nouvelles versions des systèmes, se sont déroulées tout au long de l'année, tout comme les tâches destinées à maintenir l'infrastructure TIC en bon état.

2.7 Installations

Une évaluation des besoins des installations techniques de l'AECP a été réalisée en 2016 dans le cadre du contrat de maintenance de ces installations. Elle a conduit au renforcement de la climatisation dans la salle des serveurs, ainsi qu'à la révision de l'équilibrage de puissance dans la salle UPS principale, ce qui a assuré une meilleure stabilité.

À la suite de la décision de reporter le lancement du projet de système européen d'audit et de gestion de l'environnement (EMAS) à 2017, l'impact environnemental de l'Agence en 2016 repose sur le calcul de son empreinte carbone et sur sa consommation de produits consommables.

En ce qui concerne l'empreinte carbone, les statistiques relatives à la consommation d'électricité ont été mises à jour chaque semaine tout au long de l'année et ont fait apparaître une consommation de 486 181 KwH, soit une consommation hebdomadaire moyenne de 9 350 KwH (en hausse de 10,5% par rapport à 2015). L'empreinte carbone de l'Agence en 2016 a été estimée à 1 727 tonnes de CO_2.

Une évaluation globale des systèmes de sécurité du bâtiment a été réalisée au cours du premier trimestre de 2016. À la suite de cette évaluation, des spécifications techniques ont été rédigées pour un nouveau système de sécurité totalement intégré. Intégrant la sécurité incendie, la prévention des intrusions et le contrôle des accès (contrôle du temps), ce système sera géré de manière centrale par un réseau indépendant.

En raison des contraintes budgétaires, le projet de renouvellement des systèmes de sécurité a été reporté à 2017.

Une étude de faisabilité de la modernisation du système général de ventilation a été incluse dans un nouveau projet d'amélioration du lieu de travail prévu pour 2017/2018.

Conformément à la décision de la Commission européenne de maintenir le niveau d'alerte à celui de 2015, l'AECP a décidé de faire de même et de maintenir sa configuration de sécurité au niveau de 2015. Les contacts permanents avec les autorités espagnoles responsables de la sécurité et les autres organes de l'UE en Espagne ont été renforcés.

2.8 Protection des données et accès aux documents

❖ Protection des données

L'AECP se conforme à la législation applicable sur la protection des données à caractère personnel traitées par l'Agence (règlement (CE) n° 45/2001[56]). En 2016, l'Agence a continué d'envoyer des notifications nouvelles et actualisées à son registre interne sur les opérations impliquant le traitement de données à caractère personnel dans le domaine des RH et de la gouvernance. Les opérations nouvelles et actualisées à caractère sensible ont également été notifiées au contrôleur européen de la protection des données pour contrôle préalable, le cas échéant.

Le DPD de l'AECP a organisé des sessions de formation pour les nouveaux membres du personnel, en particulier sur l'importance de la protection des données et la procédure de notification. La culture existante de respect des règles de protection des données a donc été renforcée.

❖ Accès aux documents

L'accès aux documents est un aspect essentiel de la politique de transparence appliquée par les institutions européennes.

Conformément au traité sur le fonctionnement de l'UE, tous les citoyens et tous les résidents de l'Union disposent de ce droit d'accès, qui est régi par le règlement (CE) n° 1049/2001.

L'AECP s'efforce de faire en sorte que son travail ait une grande visibilité. Afin de faciliter l'accès aux documents, la section «Bibliothèque» du site web de l'Agence donne un accès direct à la majorité des documents via un formulaire de recherche. Les documents sont directement accessibles en version électronique.

Les principales publications (rapports annuels et programmes de travail) sont également disponibles dans le catalogue de l'EU Bookshop, qui est géré par l'Office des publications de l'Union européenne.

Les documents qui ne peuvent pas être consultés directement en ligne peuvent être fournis sur demande par l'intermédiaire d'une adresse électronique dédiée (efca-documents@efca.europa.eu). Après examen de chaque demande, le service responsable envoie une réponse motivée dans les 15 jours ouvrables. En 2016, une demande a été reçue en août et a été acceptée à des fins spécifiques de recherche.

[56] JO L 8 du 12.1.2001, p. 1.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE	OBJECTIF	RÉALISÉ
Taux d'exécution des crédits d'engagement	98%	99,6 %
Exécution des crédits de paiement	>= 70%	88,5 %
Pourcentage des paiements effectués dans les délais	>95%	99,3 %
Pourcentage d'appels d'offres publics prévus lancés	>80%	100%
Taux moyen de postes à pourvoir (% de postes autorisés du tableau annuel des effectifs)	≤ 5%	0%
Taux de disponibilité de l'environnement/infrastructure sur lequel/laquelle les applications internes tournent	98%	99,7 %
Taux de disponibilité de l'environnement/infrastructure sur lequel/laquelle les applications opérationnelles tournent	98%	99,61 %

Partie III. Éléments constitutifs de l'assurance

3.1 Évaluation par la direction

❖ Supervision par la direction

L'AECP a mis en place un système de supervision et de contrôle interne de sa gestion, afin de garantir l'efficience et l'efficacité de celle-ci. Les principaux éléments de ce système sont décrits ci-après.

L'AECP possède trois unités et un bureau du directeur exécutif. Les chefs d'unités sont responsables des activités de leurs unités respectives. L'équipe de direction de l'AECP se compose du directeur exécutif et de tous les chefs d'unité. Cette équipe joue un rôle clé dans la gestion stratégique et quotidienne de l'Agence. L'ordonnateur et le chargé de mission participent également aux réunions de direction.

En octobre 2016, le conseil d'administration de l'AECP a adopté le programme de travail pluriannuel pour la période 2017-2021. Le conseil d'administration adopte aussi chaque année un programme de travail annuel afin de mettre en œuvre les objectifs du programme pluriannuel.

Le programme de travail annuel est suivi en interne sur une base trimestrielle, et son avancement est communiqué au conseil d'administration à chaque réunion ainsi que dans le rapport annuel du directeur exécutif. En cours d'année, les divergences sont examinées avec les unités et des mesures correctrices sont prises si nécessaire.

En 2016, le directeur exécutif de l'AECP, en qualité d'ordonnateur, a délégué ses responsabilités financières au trois chefs d'unités (ordonnateurs délégués). En cas d'indisponibilité d'un chef d'unité, cette autorité revient au directeur exécutif. Un nombre très restreint de personnes agissent donc comme ordonnateur ou ordonnateur délégué au sein de l'AECP. Les ordonnateurs délégués peuvent prendre des engagements budgétaires et juridiques et autoriser des paiements. Tous les engagements supérieurs à 60 000 EUR nécessitent toutefois la signature du directeur exécutif.

Comme en 2015, pour les dépenses de 2016, les ordonnateurs délégués ont signé une déclaration d'assurance à l'ordonnateur similaire à celle signée par l'ordonnateur lui-même, pour le domaine dans lequel ils assument une responsabilité déléguée. Les ordonnateurs délégués n'ont soulevé aucune réserve.

❖ Structure organisationnelle de l'EASO

En septembre 2016, le règlement fondateur de l'AECP a été formellement modifié; un budget, des postes et des tâches supplémentaires ont été confiés à l'Agence, qui devra les mettre en œuvre à partir de janvier 2017.

Depuis le début de 2016, cette possibilité était évoquée et les plans mis en place ont permis à l'Agence de se préparer en douceur pour 2017. Le DOCUP modifié de 2017 a été adopté par le CA en temps utile et un changement organisationnel a été préparé et mis en place le 2 décembre 2016. En conclusion, 2016 a été une année de planification et de préparation aux nouveaux «défis», mais cette planification n'a pas eu d'incidence sur les activités essentielles de l'Agence.

❖ **Feuille de route sur la suite à donner à l'approche commune sur les agences décentralisées de l'UE**

Conformément à l'approche commune adoptée par le Parlement européen, le Conseil et la Commission en juillet 2012, la Commission a préparé une «feuille de route sur la suite à donner à l'approche commune avec des calendriers précis pour les initiatives prévues». L'AECP a participé activement à la mise en place des actions définies par la Commission.

Les progrès de chaque action sont suivis de près, et la situation au 31 décembre 2016 était la suivante:

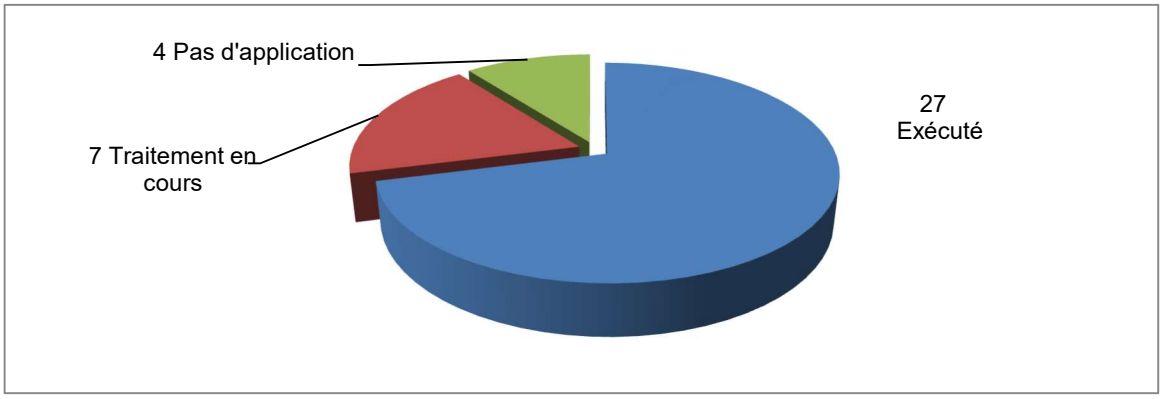

3.2 Système de contrôle interne

Depuis le début de ses activités, l'Agence a développé et mis en œuvre une série considérable de mesures internes destinées à faire en sorte que son travail soit contrôlé et visant à fournir à la direction une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs de l'Agence.

Grâce à ces mesures de contrôle interne, l'Agence est assurée que ses activités opérationnelles sont efficaces et efficientes et conformes à toutes les obligations légales et réglementaires, que le rapport financier et de gestion est fiable, et que les avoirs et les informations sont protégés.

Pour formaliser ces arrangements, le conseil d'administration de l'Agence a adopté, en 2008 et plus récemment en 2015, une série de normes de contrôle interne (NCI), basées sur les bonnes pratiques internationales et de la Commission, en vue de garantir la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels. L'Agence a donc mis en place sa propre structure organisationnelle et son propre système de contrôle interne conformes à ces normes et à l'environnement de risques dans lequel elle opère.

Efforts déployés par l'AECP dans la mise en œuvre des NCI en 2016

NCI nº 4	Dispositions générales d'exécution adoptées par le CA de l'AECP: ▪ Reclassement des agents temporaires et des agents contractuels, ▪ Création du comité du personnel ▪ Temps de travail
NCI nº 5	Indicateurs clés de performance améliorés et alignés sur le programme de travail
NCI nº 6	Risques TI évalués par un auditeur indépendant
NCI nº 10	Continuité de l'activité testée (partie non TI) Validation du principe avec l'EUIPO - (partie TI)
NCI nº 11	La plateforme collaborative FISHNET a été largement utilisée pour stocker/échanger des documents opérationnels. Elle a également servi à mettre les documents à la disposition des 3 réunions du conseil d'administration.
NCI nº 12	La mise en œuvre d'un système de gestion de la sécurité de l'information (ISMS) a débuté avec l'aide d'une société de conseil externe.
NCI nº 16	Tous les SAI ont été clôturés.

Pour 2016, le coordinateur du contrôle interne (CCI) a procédé à l'évaluation annuelle des normes de contrôle interne sur la base d'un examen documentaire de chaque norme par rapport aux actions exécutées en cours d'année, de l'analyse des non-conformités signalées, et des entretiens avec les personnes responsables de la mise en œuvre des 16 NCI.

Cela a conduit à l'évaluation du statut de l'Agence à la fin de l'année de référence en ce qui concerne le degré de mise en œuvre du système de contrôle interne.

Tout cela a permis au CCI de présenter un rapport sur la situation du système de contrôle interne mis en place et de formuler des recommandations au directeur exécutif (notamment des suggestions de donner la priorité à une NCI au cours de l'année suivante et les plans d'action correspondants).

En ce qui concerne l'état général du système de contrôle interne, l'Agence respecte globalement les trois critères utilisés pour évaluer son efficacité:

a) personnel ayant les connaissances et compétences requises;
b) systèmes et procédures conçus et mis en œuvre pour gérer efficacement les principaux risques;
c) pas de cas de contrôle inefficace ayant exposé l'Agence à ses principaux risques.

Le renforcement de l'efficacité des activités de contrôle existantes de l'Agence, notamment en tenant compte des faiblesses signalées au niveau du contrôle et des non-conformités enregistrées, fait l'objet d'un effort constant, conformément aux principes d'amélioration continue des procédures de gestion et de saine gestion financière.

État de la mise en œuvre des NCI et développements prévus pour 2017

Norme de contrôle interne (NCI)	Degré de mise en œuvre	Principaux développements prévus pour 2017 (NCI prioritaire)
NCI nº 1 - Mission	ÉLEVÉ	
NCI nº 2 - Valeurs éthiques et organisationnelles	ÉLEVÉ	
NCI nº 3 - Affectation du personnel et mobilité	ÉLEVÉ	
NCI nº 4 - Évaluation et développement du personnel	ÉLEVÉ	
NCI nº 5 - Objectifs et indicateurs de performance	ÉLEVÉ	
NCI nº 6 - Processus de gestion des risques	ÉLEVÉ	
NCI nº 7 - Structure opérationnelle	MOYEN	- Poursuivre la mise en œuvre de la méthodologie de gestion des projets (PM2) et la consolidation de la gouvernance des TI. - Impact de la réorganisation structurelle: (a) réaffirmer qu'elle continue de fonctionner correctement; (b) détecter tout nouvel ajustement requis en termes de réorganisation et (c) prendre les mesures adéquates pour affiner la réorganisation, le cas échéant
NCI nº 8 - Processus et procédures	ÉLEVÉ	
NCI nº 9 - Supervision par la direction	ÉLEVÉ	
NCI nº 10 - Continuité des opérations	MOYEN	Test grandeur nature à réaliser
NCI nº 11 - Gestion des documents	MOYEN	L'AECP attend la CE pour communiquer l'ARES aux agences.
NCI nº 12 - Information et communication	MOYEN	Poursuivre la mise en œuvre d'un système de gestion de la sécurité de l'information
NCI nº 13 - Information comptable et financière	ÉLEVÉ	
NCI nº 14 - Évaluation des activités	ÉLEVÉ	
NCI nº 15 -Évaluation des systèmes de contrôle interne	ÉLEVÉ	
NCI nº 16 - Capacité d'audit interne	ÉLEVÉ	

Chaque année, l'AECP évalue la mise en œuvre de son système de contrôle interne en s'appuyant sur diverses mesures de suivi et sur différentes sources d'information.

En conclusion, pour 2016, le système de contrôle interne de l'AECP peut être considéré comme robuste et stable avec un degré élevé de mise en œuvre de la plupart des NCI.

Les efforts consentis en 2016 ont largement contribué à améliorer le niveau général de mise en œuvre du système de contrôle interne. La direction de l'AECP s'engage sans réserve à s'attaquer aux domaines nécessitant des développements plus poussés.

3.3 Légalité et régularité des opérations

3.3.1 Contrôles ex ante et ex post

L'AECP continue de réaliser un contrôle ex ante d'un sous-ensemble d'opérations financières dans ses circuits financiers sur la base d'une méthodologie d'analyse des risques mise en place en 2013. Pour contrebalancer cela, une vérification ex post interne sur un échantillon d'opérations est effectuée chaque trimestre par le personnel financier de l'AECP. Le nombre de paiements sans contrôle ex ante a augmenté en 2016, compte tenu des résultats positifs des contrôles ex post depuis leur mise en œuvre.

En août 2016, l'AECP a également chargé un membre du personnel d'Eurofound de procéder à une vérification ex post indépendante des opérations financières de 2015. Sur une période de deux jours, un échantillon de toutes les opérations de 2015 a été examiné. Aucune erreur ou irrégularité n'a été constatée parmi les opérations analysées, ce qui permet de tirer une conclusion positive quant aux circuits de contrôle financier interne de l'Agence.

3.3.2 Procédure de gestion des non-conformités

Conformément à la NCI n° 8, l'AECP s'est dotée d'une procédure visant à garantir l'identification, la documentation et l'enregistrement centralisé des épisodes de forçage des contrôles et des écarts par rapport aux processus et procédures établis.

En 2016, l'AECP a recensé 4 cas de non-conformité, dont le montant était inférieur à 2 500 EUR et qui n'ont donc pas nécessité d'autres informations.

3.4 Gestion des risques

L'AECP a identifié des risques dans différents domaines (financiers et non financiers). Pour chaque risque, un plan d'action a été établi et la situation a été surveillée de près. L'Agence est consciente du fait que la gestion des risques est un exercice permanent. Les risques sont donc révisés et évalués en cas de changements majeurs.

En 2016, un exercice annuel d'analyse des risques a eu lieu et un risque critique a été détecté:

La possibilité d'étendre le mandat de l'AECP impliquera une planification adéquate et la mise à disposition des ressources (humaines/financières/logistiques) nécessaires pour exécuter les nouvelles tâches/activités en temps utile, ainsi qu'un plan adéquat pour l'achat de plateformes d'inspection.

Le plan d'action destiné à atténuer ce risque sera surveillé de près. La structure organisationnelle de l'AECP a été optimisée et préparée pour exécuter les nouvelles tâches découlant de la modification du règlement fondateur de l'Agence. Le premier appel d'offres relatif à l'acquisition de la plateforme d'inspection n'a pas abouti et un second appel a été lancé à la fin de l'année.

En 2016, aucun risque majeur ne s'est concrétisé.

❖ Prévention et détection des fraudes

En principe, les contrôles destinés à prévenir et à détecter les fraudes ne sont pas différents de ceux qui visent à assurer la légalité et la régularité des opérations (erreurs non intentionnelles), par exemple:

- le principe du «double contrôle» appliqué à chaque niveau fournit une assurance raisonnable de conformité avec le cadre juridique;
- les contrôles automatisés sont intégrés dans les flux de travail des systèmes financier et comptable (suite ABAC);
- le calcul des rémunérations et le téléchargement des paiements individuels sont effectués par le PMO;
- une déclaration d'absence de conflit d'intérêts est toujours signée par les membres du groupe restreint.

En octobre 2014, l'Agence a adopté une politique globale de prévention et de gestion des conflits d'intérêts et une stratégie de lutte contre la fraude. Ces deux documents, qui ont un but essentiellement préventif, sont des instruments importants de dissuasion d'actions et de comportements susceptibles de nuire à la réputation de l'Agence. Sur un total de 13 actions dont la mise en œuvre était prévue pour fin 2017, 11 ont déjà été mises en œuvre.

Depuis la création de l'Agence, aucune fraude ne s'est produite.

3.5 Évaluation des résultats d'audit durant l'année de référence

3.5.1 Service d'audit interne (SAI)

En 2016, le SAI a réalisé une analyse des risques couvrant les procédures principales, tant opérationnelles qu'administratives, de l'Agence. À la suite du travail du SAI, un «plan d'audit interne stratégique du SAI pour 2017-2019» a été élaboré.

À l'heure actuelle, aucune recommandation du SAI n'est en suspens.

Conformément aux normes internationales pour la pratique professionnelle de la vérification interne, l'auditeur interne a confirmé l'indépendance organisationnelle de l'activité d'audit interne.

3.5.2 Capacité d'audit interne (CAI)

La fonction de CAI a été supprimée en septembre 2015. L'Agence se fonde sur le service d'audit interne de la Commission européenne pour l'exécution formelle de sa fonction d'audit interne. Si nécessaire, et en fonction de la disponibilité de ressources supplémentaires, une capacité d'audit interne pourrait être mise en place pour fournir une assurance et des conseils supplémentaires indépendants et objectifs à la direction.

3.5.3 Cour des comptes européenne (CCE)

Chaque année, la Cour des comptes européenne réalise un audit de l'AECP. L'audit comprend une déclaration d'assurance concernant la fiabilité des comptes de l'Agence et la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes.

En 2016, l'AECP a reçu une déclaration d'assurance certifiant une opinion sans réserve[57] pour les comptes annuels 2015 et indiquant que les comptes sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont licites et régulières.

La Cour des comptes européenne a formulé une observation qui n'a pas remis en cause les opinions de la Cour. Elle fait référence au fait que l'Agence ne respecte pas totalement trois normes de contrôle interne (NCI nº 10: Continuité de l'activité, NCI nº 11: Gestion des documents et NCI nº 13: Information et communication). Dans le cadre du présent rapport, l'AECP détaille chaque année le niveau de mise en œuvre des normes et l'évaluation globale du système de contrôle interne. L'Agence a toujours atténué les risques liés à la mise en œuvre tardive de ces normes et, à aucun moment, ils n'ont eu un effet négatif sur les activités de celle-ci. En 2016, pourtant, l'Agence s'est efforcée d'améliorer la mise en œuvre générale du système de contrôle interne, notamment en ce qui concerne les trois normes mentionnées par la Cour.

S'agissant des comptes annuels 2016, la Cour des comptes a effectué une visite sur place et une analyse documentaire.

Par ailleurs, une société d'audit externe vérifiera prochainement les comptes annuels 2016 de l'AECP. La mission d'audit financier se terminera avec la remise du présent rapport. Le rapport final de la Cour est attendu en 2017.

3.5.4 Évaluations externes

Conformément à l'article 39 du règlement fondateur de l'Agence, «[d]ans les cinq ans suivant l'entrée en fonction de l'agence, et tous les cinq ans ensuite, le conseil d'administration commande une évaluation externe indépendante de la mise en œuvre du présent règlement».

La première évaluation quinquennale externe indépendante de l'Agence a été demandée par le conseil d'administration pour la période 2007-2011. La deuxième évaluation externe couvrant la période 2012-2016 a débuté en octobre 2015 par la rédaction du mandat et devrait prendre fin en 2017.

Chaque évaluation analyse l'incidence de ce règlement, l'utilité, la pertinence et l'efficacité de l'Agence et ses pratiques de travail ainsi que la mesure dans laquelle l'AECP contribue à la réalisation d'un niveau élevé de respect des règles de la politique commune de la pêche.

Les résultats de l'évaluation quinquennale externe indépendante de l'AECP pour la période 2007-2011 ont été présentés en mars 2012 lors d'un séminaire auquel les parties prenantes ont été invitées.

Le rapport indiquait que l'évaluation globale de la gouvernance et des performances de l'AECP était positive. Dans l'ensemble, les règles de gouvernance ont bien fonctionné. Compte tenu des ressources limitées de l'Agence, de son fonctionnement dans le secteur politique sensible de la politique de la pêche et des contraintes budgétaires actuelles des États membres, les performances par rapport aux critères d'évaluation (pertinence, efficacité, impact et durabilité) peuvent être considérées comme prometteuses. L'évaluation a également fait l'éloge de l'efficacité administrative de l'Agence.

Le conseil d'administration a formulé des recommandations à la Commission européenne sur les changements à apporter au règlement fondateur, à l'Agence et à ses pratiques de travail. Les conclusions de l'évaluation et les recommandations ont été transmises par la Commission européenne au Parlement européen et au Conseil et ont été rendues publiques (http://www.efca.europa.eu/fr/content/external-evaluation).

[57] Opinion d'audit sans réserve: Le rapport du vérificateur aux comptes contient une opinion écrite claire sur les états financiers ou sur la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes dans leur ensemble. Une opinion sans réserve est exprimée lorsque le vérificateur aux comptes conclut que, globalement, les opérations sous-jacentes sont licites et régulières et que les systèmes de supervision et de contrôle sont adéquats pour gérer le risque.

Les recommandations formulées par le conseil d'administration sont prises en considération dans les programmes de travail pluriannuel et annuel de l'Agence.

Sur les 22 recommandations énoncées dans l'évaluation externe pour la période 2012-2016, la situation à la fin de 2016 se présentait comme suit: dix recommandations ont été prises en compte, dix autres sont prises en compte de façon continue en raison de leur nature, une autre nécessite une modification législative et une autre est une prérogative des États membres. La situation détaillée des recommandations pendantes à la fin de 2016 est décrite ci-dessous.

RECOMMANDATIONS	SITUATION
1.1.1 Il est trop tôt pour proposer une modification du règlement de l'Agence. Néanmoins, la rédaction d'un document d'orientation avec une description claire des limites de responsabilité entre l'AECP, la CE et les EM est recommandée.	Partiellement couvert par la feuille de route de la Commission européenne.
1.1.2 L'établissement de conditions équitables de concurrence, d'une coordination et d'une assistance accrues en faveur d'un plus grand respect des règles est considéré comme un objectif majeur de l'Agence.	Ces objectifs sont au cœur des activités opérationnelles et sont inclus dans les programmes de travail pluriannuel et annuel de l'Agence. **Recommandation à caractère permanent**
2.1.2 La participation au conseil d'administration est une prérogative des États membres.	La participation des membres du CA aux réunions du CA (y compris les procurations) était la suivante en 2016: 34 sur 34 en mars, 30 sur 34 en juin et 27 sur 34 en octobre.
2.1.3 Le conseil doit réfléchir à la participation d'autres parties au conseil d'administration.	Le 15 mars 2012, le conseil d'administration a mis sur pied un groupe de travail sur la révision des règles de procédure du CA. Durant les discussions, l'extension éventuelle de la participation d'observateurs du conseil consultatif aux réunions du CA a été soulevée. Cette possibilité a été évoquée devant les représentants du conseil consultatif durant leur réunion de juillet 2012. Conformément au règlement intérieur du conseil d'administration, «le conseil, agissant sur proposition du directeur exécutif, peut autoriser des experts et des personnes dont l'avis peut revêtir un intérêt à assister à la réunion du conseil en qualité d'observateurs». Cette recommandation est également reprise dans la feuille de route sur la suite à donner à l'approche commune sur les agences décentralisées de l'UE. **Recommandation à caractère permanent**
2.2.3 Examen périodique du niveau auquel la participation de l'AECP dans les PDC apporte la plus grande valeur ajoutée, dans le respect de la base juridique existante.	L'estimation annuelle des coûts des PDC est aujourd'hui une activité récurrente. Le groupe d'experts du contrôle BALTFISH a adressé une requête formelle à l'AECP en vue de présenter conjointement une évaluation de la conformité de la mise en œuvre de l'obligation de débarquement en mai 2017. **Recommandation à caractère permanent**
2.3.3 Mise en place de la mise à jour du programme de cours.	Faisant suite aux orientations formulées par le SG FEP, le volume 1 du programme de cours sur l'*Inspection en mer* et le volume 2 sur l'*Inspection au port* ont été mis à jour en 2016 afin d'y intégrer les dispositions récentes introduites par la réforme de la PCP (obligation de débarquement, régionalisation, plans de rejets, etc.).

	Recommandation à caractère permanent
2.3.4 Mise en place d'une formation régionale pour les inspecteurs nationaux ainsi que pour les inspecteurs de l'Union.	Des formations régionales ont été organisées conformément au programme de travail annuel et du calendrier des formations de l'AECP. À partir de la mi-2016, ces formations ont été complétées par des didacticiels en ligne disponibles sur la plateforme d'apprentissage en ligne de l'AECP. **Recommandation à caractère permanent**
2.4.1 Démonstration des meilleures pratiques de l'AECP en matière de coopération interagences et avec les agences nationales et partage de l'expérience de l'AECP sur les indicateurs de performance pour la mesure de l'efficacité administrative.	L'AECP partage ses meilleures pratiques et son expérience par le biais du réseau interagences, lors des réunions des chefs d'administration et des chefs d'agence et dans les groupes de travail spécifiques. L'AECP est notamment un membre actif du réseau de développement des performances des agences. **Recommandation à caractère permanent**
2.4.2 Bilan des meilleures pratiques échangées et diffusion via le site web de l'AECP.	Le site web de l'AECP contient des informations sur la formation, à savoir le calendrier annuel des formations, un catalogue des formations, un lien vers la plateforme d'apprentissage en ligne et d'autres sources d'informations. **Recommandation à caractère permanent**
2.5.4 Inventaire annuel des preuves scientifiques sur l'évolution des stocks de poissons sur lesquels l'AECP concentre ses efforts. Examen des demandes des organismes scientifiques pour l'accès aux données à des fins scientifiques.	Des ateliers méthodologiques afin de faire le point de la situation du projet de dernier trait des PDS avec des experts individuels du CIEM, du CSTEP et des EM ont été organisés pour la MdN, la MB et les EO. Des experts scientifiques ont été invités à présenter les résultats de la dernière évaluation lors d'ateliers de l'AECP destinés aux inspecteurs. L'AECP entretient des contacts réguliers avec les principaux organismes scientifiques, comme le CSTEP et le CIEM, et participe aux réunions correspondantes. Des experts du CIEM et du CSTEP sont également invités aux réunions de l'AECP. **Recommandation à caractère permanent**
2.6.2 Encourager l'Agence à poursuivre les synergies entre les différentes réunions et l'utilisation de téléconférences et de vidéoconférences.	Les vidéoconférences via Fishnet sont désormais une pratique bien établie. En 2014, 44 réunions ont été organisées via Fishnet. **Recommandation à caractère permanent**
2.6.3 Amélioration régulière, systématique et efficace de la communication avec les autres parties prenantes, en particulier les États membres, en ce qui concerne le développement des activités de l'Agence.	L'Agence dispose d'un plan de communication annuel qui décrit ses principales activités d'information. **Recommandation à caractère permanent**

3.6 Suivi des plans d'audit, des audits et des recommandations

L'Agence a développé et mis en place un suivi centralisé de toutes les recommandations issues de l'audit afin d'améliorer le suivi des plans d'action correspondants.

Toutes les recommandations formulées par la capacité d'audit interne (CAI), le service d'audit interne (SAI) et la Cour des comptes européenne (CCE) ont été consolidées et font l'objet d'un suivi régulier.

À la date du présent rapport, 4 recommandations seulement sont encore en suspens et en cours de traitement. Aucune des recommandations en suspens n'est considérée comme critique ou majeure.

3.7 Suivi des observations de l'autorité de décharge

Pour l'exercice financier 2014, le Parlement européen (PE) a donné décharge au directeur exécutif de l'Agence européenne de contrôle des pêches pour l'exécution du budget de l'Agence.

Dans sa résolution, le PE reconnaît l'importante contribution de l'AECP à la réalisation des objectifs de la PCP réformée et met en lumière les très bons résultats obtenus par l'Agence.

La résolution du PE comportait une série de recommandations adressées à l'ensemble des agences de l'UE. L'AECP s'efforce activement de suivre et d'appliquer les observations à caractère horizontal du PE lorsqu'elles lui sont applicables.

Partie IV. Assurance du directeur

Ce chapitre passe en revue l'évaluation des éléments figurant dans le présent rapport. Il tire les conclusions corroborant la déclaration d'assurance du directeur exécutif et établissant s'il y a lieu ou non d'émettre des réserves.

Pour les dépenses de 2016, les ordonnateurs délégués ont signé une déclaration d'assurance à l'ordonnateur similaire à celle signée par l'ordonnateur lui-même, pour le domaine dans lequel ils assument une responsabilité déléguée. Les ordonnateurs délégués n'ont formulé aucune réserve.

Compte tenu de l'ensemble des éléments examinés ci-dessous, on peut conclure que le directeur exécutif a une assurance raisonnable et qu'il n'y a pas lieu d'émettre de réserve pour l'exercice 2016.

4.1 Examen des éléments corroborant l'assurance

Le directeur exécutif s'est fondé sur les éléments d'assurance suivants:

- les déclarations d'assurance des ordonnateurs délégués;
- l'évaluation positive du système de contrôle interne de l'AECP et la mise en œuvre satisfaisante des normes de contrôle interne;
- la déclaration du coordinateur du contrôle interne;
- la gestion des risques correctement contrôlés et atténués;
- l'absence de recommandations d'audit en suspens ou anciennes;
- l'absence d'observations vitales du Parlement européen;
- la déclaration d'assurance positive délivrée par la Cour des comptes européenne en 2016 pour l'exercice 2015 sur l'image fidèle et correcte des comptes annuels 2015 de l'AECP et sur la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes;
- le faible impact du caractère quantitatif et qualitatif des non-conformités recensées;
- le cadre d'importance relative (annexe IX);
- les progrès accomplis au cours de l'année en termes de contrôle régulier des performances et de supervision des plans d'action en cours pour toutes les améliorations et renforcements nécessaires;
- les ressources allouées aux formations concernant la mise en œuvre du règlement financier, l'éthique et l'intégrité, et la prévention des fraudes;
- la stratégie de lutte contre la fraude et la politique relative aux conflits d'intérêts de l'AECP adoptées par le conseil d'administration de l'Agence.

4.2 Réserves et conclusion générale sur l'assurance

Le contenu du présent rapport provient des résultats des contrôles de la direction et de l'analyse systématique des éléments de preuve disponibles par les auditeurs internes et externes et les autres fournisseurs d'assurance. Cette approche fournit des garanties suffisantes sur le caractère exhaustif et sur la fiabilité des informations consignées dans le

présent rapport et aboutit à une couverture complète du budget et des ressources déléguées au directeur exécutif et affectées aux activités décrites, notamment celles relevant du programme de travail annuel et approuvées par le conseil d'administration.
En conclusion, pour l'exercice 2016, rien ne s'oppose à la signature de la déclaration d'assurance.

4.2.1 Déclaration du coordinateur du contrôle interne

Déclaration du coordinateur du contrôle interne

Je déclare par la présente que, conformément à mes responsabilités de coordinateur du contrôle interne, j'ai fait rapport de mon évaluation, de mes conseils et de mes recommandations sur l'état général du contrôle interne au sein de l'AECP au directeur exécutif de l'Agence.

Je certifie que les informations fournies dans les chapitres correspondants du présent rapport annuel et dans ses annexes sont, à ma connaissance, exactes et complètes.

Fait à Vigo, le samedi 24 février 2017

[Signature]

Paulo Castro
Coordinateur du contrôle interne

4.2.2 Déclaration d'assurance

DÉCLARATION D'ASSURANCE

Je, soussigné…, directeur exécutif de l'Agence européenne de contrôle des pêches (AECP),

en ma qualité d'ordonnateur,

déclare que les informations contenues dans le présent rapport sont fidèles et sincères[58]*;*

affirme avoir l'assurance raisonnable que les ressources allouées aux activités décrites dans ce rapport ont été utilisées aux fins prévues et conformément aux principes de bonne gestion financière, et que les procédures de contrôle mises en place apportent les garanties nécessaires quant à la légalité et la régularité des transactions sous-jacentes.

Cette assurance raisonnable se fonde sur mon propre jugement et sur les éléments d'information à ma disposition, comme:

- *les déclarations d'assurance des ordonnateurs délégués;*
- *les résultats de l'examen annuel du système de contrôle interne,*
- *la déclaration du coordinateur du contrôle interne,*
- *les résultats du suivi des audits, des évaluations et des contrôles ex post,*
- *les recommandations du service d'audit interne, les plans d'action correspondants et leur suivi,*
- *les enseignements tirés des rapports de la Cour des comptes et des plans d'action correspondants et de leur suivi,*
- *les enseignements tirés des rapports de l'autorité de décharge se rapportant aux années précédant l'année de la présente déclaration;*

confirme n'avoir connaissance d'aucun fait non signalé susceptible de nuire aux intérêts de l'Agence.

Fait à Vigo, le mardi 6 mars 2017

[Signature]

Pascal SAVOURET
Directeur exécutif

[58] Dans ce contexte, les termes «fidèles et sincères» signifient que les informations présentées fournissent un aperçu fiable, complet et exact de la situation de l'Agence.

ANNEXES

Annexe I. Activités opérationnelles: informations détaillées

PDC de mer du Nord

(Rapport basé sur les données enregistrées dans le système d'information sur les PDC de l'AECP le 12/01/2017)

Plan de déploiement commun	MdN-2016 - PDC de Mer du Nord et des eaux adjacentes
Période de référence	4 janvier au 18 décembre 2016
Participation	BE, DE, DK, FR, IE, NL, SWE, UK.
Zone opérationnelle	Zones CIEM: IIIa, IV, Vb, VIa, VIIa et VIId

	Campagne	EM	Nombre de semaines	Lieu	Du	Au
Centre de coordination responsable CCR	01 Mer du Nord septentrionale -	SE	1	AECP	4 janv.	10 janv.
		SE	2-3	SE	11 janv.	24 janv.
		SE	4	AECP	25 janv.	31 janv.
		DE	5-8	DE	1er févr.	28 févr.
		UK	9-13	AECP	29 févr.	4 avril
		DK	14-18	DK	5 avril	8 mai
		UK	19-20	UK	9 mai	22 mai
		UK	21	AECP	23 mai	29 mai
		UK	22-23	UK	30 mai	12 juin
		UK	24	AECP	13 juin	19 juin
		UK	25-33	UK	20 juin	21 août
		SE	34-36	SE	22 août	11 sept.
		DK	37-39	DK	12 sept.	2 oct.
		NL	40-42	AECP	3 oct.	23 oct.
		DE	43	AECP	24 oct.	30 oct.
		DE	44-47	DE	31 oct.	27 nov.
		DK	48-50	DK	28 nov.	18 déc.
	02 Mer du Nord méridionale -	NL	1-3	AECP	4 janv.	24 janv.
		NL	4-5	NL	25 janv.	7 févr.
		FR	6-7	FR	8 févr.	21 févr.
		BE	8	AECP	22 févr.	28 févr.
		UK	9-13	UK	29 févr.	3 avril
		NL	14-43	AECP	4 avril	30 oct.
		FR	44-48	FR	31 oct.	4 déc.
		BE	49-50	AECP	5 déc.	18 déc.

	Campagne	EM	Nombre de semaines	Lieu	Du	Au
	03 Mer d'Irlande	IE	1-50	AECP	4 janv.	18 déc.

A – RÉSUMÉ DE L'ACTIVITÉ			
Type de déploiement	Espèce	Quantité déclarée (tonnes)	% du total
Terre	Cabillaud (COD)	15 906	16,5 %
	Sole (SOL)	332	0,3 %
	Plie (PLE)	3 854	4%
	Autres	76 252	79,2%
	Total	**96 343**	**100%**
Mer	Cabillaud (COD)	357	4,1 %
	Sole (SOL)	404	4,6 %
	Plie (PLE)	1 305	14,8 %
	Autres	6 724	76,5 %
	Total	**8 788**	**100%**

B – MOYENS DE CONTRÔLE DÉPLOYÉS							
État membre	Navire de patrouille		Avion	Échange d'inspecteurs			
	Jours en mer			Équipes conjointes en mer		Équipes mixtes à terre	
	Base	Associé	Nombre de vols	Jours-hommes déployés	Jours-hommes pris en charge	Jours-hommes déployés	Jours-hommes pris en charge
BE	16	12	31	9	5		3
DE	78	315		6	28	8	
DK	77	200		14	6	15	15
FR	21	165		5			
UK	234	650	145	11			7
IE	7	3			6	2	
NL	36	70	21	24	14		6
SE	29	11	145		10	10	4
Total	**498**	**1 426**	**342**	**69**	**69**	**35**	**35**

C – ACTIVITÉ EFFECTUÉE											
TYPE D'ACTIVITÉ	Type de déploiement	Indicateur	Pays d'immatriculation de l'objet								
			BE	DE	DK	FR	UK	IE	NL	SE	**Total**
Surveillance	Air	Observations signalées	248				1240		316	1269	**3073**
	Mer	Observations signalées		1114	368		581	5	1	11	**2080**
Inspections	Navires signalés par avion	Nombre d'inspections	4							1	**5**
		Nombre d'inspections ciblées									**0**
	Navires inspectés à terre	Nombre d'inspections	39	212	779	208	6309	99	159	117	**7922**
		Nombre d'inspections ciblées		3	90	1	587		12	12	**705**
	Navires inspectés en mer	Nombre d'inspections	32	243	171	264	225	130	170	32	**1267**
		Nombre d'inspections ciblées	7	17	27	2	27		14	8	**102**

D - RÉSULTATS DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

Type de déploiement	Objet	Indicateurs	Pays d'immatriculation de l'objet									Total
			BEL	DEU	DNK	FRA	GBR	IRL	NLD	NOR	SWE	
Air	Navire	Nombre d'inspections										
		Nombre d'inspections avec infraction présumée										
		% d'inspections avec infraction présumée										
		Nombre total d'infractions présumées	2			1			2			5
		Nombre total d'inspections de cibles										
		Inspections de cibles avec infractions										
Terre	Navire	Nombre d'inspections	71	214	694	221	6126	115	179	160	142	7922
		Nombre d'inspections avec infraction présumée	7	5	19	17	53		21		6	128
		% d'inspections avec infraction présumée	9,86	2,34	2,74	7,69	0,87	0,00	11,73	0,00	4,23	1,62
		Nombre total d'infractions présumées	7	5	20	17	57		21		6	133
		Nombre total d'inspections de cibles		8	87	9	570		12	9	10	705
		Inspections de cibles avec infractions					4		1		1	6
Mer	Navire	Nombre d'inspections	96	45	176	260	185	107	359	6	33	1267
		Nombre d'inspections avec infraction présumée	16		3	21	20	2	29		1	92
		% d'inspections avec infraction présumée	16,67	0,00	1,70	8,08	10,81	1,87	8,08	0,00	3,03	7,26
		Nombre total d'infractions présumées	16		4	23	22	2	35		1	103
		Nombre total d'inspections de cibles	2	7	20	1	26		40		6	102
		Inspections de cibles avec infractions					1		4			5

E - TYPE D'INFRACTIONS PRÉSUMÉES CONSTATÉES AU COURS DES PDC	
Catégorie d'infraction présumée	**Total**
01 - Non-respect des obligations de déclaration	125
02 - Utilisation d'engins interdits ou non conformes	39
03 - Falsification ou dissimulation du marquage, de l'identité ou de l'immatriculation	2
05 - Détention à bord, transbordement ou débarquement de poissons sous-dimensionnés	17
07 - Pêche sans être titulaire d'une licence, d'une autorisation ou d'un permis en cours de validité	8
08 - Pêches dans des zones ou au cours de périodes interdites ou sans quota	13
09 - Pêche dirigée sur un stock faisant l'objet d'un moratoire ou dont la pêche est interdite	1
10 - Obstruction au travail des inspecteurs	0
14 - Modification d'un moteur dans le but d'augmenter sa puissance au-delà de la puissance maximale du moteur indiquée sur le certificat du moteur	3
16 - Autres	33
Total	**241**

Analyse des risques

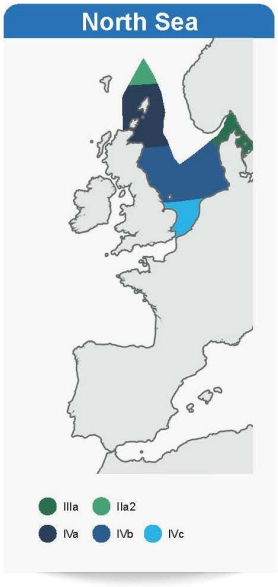

Fleet segment	Non-compliance with the Landing Obligation	Misrecording	Illegal gear	Unlicensed Vessels
Otter trawl and seines Mesh size: ≥100mm **COD | HADDOCK WHITING | SAITHE PLAICE | HAKE NEPHROPS | sole northern prawns**	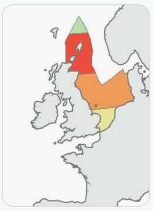	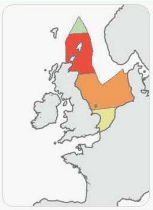	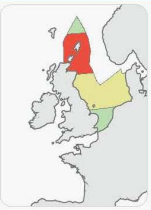	
Otter trawl and seines Mesh size: ≥70mm-<100mm **COD | HADDOCK PLAICE | NEPHROPS sole**	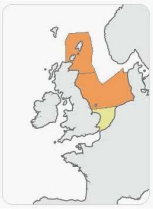	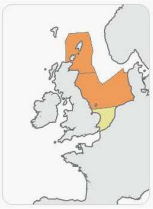		
Otter trawl and seines Mesh size: ≥32mm-<70mm **NORTHERN PRAWNS**	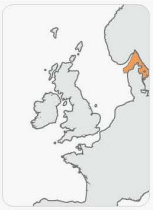			
Otter trawl and seines Mesh size: ≥90mm **cod | PLAICE**				
Otter trawl and seines Mesh size: <90mm-≥70mm **NEPHROPS**				
Beam trawl Mesh size: >120mm **cod | PLAICE | sole**				
Beam trawl Mesh size: ≥80mm-<120mm **PLAICE | SOLE**	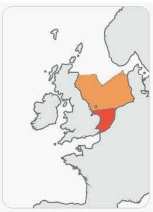	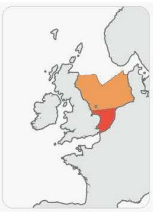		

Target species in UPPERCASES

Low Medium High Very High

North Sea	Mer du Nord
Fleet segment	Segment de flotte
Non-Compliance with the Landing Obligation	Non-respect de l'obligation de débarquement
Misrecording	Déclaration erronée
Illegal gear	Engin illégal
Unlicensed Vessels	Navires sans licence
Otter trawls and seines	Chaluts à panneaux et sennes
Mesh size	Maillage
COD/HADDOCK/WHITING/SAITHE/PLAICE/HAKE/ NEPRHOPS/sole/northern prawns	**CABILLAUD/ÉGLEFIN/MERLAN/LIEU NOIR/PLIE/MERLU/LANGOUSTINE/sole/crevettes nordiques**
Otter trawls and seines	Chaluts à panneaux et sennes
Mesh size	Maillage
COD/HADDOCK/ PLAICE/ NEPRHOPS/ sole	**CABILLAUD/ÉGLEFIN/PLIE/LANGOUSTINE/sole**
Otter trawls and seines	Chaluts à panneaux et sennes
Mesh size	Maillage
NORTHERN PRAWNS	**CREVETTES NORDIQUES**
Otter trawls and seines	Chaluts à panneaux et sennes
Mesh size	Maillage
cod/PLAICE	**Cabillaud/PLIE**
Otter trawls and seines	Chaluts à panneaux et sennes
Mesh size	Maillage
NEPHROPS	**LANGOUSTINES**
Beam trawl	Chalut à perche
Mesh size	Maillage
cod/PLAICE/sole	**Cabillaud/PLIE/sole**
Beam trawl	Chaluts à perche
Mesh size	Maillage
PLAICE/SOLE	**PLIE/SOLE**
Target species in UPPERCASES	*Espèce cible en MAJUSCULES*
Low – Medium – High –Very high	Faible – Moyen – Élevé – Très élevé

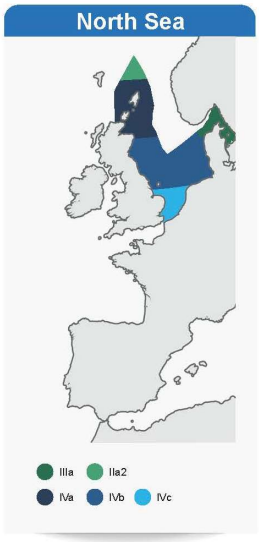

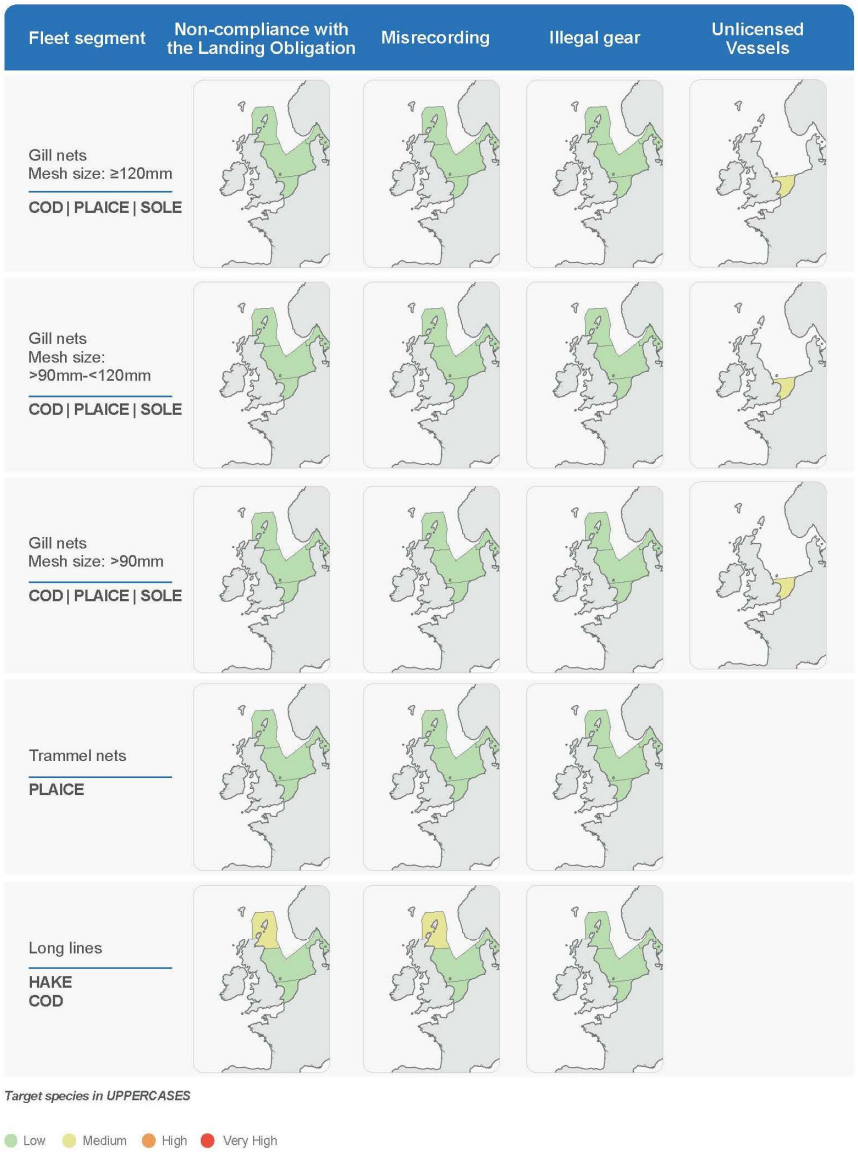

North Sea
Fleet segment
Non-Compliance with the Landing Obligation
Misrecording
Illegal gear
Unlicensed Vessels
Gill nets
Mesh size
COD/PLAICE/SOLE
Trammel nets
PLAICE
Long lines
HAKE
COD
Target species in UPPERCASES
Low – Medium – High –Very high

Mer du Nord
Segment de flotte
Non-respect de l'obligation de débarquement
Déclaration erronée
Engin illégal
Navires sans licence
Filets maillants
Maillage
CABILLAUD/PLIE/SOLE
Trémails
PLIE
Palangres
MERLU
CABILLAUD
Espèce cible en MAJUSCULES
Faible – Moyen – Élevé – Très élevé

PDC de mer Baltique

(Rapport basé sur les données enregistrées dans le système d'information sur les PDC de l'AECP le 12/01/2017)

Plan de déploiement commun	PDC de mer Baltique 2016
Période de référence	4 janvier au 18 décembre 2016
Participation	DE, DK, EE, FI, LT, LV, PL, SE
Zone opérationnelle	Sous-zones CIEM: 22-32

	EM	Nombre de semaines	Lieu	Du	Au
Centre de coordination responsable (CCR)	PL	2	PL	04/01/2016	17/01/2016
	LT	1	LT	18/01/2016	24/01/2016
	LT	2	AECP	25/01/2016	07/02/2016
	DE	4	DE	08/02/2016	06/03/2016
	DK	3	DK	07/03/2016	27/03/2016
	SE	3	SE	28/03/2016	17/04/2016
	LV	1	LV	18/04/2016	24/04/2016
	EE	1	EE	25/04/2016	01/05/2016
	EE	2	EE	02/05/2016	15/05/2016
	PL	3	PL	16/05/2016	05/06/2016
	PL	1	AECP	06/06/2016	12/06/2016
	FI	2	FI	13/06/2016	26/06/2016
	SE	2	SE	27/06/2016	10/07/2016
	FI	2	FI	11/07/2016	24/07/2016
	EE	2	EE	25/07/2016	07/08/2016
	LV	1	LV	08/08/2016	14/08/2016
	PL	2	PL	15/08/2016	28/08/2016
	PL	1	AECP	29/08/2016	04/09/2016
	LT	1	LT	05/09/2016	11/09/2016
	LT	2	AECP	12/09/2016	25/09/2016
	SE	2	SE	26/09/2016	09/10/2016
	LV	1	LV	10/10/2016	16/10/2016
	LV	2	AECP	17/10/2016	30/10/2016
	DE	1	AECP	31/10/2016	06/11/2016
	DE	3	DE	07/11/2016	27/11/2016
	DK	3	DK	28/11/2016	18/12/2016

A - RÉSUMÉ DE L'ACTIVITÉ					
Type de déploiement	**Espèces visées par le PDC**	**Quantité déclarée**			
		Poids (tonnes)	% du total	Individus	% du total
Terre	Cabillaud (COD)	4 804	14,3 %		
	Hareng (HER)	14 494	43%		
	Sprat (SPR)	11 869	35,3 %		
	Autres (OTH)	2 522	7,4 %	20	1%
	Saumon (SAL)	-	-	3021	99%
	Truite de mer (TRS)	-	-	3	0%
	Total	**33 689**	**100%**	**3044**	**100%**
Mer	Cabillaud (COD)	683			
	Hareng (HER)	1 830			
	Sprat (SPR)	2 427			
	Autres (OTH)	637			
	Saumon (SAL)	0,34		235	
	Total	**5 576,96**		**235**	**100%**

B – MOYENS DE CONTRÔLE DÉPLOYÉS							
État membre	Navire de patrouille		Avion	Échange d'inspecteurs			
	Jours en mer			Équipes conjointes en mer		Équipes mixtes à terre	
	Base	Associé	Nombre de vols	Jours-hommes déployés	Jours-hommes pris en charge	Jours-hommes déployés	Jours-hommes pris en charge
DE	116	279		4	105	19	5
DK	71	174		16	20	42	30
EE	2	4		8		10	17
FI	37				35	6	6
LT	28	5	11	27	2	31	25
LV	26	4		11	1	20	24
PL	37	570		111	8	50	52
SE	58	13	191	4	10	11	30
Total	**375**	**1043**	**202**	**181**	**181**	**189**	**189**

C – ACTIVITÉ EFFECTUÉE												
TYPE D'ACTIVITÉ	Type de déploiement	Type d'objet	Indicateur	Pays d'immatriculation de l'objet								
				DE	DK	EE	FI	LT	LV	PL	SE	**Total**
Surveillance	Air		Observations signalées					9			964	**973**
	Mer		Observations signalées	611	273				12	10	7	**913**
Inspections	Terre	Navire	Nombre d'inspections	991	476	204	87	270	980	871	188	**4067**
			Nombre d'inspections ciblées	26	16		18			14	4	**78**
		Transport	Nombre d'inspections								34	**34**
		Entreprise	Nombre d'inspections				1					**1**
	Mer	Navire	Nombre d'inspections	342	199	7	216	98	102	492	43	**1499**
			Nombre d'inspections ciblées	5	8		1			9		**23**

D - RÉSULTATS DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE												
Type de déploiement	Objet	Indicateurs	Pays d'immatriculation de l'objet									
			DE	DK	EE	FI	LT	NL	LV	PL	SE	**Total**
Terre	Autre piège	Nombre d'inspections				1						**1**
		Nombre d'inspections avec infraction présumée										**0**
	Transport	Nombre d'inspections									34	**34**
		Nombre d'inspections avec infraction présumée										**0**
	Navire	Nombre d'inspections	994	467	210	92	294	1029	1	790	190	**4067**
		Nombre d'inspections avec infraction présumée	10	15	6	5	7	3		16	14	**76**
		% d'inspections avec infraction présumée	1,01	3,21	2,86	5,43	2,38	0,29	0,00	2,03	7,37	**1,87**
		Nombre total d'infractions présumées	11	16	6	6	7	5		16	14	**81**
		Nombre total d'inspections de cibles	26	15		19				15	3	**78**
		Inspections de cibles avec infractions	1	2		1						**4**
Mer	Navire	Nombre d'inspections	264	185	8	202	92	145		541	62	**1499**
		Nombre d'inspections avec infraction présumée	19	7		18	1	1		6	3	**55**
		% d'inspections avec infraction présumée	7,20	3,78	0,00	8,91	1,09	0,69		1,11	4,84	**3,67**
		Nombre total d'infractions présumées	19	8		18	1	1		6	3	**56**
		Nombre total d'inspections de cibles	5	4		1				13		**23**

E - TYPE D'INFRACTIONS PRÉSUMÉES CONSTATÉES AU COURS DU PDC	
Catégorie d'infraction présumée	**Total**
01 - Non-respect des obligations de déclaration	71
02 - Utilisation d'engins interdits ou non conformes	15
05 - Détention à bord, transbordement ou débarquement de poissons sous-dimensionnés	3
07 - Pêche sans être titulaire d'une licence, d'une autorisation ou d'un permis en cours de validité	2
08 - Pêches dans des zones ou au cours de périodes interdites ou sans quota	2
10 - Obstruction au travail des inspecteurs	1
14 - Modification d'un moteur dans le but d'augmenter sa puissance au-delà de la puissance maximale du moteur indiquée sur le certificat du moteur	1
16 - Autres	42
Total	**137**

Analyse des risques

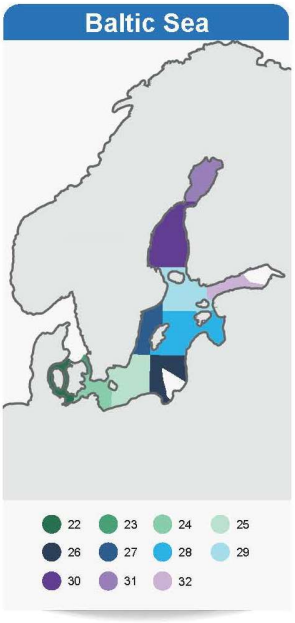

Baltic Sea
Fleet segment

Mer Baltique
Segment de flotte

Non-compliance with Landing Obligation	Non-respect de l'obligation de débarquement
Misrecording	Déclaration erronée
Illegal gear	Engin illégal
Other trawl	Autre chalut
Mesh size	Maillage
COD	**CABILLAUD**
plaice	**Plie**
Danish Seines nets	Sennes danoises
Mesh size	Maillage
COD	**CABILLAUD**
plaice	**Plie**
Gill nets	Filets maillants
Mesh size	Maillage
and long lines	et palangres
COD	**CABILLAUD**
plaice	**Plie**
Otter and pair trawl	Chaluts à panneaux et chaluts-bœufs
Mesh size	Maillage
SPRAT	**SPRAT**
herring	**Hareng**
Otter and pair trawl	Chaluts à panneaux et chaluts-bœufs
Mesh size	Maillage
HERRING	**HARENG**
Sprat	**Sprat**
Otter and pair trawl	Chaluts à panneaux et chaluts-bœufs
Mesh size	Maillage
SPRAT	**SPRAT**
HERRING	**HARENG**
Gill nets or entangling nets	Filets maillants et filets emmêlants
Mesh size	Maillage
and traps	et pièges
HERRING	**HARENG**
SALMON	**SAUMON**

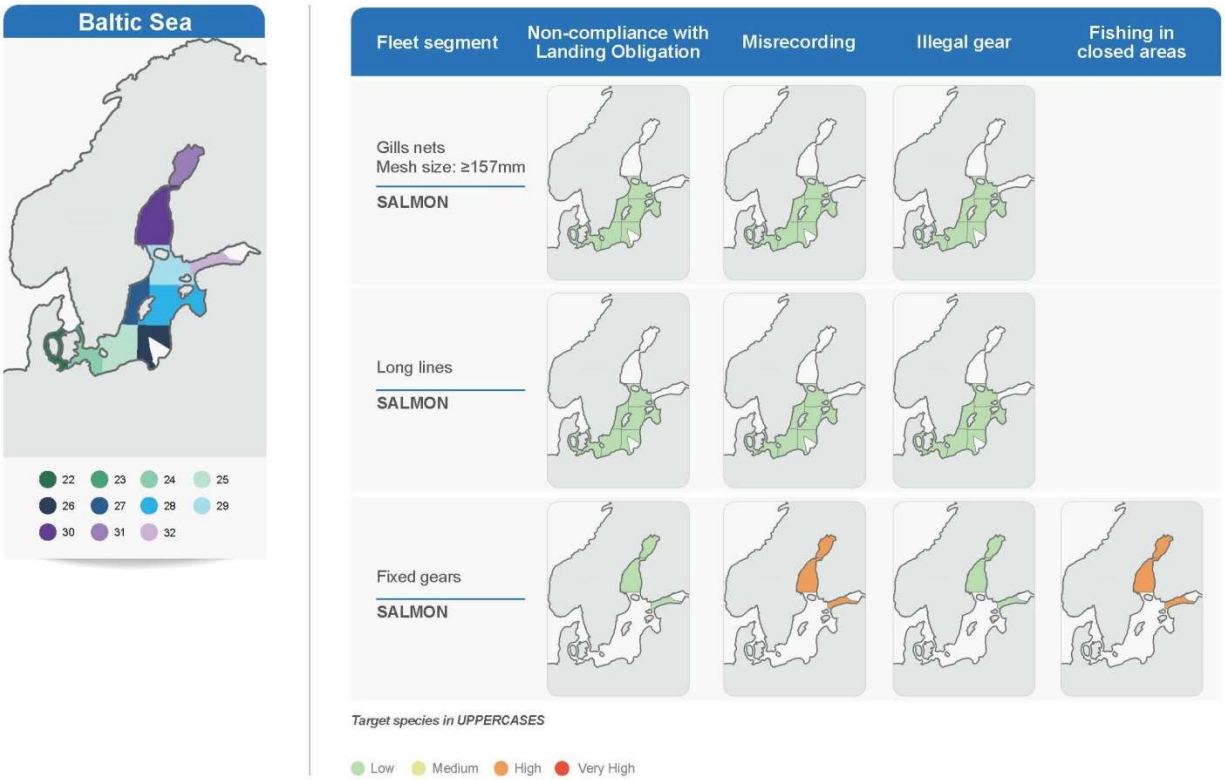

Baltic Sea
Fleet segment
Non-compliance with Landing Obligation
Misrecording
Illegal gear
Other trawl
Filets maillants
Maillage
SAUMON
Palangres
SAUMON
Engins fixes
SAUMON
Espèce cible en MAJUSCULES
Faible – Moyen – Élevé – Très élevé
Filets maillants
Maillage
SAUMON
Palangres

Mer Baltique
Segment de flotte
Non-respect de l'obligation de débarquement
Déclaration erronée
Engin illégal
Autre chalut
Filets maillants
Maillage
SAUMON
Palangres
SAUMON
Engins fixes
SAUMON
Espèce cible en MAJUSCULES
Faible – Moyen – Élevé – Très élevé
Filets maillants
Maillage
SAUMON
Palangres

PDC des eaux occidentales

(Rapport basé sur les données enregistrées dans le système d'information sur les PDC de l'AECP le 12/01/2017)

Plan de déploiement commun	Petites espèces pélagiques dans le PDC 2016 des eaux occidentales et de mer du Nord septentrionale
Période de référence	4 janvier au 18 décembre 2016
Participation	DE, DK, EE, ES, FR, UK, IE, LT, LV, NL, PL, PT
Zone opérationnelle	Eaux de l'UE des sous-zones CIEM IVa, V, VI, VII, VIII et IX et de la COPACE 34.1.1

	Campagne	EM	Nombre de semaines	Lieu	Du	Au
Centre de coordination responsable CCR	01 Eaux occidentales septentrionales	UK	8	UK	04/01/2016	28/02/2016
		IE	4	IE	29/02/2016	27/03/2016
		NL	3	AECP	28/03/2016	17/04/2016
		IE	22	IE	18/04/2016	18/09/2016
		NL	5	AECP	19/09/2016	23/10/2016
		DE	1	AECP	24/10/2016	30/10/2016
		DE	3	DE	31/10/2016	20/11/2016
		FR	4	FR	21/11/2016	18/12/2016
	02 Eaux occidentales australes	ES	7	AECP	04/01/2016	21/02/2016
		ES	6	ES	22/02/2016	03/04/2016
		FR	5	FR	04/04/2016	08/05/2016
		PT	5	AECP	09/05/2016	12/06/2016
		PT	11	AECP	13/06/2016	28/08/2016
		FR	8	FR	29/08/2016	23/10/2016
		ES	8	AECP	24/10/2016	18/12/2016

A – RÉSUMÉ DE L'ACTIVITÉ			
Type de déploiement	Espèces visées par le PDC	Quantité déclarée (tonnes)	% du total
Terre	Argentines (NS) (ARG)	3	0%
	Hareng (HER)	11 520,19	4%
	Maquereau (MAC)	163 568,63	52%
	Merlan bleu (WHB)	89 878,27	29%
	Sanglier (BOR)	6 117,34	2%
	Maquereau espagnol (MAS)	145,28	0%
	Anchois (ANE)	941,23	0%
	Sardine (PIL)	2 906,05	1%
	Sprat (SPR)	35	0%
	Églefin (HAD)	8	0%
	Chinchard (JAX)	33 919,42	11%
	Autres (OTH)	4 226,57	1%
	Merlan (WHG)	13,56	0%
	Total	**313 282,54**	**100%**
Mer	Hareng (HER)	18 903,97	22%
	Maquereau (MAC)	22 093,54	26%
	Merlan bleu (WHB)	39 027,29	46%
	Sanglier (BOR)	16,60	0%
	Maquereau espagnol (MAS)	16,32	0%
	Anchois (ANE)	29,66	0%
	Sardine (PIL)	97,55	0%
	Sprat (SPR)	0,04	0%
	Grande argentine (ARU)	49,46	0%
	Églefin (HAD)	5,57	0%
	Chinchard (JAX)	3 850,04	4%
	Autres (OTH)	1 570,27	2%
	Merlan (WHG)	11,17	0%
	Total	**85 671,48**	**100%**

B – MOYENS DE CONTRÔLE DÉPLOYÉS							
État membre	Navire de patrouille		Avion	Échange d'inspecteurs			
	Jours en mer		Nombre de vols	Équipes conjointes en mer		Équipes mixtes à terre	
	Base	Associé		Jours-hommes déployés	Jours-hommes pris en charge	Jours-hommes déployés	Jours-hommes pris en charge
DE	16			5	6	5	
DK						10	
ES	41	90	8	17	27	5	15
FR	21	52	10	6	17	10	5
UK	189	98	87	4	5		10
IE	94	8	13	6			5
NL	6				4		
PT	4	7	1	21		5	
Total	**371**	**255**	**119**	**59**	**59**	**35**	**35**

C – ACTIVITÉ EFFECTUÉE												
TYPE D'ACTIVITÉ	Type de déploiement	Type d'objet	Indicateur	Pays d'immatriculation de l'objet								
				DE	DK	ES	FR	UK	IE	NL	PT	Total
Surveillance	Air		Observations signalées			59	215	583	87		5	**949**
	Mer		Observations signalées	56			2	107				**165**
Inspections	Terre	Navire	Nombre d'inspections		62	1560	88	121	429	9	48	**2317**
			Nombre d'inspections ciblées		2	17		14	2			**35**
		Transport	Nombre d'inspections			78						**78**
		Entreprise	Nombre d'inspections ciblées			18					4	**22**
	Mer	Navires	Nombre d'inspections	8		176	93	41	17	8	14	**357**
			Nombre d'inspections ciblées	1		3	4					**8**

D - RÉSULTATS DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE																
Type de déploiement	Objet	Indicateurs	Pays d'immatriculation de l'objet													
			BE	**DE**	**DK**	**ES**	**FR**	**FO**	**UK**	**IE**	**LT**	**NL**	**NO**	**PT**	**SE**	**Total**
Terre	Entreprise	Nombre d'inspections				18								4		**22**
		Nombre d'inspections avec infraction présumée				1										**1**
		% d'inspections avec infraction présumée				5.56								0		**4.55**
		Nombre total d'infractions présumées				1										**1**
	Transport	Nombre d'inspections				78										**78**
		Nombre d'inspections avec infraction présumée				13										**13**
		% d'inspections avec infraction présumée				16,67										**16.67**
		Nombre total d'infractions présumées				13										**13**
	Navire	Nombre d'inspections	2	1	67	1403	107	4	129	389		6	20	185	4	**2317**
		Nombre d'inspections avec infraction présumée		1	3	77	9		2					2		**94**
		% d'inspections avec infraction présumée	0	100	4,48	5,49	8,41	0	1,55	0		0	0	1,08	0	**4.06**
		Nombre total d'infractions présumées		1	3	84	9		3					2		**102**
		Nombre total d'inspections de cibles				5		1	17					12		**35**
Mer	Navire	Nombre d'inspections		8	4	172	74	5	9	19	1	22	8	35		**357**
		Nombre d'inspections avec infraction présumée				4	3					1		2		**10**
		% d'inspections avec infraction présumée		0	0	2,33	4,05	0	0	0	0	4,55	0	5,71		**2.80**
		Nombre total d'infractions présumées				5	3					1		3		**12**
		Nombre total d'inspections de cibles		1				4						3		**8**
		Inspections de cibles avec infractions												1		**1**

E - TYPE D'INFRACTIONS PRÉSUMÉES CONSTATÉES AU COURS DES PDC	
Catégorie d'infraction présumée	**Total**
01 - Non-respect des obligations de déclaration	108
02 - Utilisation d'engins interdits ou non conformes	4
07 - Pêche sans être titulaire d'une licence, d'une autorisation ou d'un permis en cours de validité	1
10 - Obstruction au travail des inspecteurs	2
16 - Autre	13
Total	**128**

Analyse des risques

Blue whiting

Western Waters Pelagic

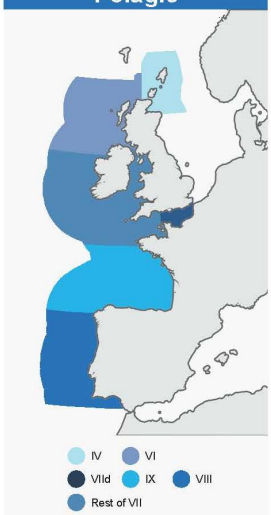

Fleet segment	Non-compliance with Landing Obligation	Misrecording	Illegal gear
Freezer trawler Mid-water			
Refrigerated sea water tank vessel Mid-water trawl			
Refrigerated sea water Mid-water pair trawl			
Refrigerated sea water tank vessel Purse seine			
Polyvalent Bottom otter trawl			
Polyvalent Mid-water pair trawl			
Polyvalent Bottom pair trawl			

Low Medium High Very High

Blue Whiting	Merlan bleu
Western Waters Pelagic	Eaux occidentales - Pélagiques
Rest of VII	Reste de VII
Fleet segment	Segment de flotte
Non-compliance with Landing Obligation	Non-respect de l'obligation de débarquement
Misrecording	Déclaration erronée
Illegal gear	Engin illégal
Freezer trawler Mid-water	Chalutier congélateur Pélagique
Refrigerated sea water tank vessel Mid-water trawl	Navire à réservoir d'eau de mer réfrigérée Chalut pélagique
Refrigerated sea water Mid-water pair trawl	Eau de mer réfrigérée Chaluts-bœufs pélagiques
Refrigerated sea water tank vessel	Navire à réservoir d'eau de mer réfrigérée
Purse seine	Senne coulissante
Polyvalent	Polyvalent
Bottom otter water	Chaluts de fond à panneaux
Polyvalent Mid-water pair trawl	Polyvalent Chaluts-bœufs pélagiques
Polyvalent Bottom pair trawl	Polyvalent Chaluts-bœufs de fond
Low – Medium – High – Very high	Faible – Moyen – Élevé – Très élevé

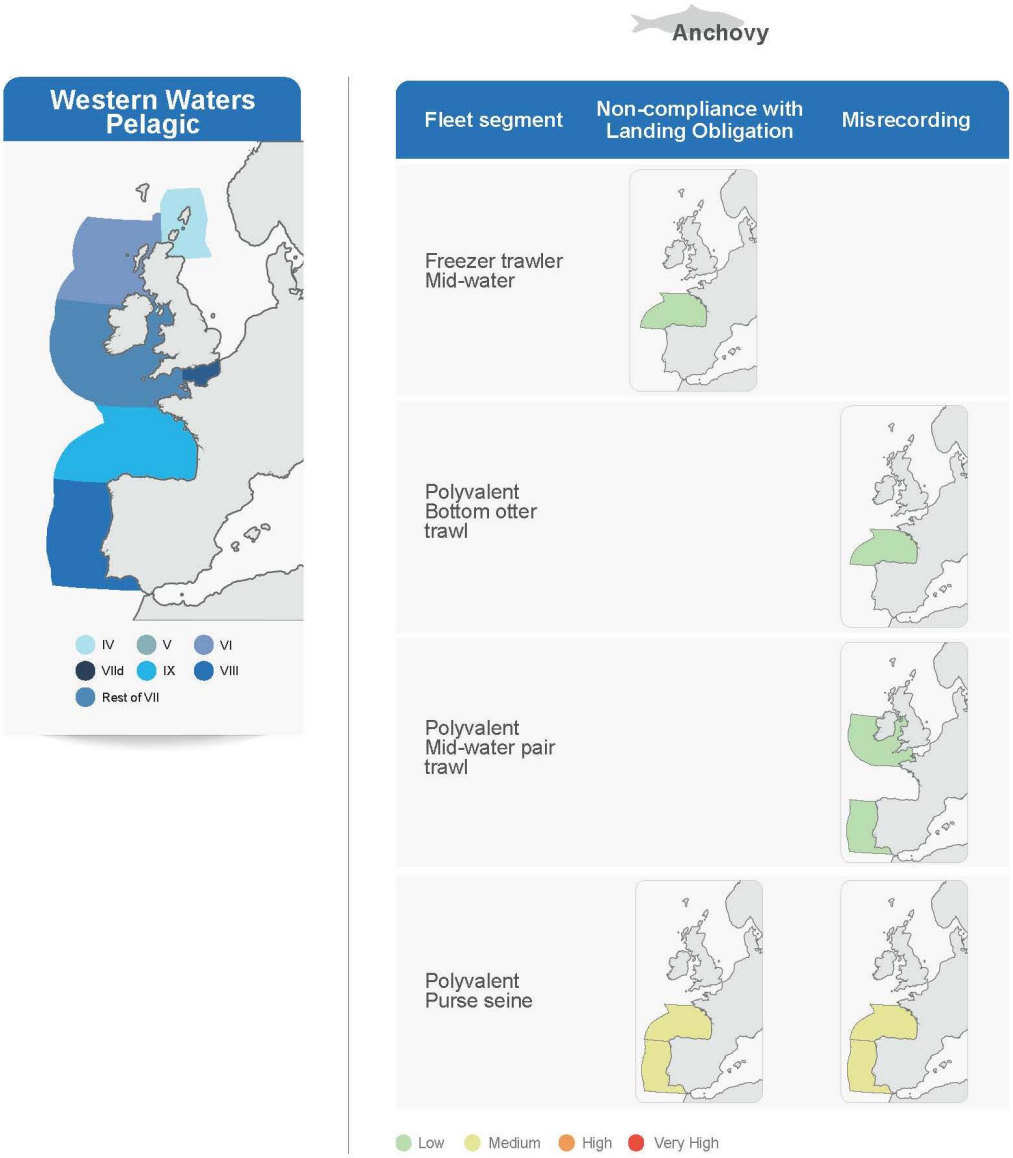

Anchovy	Anchois
Wester Waters Pelagic	Eaux occidentales - Pélagiques
Rest of VII	Reste de VII
Fleet segment	Segment de flotte
Non-compliance with Landing Obligation	Non-respect de l'obligation de débarquement
Misrecording	Déclaration erronée
Freeze trawler Mid water	Chalutier congélateur Pélagique
Polyvalent Bottom otter trawl	Polyvalent Chaluts de fond à panneaux
Polyvalent Mid-water pair trawls	Polyvalent Chaluts bœufs pélagiques
Polyvalent Purse seine	Polyvalent Senne coulissante
Low – Medium – High – Very high	Faible – Moyen – Élevé – Très élevé

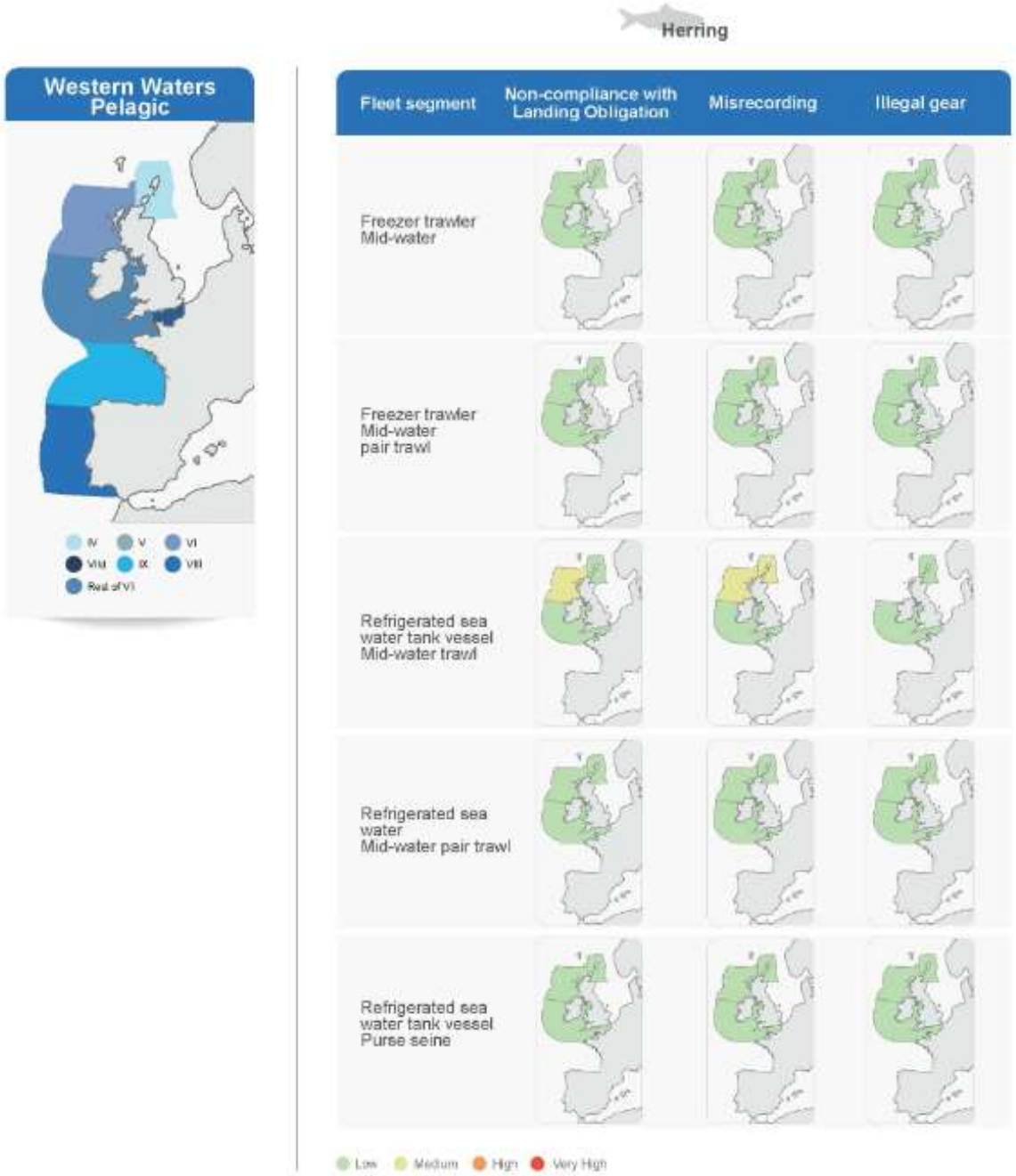

Herring	Hareng
Western Waters Pelagic	Eaux occidentales - Pélagiques
Rest of VI	Reste de VI
Fleet segment	Segment de flotte
Non-compliance with Landing Obligation	Non-respect de l'obligation de débarquement
Misrecording	Déclaration erronée
Illegal gear	Engin illégal
Freezer trawl Mid-water	Chalutier congélateur Pélagique
Freezer trawler Mid-water pair trawl	Chalutier congélateur Chaluts-bœufs pélagiques
Refrigerated sea water tank vessel Mid-water trawl	Navire à réservoir d'eau de mer réfrigérée Chalut pélagique
Refrigerated sea water Mid-water pair trawl	Eau de mer réfrigérée Chaluts-bœufs pélagiques
Refrigerated sea water tank vessel Purse seine	Navire à réservoir d'eau de mer réfrigérée Senne coulissante
Low – Medium – High – Very high	Faible – Moyen – Élevé – Très élevé

Mackerel

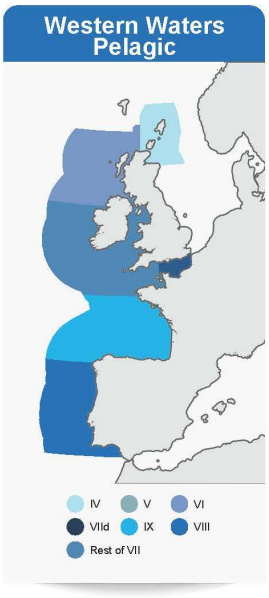

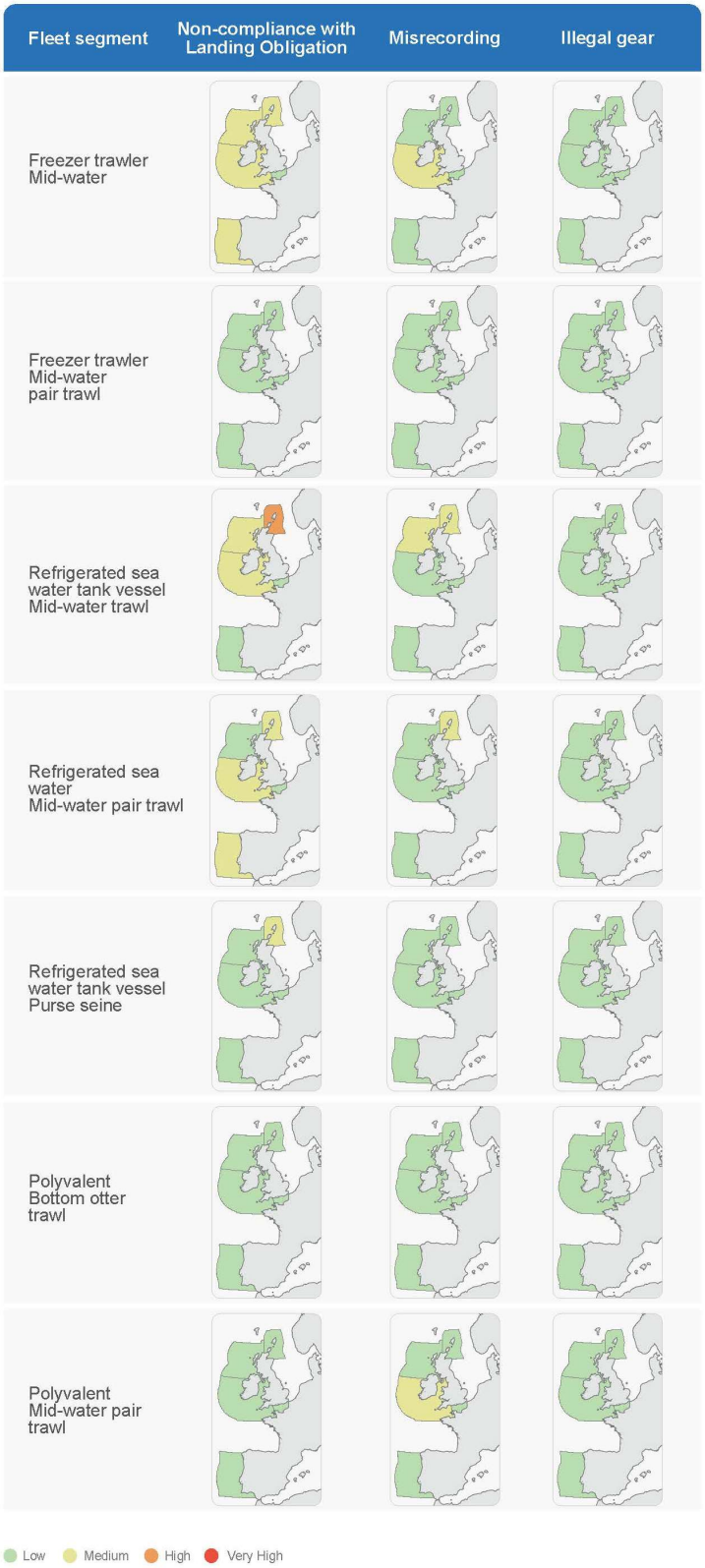

Mackerel	Maquereau
Wester Waters Pelagic	Eaux occidentales - Pélagiques
Rest of VII	Reste de VII
Fleet segment	Segment de flotte

Non-compliance with Landing Obligation	Non-respect de l'obligation de débarquement
Misrecording	Enregistrement incorrect
Illegal gear	Engin illégal
Freezer trawler Mid-water	Chalutier congélateur Pélagique
Freezer trawler Mid-water pair trawl	Chalutier congélateur Chaluts-bœufs pélagiques
Refrigerated sea water tank vessel Mid-water trawl	Navire à réservoir d'eau de mer réfrigérée Chalut pélagique
Refrigerated sea water Mid-water pair trawl	Eau de mer réfrigérée Chaluts-bœufs pélagiques
Refrigerated sea water tank vessel Purse seine	Navire à réservoir d'eau de mer réfrigérée Senne coulissante
Polyvalent Bottom otter trawl	Polyvalent Chaluts de fond à panneaux
Polyvalent Mid-water pair trawl	Polyvalent Chaluts-bœufs pélagiques
Low – Medium – High – Very high	Faible – Moyen – Élevé – Très élevé

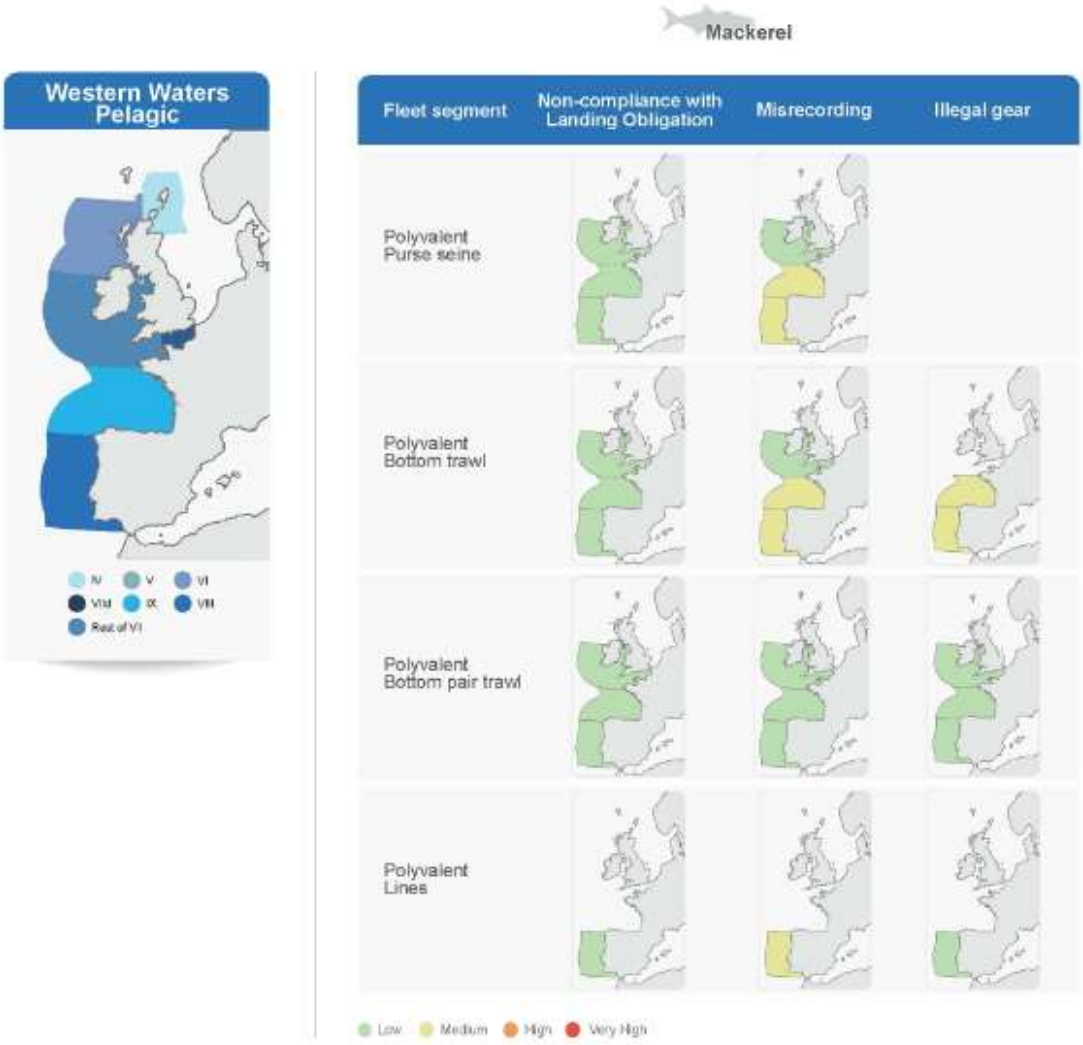

Mackerel	Maquereau
Wester Waters Pelagic	Eaux occidentales - Pélagiques
Rest of VI	Reste de VI
Fleet segment	Segment de flotte
Non-compliance with Landing Obligation	Non-respect de l'obligation de débarquement
Misrecording	Déclaration erronée
Illegal gear	Engin illégal
Polyvalent Purse seine	Polyvalent Purse seine
Polyvalent Bottom trawl	Polyvalent Bottom trawl
Polyvalent Bottom pair trawl	Polyvalent Bottom pair trawl
Polyvalent Lines	Polyvalent Lines
Low – Medium – High – Very high	Faible – Moyen – Élevé – Très élevé

Horse Mackerel

Western Waters Pelagic

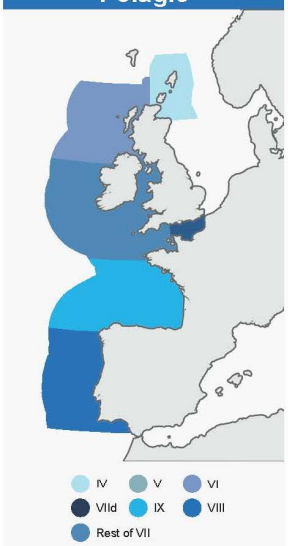

Fleet segment	Non-compliance with Landing Obligation	Misrecording	Illegal gear
Freezer trawler Mid-water trawl			
Freezer trawler Mid-water pair trawl			
Refrigerated sea water tank vessel Mid-water trawl			
Refrigerated sea water Mid-water pair trawl			
Refrigerated sea water tank vessel Purse seine			
Polyvalent Bottom otter trawl			
Polyvalent Bottom pair trawl			

Low Medium High Very High

Horse Mackerel	Chinchard
Wester Waters Pelagic	Eaux occidentales - Pélagiques
Rest of VII	Reste de VII
Fleet segment	Segment de flotte
Non-compliance with Landing Obligation	Non-respect de l'obligation de débarquement
Misrecording	Déclaration erronée
Illegal gear	Engin illégal
Freezer trawler Mid-water trawl	Chalutier congélateur Chalut pélagique
Freezer trawler Mid-water pair trawl	Chalutier congélateur Chaluts-bœufs pélagiques
Refrigerated sea water tank vessel Mid-water trawl	Navire à réservoir d'eau de mer réfrigérée Chalut pélagique
Refrigerated sea water Mid-water pair trawl	Eau de mer réfrigérée Chaluts-bœufs pélagiques
Refrigerated sea water tank vessel Purse seine	Navire à réservoir d'eau de mer réfrigérée Senne coulissante
Polyvalent Bottom otter trawl	Polyvalent Chaluts de fond à panneaux
Polyvalent Bottom otter pair trawl	Polyvalent Chaluts-bœufs de fond à panneaux
Low – Medium – High – Very high	Faible – Moyen – Élevé – Très élevé

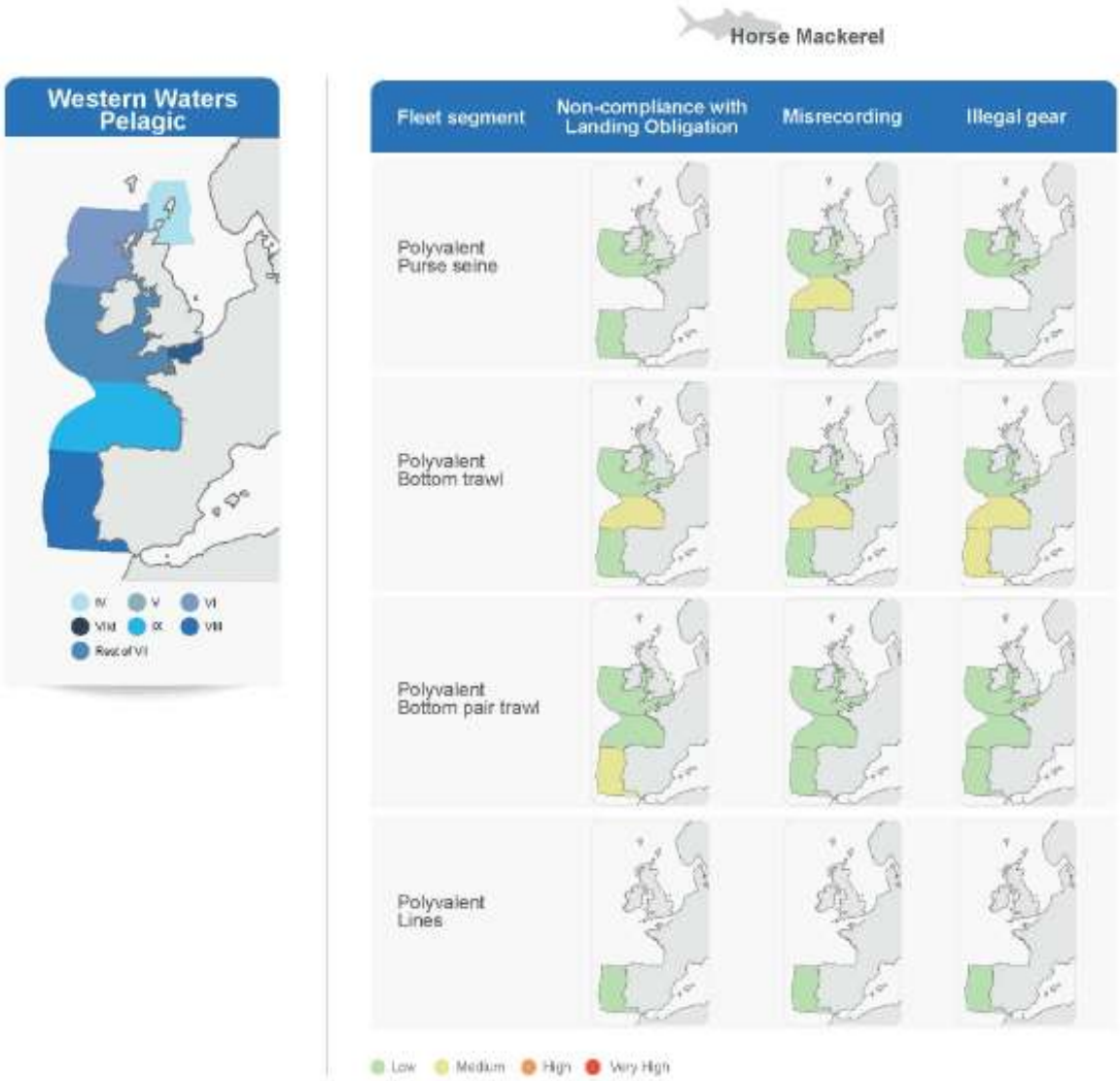

Horse Mackerel	Chinchard
Wester Waters Pelagic	Eaux occidentales - Pélagiques
Rest of VI	Reste de VI
Fleet segment	Segment de flotte
Non-compliance with Landing Obligation	Non-respect de l'obligation de débarquement
Misrecording	Déclaration erronée
Illegal gear	Engin illégal
Polyvalent Senne coulissante	Polyvalent Senne coulissante
Polyvalent Chalut de fond	Polyvalent Chalut de fond
Polyvalent Chaluts-bœufs de fond	Polyvalent Chaluts-bœufs de fond
Polyvalent Lignes	Polyvalent Lignes
Low – Medium – High – Very high	Faible – Moyen – Élevé – Très élevé

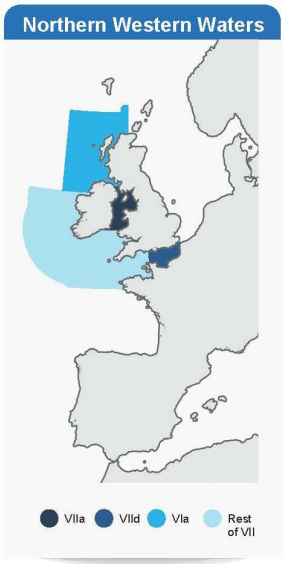

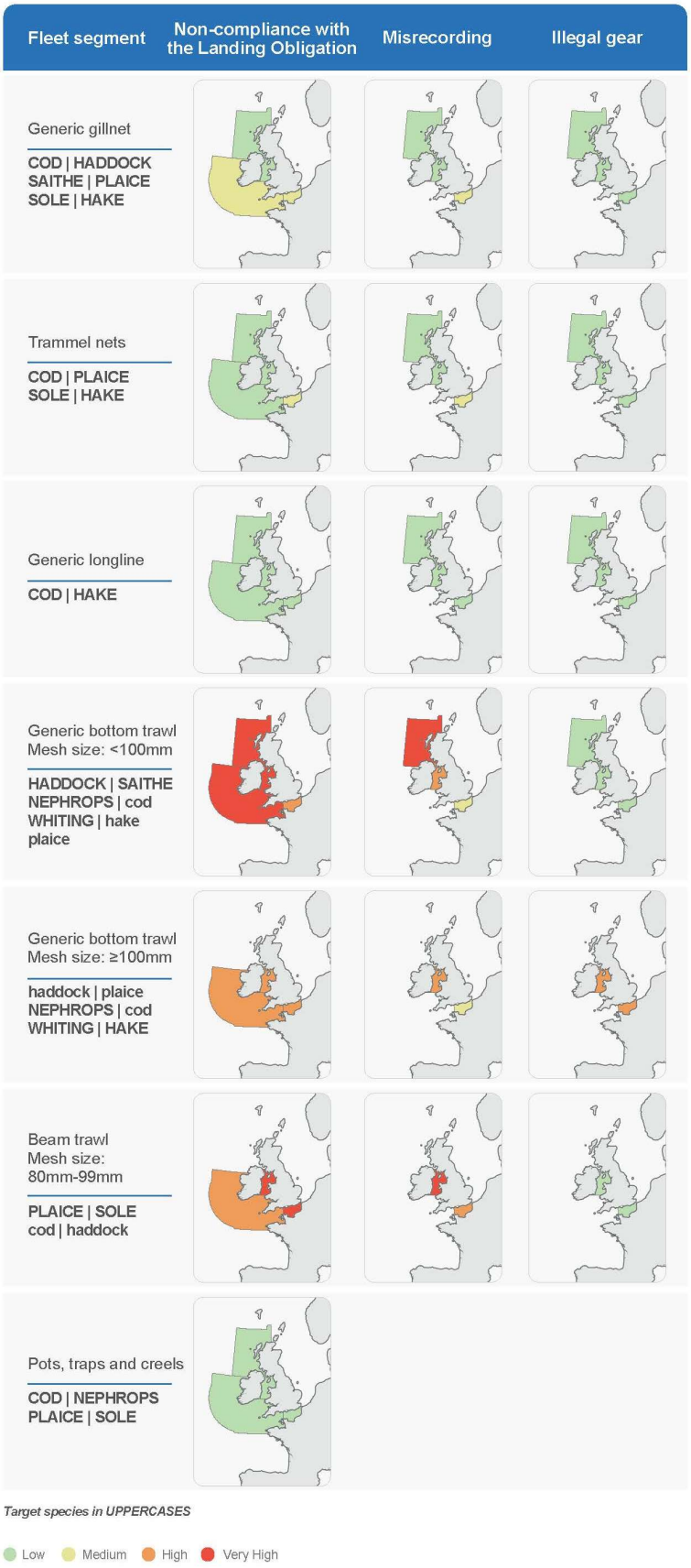

Northern Western Waters	Eaux occidentales - Pélagiques
Rest of VII	Reste de VI
Fleet segment	Segment de flotte

Non-compliance with Landing Obligation	Non-respect de l'obligation de débarquement
Misrecording	Déclaration erronée
Illegal gear	Engin illégal
Filets maillants génériques **CABILLAUD/ÉGLEFIN/LIEU NOIR/PLIE/SOLE/MERLU**	Filets maillants génériques **CABILLAUD/ÉGLEFIN/LIEU NOIR/PLIE/SOLE/MERLU**
Trémails **CABILLAUD/PLIE/SOLE/MERLU**	Trémails **CABILLAUD/PLIE/SOLE/MERLU**
Palangre générique **CABILLAUD/MERLU**	Palangre générique **CABILLAUD/MERLU**
Chalut de fond générique Maillage: **ÉGLEFIN/LIEU NOIR/LANGOUSTINE/cabillaud/MERLAN/merlu/plie**	Chalut de fond générique Maillage: **ÉGLEFIN/LIEU NOIR/LANGOUSTINE/cabillaud/MERLAN/merlu/plie**
Chalut de fond générique Maillage: **églefin/plie/LANGOUSTINE/cabillaud/MERLAN/MERLU**	Chalut de fond générique Maillage: **églefin/plie/LANGOUSTINE/cabillaud/MERLAN/MERLU**
Chalut à perche Maillage: **PLIE/SOLE/cabillaud/églefin**	Chalut à perche Maillage: **PLIE/SOLE/cabillaud/églefin**
Low – Medium – High – Very high	Faible – Moyen – Élevé – Très élevé

PDC de l'OPANO et de la CPANE

(Rapport basé sur les données enregistrées dans le système d'information sur les PDC de l'AECP le 12/01/2017)

Plan de déploiement commun	PDC OPANO et CPANE 2016
Période de référence	1er janvier au 31 décembre 2016
Participation	DE, DK, EE, ES, FR, IE, LT, LV, NL, PL, PT, SE, UK
Zone opérationnelle	Zone de réglementation de l'OPANO

A – MOYENS DE CONTRÔLE DÉPLOYÉS						
État membre	Navire de patrouille		Échange d'inspecteurs			
	Jours en mer		Équipes conjointes en mer		Équipes mixtes à terre	
	Base	Associé	Jours-hommes déployés	Jours-hommes pris en charge	Jours-hommes déployés	Jours-hommes pris en charge
DE	13			10		
ES	44			44		28
EE			53		8	
LT			10			
LV			21			
PT	30			30	20	
Total	**87**	**0**	**84**	**84**	**28**	**28**

B – ACTIVITÉ EFFECTUÉE							
TYPE D'ACTIVITÉ	Type de déploiement	Type d'objet	Indicateur	Pays d'immatriculation de l'objet			
				DE	ES	PR	**Total**
Surveillance	Mer		Observations signalées	14	20	16	**50**
Inspections	Terre	Navire	Nombre d'inspections		3		**3**
	Mer	Navire	Nombre d'inspections	6	16	5	**27**

C - RÉSULTATS DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE								
Type de déploiement	Objet	Indicateurs	Pays d'immatriculation de l'objet					
			ES	EE	JA	PT	USA	**Total**
Terre	Navire	Nombre d'inspections		1		2		**3**
		Pourcentage d'inspections avec infraction présumée				2		**2**
		Pourcentage d'inspections avec infraction présumée		0		100		**66,67**
		Nombre total d'infractions présumées				2		**2**
Mer	Navire	Nombre d'inspections	10	4	3	9	1	**27**
		Pourcentage d'inspections avec infraction présumée	2					**2**
		% d'inspections avec infraction présumée	20	0	0	0	0	**7,41**
		Nombre total d'infractions présumées	3					**3**

D - TYPE D'INFRACTIONS PRÉSUMÉES CONSTATÉES AU COURS DU PDC	
Catégorie d'infraction présumée	**Total**
01 - Non-respect des obligations de déclaration	4
09 - Pêche dirigée sur un stock faisant l'objet d'un moratoire ou dont la pêche est interdite	1
Total	**5**

(Rapport basé sur les données enregistrées dans le système d'information sur les PDC de l'AECP le 12/01/2017)

Plan de déploiement commun	PDC OPANO et CPANE 2016
Période de référence	1er janvier au 31 décembre 2016
Participation	DE, DK, ES, EE, FR, IR, LT, LV, NL, PL, PT, SE, UK
Zone opérationnelle	Zone de réglementation de la CPANE

A – MOYENS DE CONTRÔLE DÉPLOYÉS							
État membre	Navire de patrouille		Avion	Échange d'inspecteurs			
	Jours en mer		Nombre de vols	Équipes conjointes en mer		Équipes mixtes à terre	
	Base	Associé		Jours-hommes déployés	Jours-hommes pris en charge	Jours-hommes déployés	Jours-hommes pris en charge
DE	48				48		
DK	15				15		
ES	40				40		
FR				20			
IE	11		31				
LT				20			
LV				15			
PL				28			
PT				20			
SE			4				
UK	4		4				
Total	**118**	**0**	**39**	**103**	**103**		

B – ACTIVITÉ EFFECTUÉE										
TYPE D'ACTIVITÉ	Type de déploiement	Type d'objet	Indicateur	Pays d'immatriculation de l'objet						
				DE	DK	ES	UK	IE	SE	**Total**
Surveillance	Air		Observations signalées				5	33	19	**57**
	Mer		Observations signalées	119	13	194	3	22		**351**
Inspections	Mer	Navire	Nombre d'inspections	15	8	17	2	4		**46**

C - RÉSULTATS DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE												
Type de déploiement	Objet	Indicateurs	Pays d'immatriculation de l'objet									
			DE	ES	FO	UK	IE	KA	LT	NO	RU	**Total**
Mer	Navire	Nombre d'inspections	3	6	1	1	1	1		1	31	**46**
		Pourcentage d'inspections avec infraction présumée								1	2	**3**
		Pourcentage d'inspections avec infraction présumée	0	0	0	0	0	0	0	100	6,45	**6,52**
		Nombre total d'infractions présumées								1	2	**3**

D - TYPE D'INFRACTIONS PRÉSUMÉES CONSTATÉES AU COURS DU PDC	
Catégorie d'infraction présumée	**Total**
01 - Non-respect des obligations de déclaration	1
06 - Pêche dans une zone de l'ORGP incompatible/en contravention avec les mesures de conservation et de gestion	2
Total	**3**

PDC de la Méditerranée et de l'Atlantique Est

Plan de déploiement commun	PDC Méditerranée et Atlantique Est 2016
Période de référence	1er janvier au 31 décembre 2016
Participation	CY, EL, ES, FR, HR, IT, MT, PT, SI, XFX[59]
Zone opérationnelle	Sous-zones CIEM VIII, IX, X, sous-zone COPACE 34.1.2 et zone FAO 37

	Campagne	EM		Lieu	Du	Au
Centre de coordination responsable CCR	Campagne Méditerranée/Atlantique Est	ES MT		AECP	01/04/2016	30/06/2016
		FR		FR	01/07/2016	31/07/2016
		RH		AECP	01/08/2016	31/08/2016
		IT		IT	01/09/2016	30/11/2016
		RH		AECP	01/12/2016	31/12/2016

A – MOYENS DE CONTRÔLE DÉPLOYÉS							
État membre	Navire de patrouille		Avion	Échange d'inspecteurs			
	Jours en mer		Nombre de vols	Équipes conjointes en mer		Équipes mixtes à terre	
	Core	Associé		Jours-hommes déployés	Jours-hommes pris en charge	Jours-hommes déployés	Jours-hommes pris en charge
CY	16			5	1	5	4
ES	48	14	6	8	33		33
FR	31		2	33	10	40	
EL	11		3	1	2	9	3
RH	66		1	12	17	24	31
IT	107		5	18	24	38	41
MT	10	10	7	16	3	10	33
PT		5				13	
SI	4			1	4	14	8
XFX	1	55	168				
Total	**294**	**84**	**192**	**94**	**94**	**153**	**153**

[59] Frontex

B – ACTIVITÉ EFFECTUÉE														
TYPE D'ACTIVITÉ	Type de déploiement	Type d'objet	Indicateur	Moyen de contrôle du pays d'immatriculation										
				CY	ES	FR	EL	RH	IT	MT	PT	SL	XFX	**Total**
Surveillance	Air		Observations signalées		74	4	7	23	3	72			478	**661**
	Terre		Observations signalées	38					2					**40**
	Mer		Observations signalées	25		174	2	213	58	22		1	103	**598**
Inspections	Terre	Navire	Nombre d'inspections	39	149	237	11	221	42	36	35	3		**773**
		Transport	Nombre d'inspections				6	24	16			20		**66**
		Entreprise	Nombre d'inspections	36	1		23	54	52			8		**174**
		Exploitation piscicole	Nombre d'inspections		23			50		67				**140**
		Autre piège	Nombre d'inspections		55				4					**59**
	Mer	Navire	Nombre d'inspections	16	73	36	22	134	139	75	9	5		**509**
		Exploitation piscicole	Nombre d'inspections		2			10						**12**

Type de déploiement	Objet	Indicateur	C – RÉSULTATS DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE																			
			Contrôle du pays d'immatriculation																			
			AL	CY	DE	DK	DZ	ES	FR	GR	RH	IE	IT	JA	LY	MT	CP	PT	SI	TN	UK	**Total**
Air	Navire	Nombre total d'infractions présumées											2									**2**
	Entreprise	Nombre d'inspections		36				1		23	54		52						8			**1744**
		Nombre d'inspections avec infraction présumée		1				1			11		1									**14**
		% d'inspections avec infraction présumée		2,78				100		0	20,37		1,92						0			**8.05**
		Nombre total d'infractions présumées		2				2			12		1									**17**
	Exploitation piscicole	Nombre d'inspections						23			50					67						**140**
		Nombre d'inspections avec infraction présumée									1											**1**
		% d'inspections avec infraction présumée						0			2					0						**0.71**
		Nombre total d'infractions présumées									1											**1**
	Autre piège	Nombre d'inspections						55					4									**59**
		Nombre d'inspections avec infraction présumée											1									**1**
		% d'inspections avec infraction présumée						0					25									**2**
		Nombre total d'infractions présumées											1									**1**
	Transport	Nombre d'inspections								6	34		20						6			**66**
		Nombre d'inspections avec infraction présumée								2	4		6						1			**13**
		% d'inspections avec infraction présumée								33,33	11,76		30						16,67			**19.70**
		Nombre total d'infractions présumées								2	4		7						1			**14**
	Navire	Nombre d'inspections	3	39			2	133	241	4	219	4	47	1	13	22	6	35	3		1	**773**
		Nombre d'inspections avec infraction présumée		1				14	1	1	6		4			2	1	1				**31**
		% d'inspections avec infraction présumée	0	2,56			0	10,53		25	2,74	0	8,51	0	0	9,09	16,67	12,86	0		0	**4.01**
		Nombre total d'infractions présumées		1				19	1	4	6		4			2	1	1				**39**
Mer	Exploitation piscicole	Nombre d'inspections						2			10											**12**
	Navire	Nombre d'inspections	2	19	2	2	1	49	34	22	126	1	153		3	56	21	5	884	4	1	**509**
		Nombre d'inspections avec infraction présumée	1	2				9	7		5		23		1	7			2	2		**59**
		Pourcentage d'inspections avec infraction présumée	50	10,53	0	0	0	18,37	20,59	00	3,97	0	15,03		33,33	12,5	0	0	25	50	0	**11.59**
		Nombre total d'infractions présumées	1	4				12	8		5		32		1	9			2	3		**77**

D - TYPE D'INFRACTIONS PRÉSUMÉES CONSTATÉES AU COURS DES PDC	
Catégorie d'infraction présumée	**Total**
01 - Non-respect des obligations de déclaration	33
02 - Utilisation d'engins interdits ou non conformes	9
04 - Dissimulation, altération ou élimination d'éléments de preuve	4
05 - Détention à bord, transbordement ou débarquement de poissons sous-dimensionnés	3
06 - Pêche dans une zone de l'ORGP incompatible/en contravention avec les mesures de conservation et de gestion	43
07 - Pêche sans être titulaire d'une licence, d'une autorisation ou d'un permis en cours de validité	2
08 - Pêches dans des zones ou au cours de périodes interdites ou sans quota	11
09 - Pêche dirigée sur un stock faisant l'objet d'un moratoire ou dont la pêche est interdite	1
10 - Obstruction au travail des inspecteurs	4
13 - Non-transmission d'une déclaration de débarquement ou d'une déclaration de vente lorsque le débarquement des captures a eu lieu dans un pays tiers	1
15 - Non-débarquement des espèces soumises à quota capturées au cours d'une opération de pêche	1
16 - Autres	39
Total	**151**

Analyse des risques

Bluefin tuna fisheries

Fleet segment	Misrecording	Technical measures
Purse seiners targeting bluefin tuna for farming, associated vessels and farms	Very High	Medium
Pelagic trawlers	Medium	
Bait boats (poles and lines)	High	Low
Line vessels	Very High	Very High
Fixed traps	Medium	
Sport and recreational fisheries		Very High
Other catch fleet	Low	

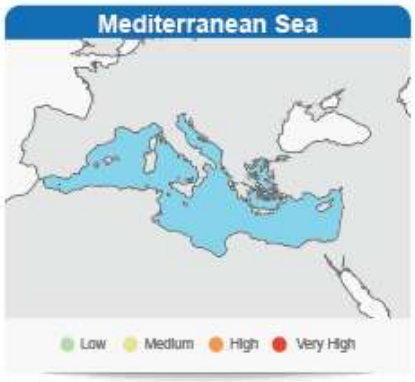

Swordfish fisheries

Fleet segment	Misrecording	Technical measures
Line vessels	Medium	Very High
Sport and recreational fisheries		Very High

Small pelagics in area GSA 17

Fleet segment	Misrecording	Technical measures
Mid-water trawl Mesh size: >20mm	Medium	High
Purse seiners Mesh size: >14mm	Medium	Medium

Fleet segment	Misrecording	Technical measures
Turbot fishery	Medium	High
Sprat fishery	Medium	Medium

Méditerranée et Atlantique Est	Pêche au thon rouge		
	Segment de flotte	Déclaration erronée	Mesures techniques
	Senneurs ciblant le thon rouge pour l'élevage, navires et élevages associés Chalutiers pélagiques Thoniers à appât vivant (cannes et lignes) Canneurs Pièges fixes Pêche sportive et pêche de loisir Autre flotte de pêche		

Mer Méditerranée	Pêche de l'espadon		
	Segment de flotte	Déclaration erronée	Mesures techniques
	Canneurs Pêche sportive et pêche de loisir		

Mer Adriatique	Petites espèces pélagiques dans la zone GSA 17		
	Segment de flotte	Déclaration erronée	Mesures techniques
	Chalut pélagique Maillage: >20mm Senneurs à senne coulissante Maillage: >14mm		

Mer Noire			
	Segment de flotte	Déclaration erronée	Mesures techniques
	Pêche au turbot Pêche de sprat		

Formation

Zone	Type d'action	Action	Date(s)	Lieu	Nombre de participants	Résultats (% de bon ou très bon)
MED/ mer Noire	Atelier opérationnel du PDC	PDC MED - Séminaire de formation des inspecteurs de l'Adriatique	25-26 févr.	Portoroz (SL)	17	**100%**
	Atelier opérationnel du PDC	PDC MED/Atlantique Est Séminaire pour les formateurs	9-10 mars	Rome (IT)	8	**96%**
	Atelier opérationnel du PDC	Atelier pour les inspecteurs MED à déployer durant les missions en mer en 2016	12-13 avr.	Vigo (ES)	18	**100%**
	Assistance aux EM	Formation nationale des inspecteurs des pêcheries MED	21-22 avr.	Nantes (FR)	7	-
	Assistance aux EM	Formation nationale des inspecteurs des pêcheries MED	21-22 avr.	Livourne (IT)	16	-
	Assistance aux EM	Participation à la formation nationale à Malte (INN + inspection)	26-29 avril	La Valette (MT)	28	-
	Assistance aux EM	Atelier sur la pisciculture MED - Formation pour les inspecteurs croates	26-28 avr.	Split (HR)	20	-
	Assistance aux EM	Formation nationale des inspecteurs des pêcheries MED	22-23 sept.	Livourne (IT)	22	-
	Assistance aux EM	Formation mer Noire	13-14 déc.	Burgas (BG)	40	-
OPANO/ CPANE/EO	Atelier opérationnel du PDC	Formation CPANE pour les inspecteurs	17-18 févr.	Vigo (ES)	15	**100%**
	Assistance aux EM	Formation CPANE Irlande	3 mars	Haulbowline (IE)	28	**100%**
	Assistance aux EM	Formation CPANE pour le personnel des CSP	4 avril	Édimbourg (UK)	6	**100%**
	Assistance aux EM	Formation nationale CPANE pour les membres de l'équipage du Vestkysten	3 mai	Copenhague (DK)	5	-
	Atelier opérationnel du PDC	Formation EO Pélagiques pour les inspecteurs	5-6 avril	Édimbourg (UK)	16	**86%**
	Atelier opérationnel du PDC	Formation OPANO pour les inspecteurs	26-28 oct.	Vigo (ES)	23	**100%**
Mer du Nord/mer Baltique	Atelier opérationnel du PDC	Formation MdN pour les inspecteurs de l'Union	8-9 mars	Hambourg (DE)	21	**91%**
	Assistance aux EM	Participation à la formation nationale belge	20-26 mars	Ostende (BE)	10	-
	Atelier opérationnel du PDC	Formation MB pour les inspecteurs de l'Union	5-6 oct.	Helsinki (FI)	27	**89%**
	Assistance aux EM	Participation à la formation nationale suédoise	8-9 nov.	Göteborg (SE)	27	**95%**
Tous les EM	Assistance aux EM	Ateliers de formation pour les nouveaux venus	5-6 avril	Vigo (ES)	18	**100%**
	Assistance aux EM	Ateliers de formation avancée	14-15 juin	Las Palmas (ES)	19	**100%**
	Atelier AECP	Séminaire CCR	18-19 oct.	Vigo (ES)	16	**94%**
	Plateforme d'apprentissage en ligne de l'AECP	Cours en ligne sur l'inspection au port/inspection en mer pour les responsables de la pêche/inspecteurs de l'Union	Toute l'année	En ligne	150 utilisateurs enregistrés	-
Pays tiers	Assistance à la Commission	Formation à l'inspection et au contrôle des pêches pour les fonctionnaires du Liberia	8-9 déc.	Monrovia	14	-
TOTAL		**Nombre d'événements: 24**	**Nombre de jours:**	-	**Nombre de participants : 430 +150 (apprentissage en ligne) =580**	-

Annexe II. Statistiques sur la gestion financière

Synthèse des résultats 2016

Description	Résultat/chiffres de la période	
	Année en cours	Année précédente
Taux d'exécution budgétaire des crédits d'engagement (C1)	99,6 %	99,6 %
Taux d'exécution budgétaire des crédits de paiement (C1)	88,5 %	92,2 %
Taux d'exécution budgétaire des crédits de paiement à l'exclusion des salaires (chapitres 11 et 12) (C1)	99,6 %	99,5 %
Exécution des crédits reportés (C8)	95,3 %	96,5 %
Taux d'exécution budgétaires des crédits d'engagement (R0 à mettre en œuvre en 2016 et 2017)	42,6 %	Sans objet
Taux d'exécution budgétaire des crédits de paiement (R0 à mettre en œuvre en 2016 et 2017)	35,8 %	Sans objet
Taux d'exécution budgétaire des crédits d'engagement (C1, C8, R0)	95,3 %	Sans objet
Taux d'exécution budgétaire des crédits de paiement (C1, C8, R0)	85,2 %	Sans objet
Retard de paiement	0,7 %	0,1 %

Exécution du budget (C1)

DÉPENSES DE PERSONNEL				Engagements (EUR)			Paiements (EUR)			Reportés	
Chapitre	**Description**	**Budget 2016**	**Virements**	**CE (€)**	**Engagés**	**%**	**CP (€)**	**Payés**	**%**	**€**	**%**
1.1	Personnel en activité	5 810 000	-100 315	5 709 685	5 703 784	100%	5,709,685	5 673 928	99%	29 857	1%
1.2	Frais de recrutement	110 000	-20 467	89 533	74 820	84%	89,533	62 302	70%	12 518	14%
1.3	Missions administratives et déplacements	85 000	-16 700	68 300	66 500	97%	68,300	59 887	88%	6 613	10%
1.4	Infrastructure sociomédicale, formation	142 000	-38 268	103 732	97 760	94%	103,732	80 462	78%	17 297	17%
1.7	Frais de réception et de représentation	2 000	0	2 000	1 568	78%	2,000	1 568	78%	0	0%
	TOTAL TITRE I	**6 149 000,00**	**-175 750**	**5 973 250**	**5 944 432**	**100%**	**5 973 250**	**5 878 147**	**98%**	**66 285**	**1%**

DÉPENSES ADMINISTRATIVES				Engagements (EUR)			Paiements (EUR)			Reportés	
Chapitre	Description	Budget 2016	Virements	CE (EUR)	Engagés	%	CP (EUR)	Payés	%	€	%
2.0	Loyers d'immeubles et coûts associés	311 400	-19 620	291 780	289 813	99%	291 780	264 136	91%	25 677	9%
2.1	Dépenses liées au traitement des données et coûts associés	350 000	208 650	558 650	558 226	100%	558 650	330 448	59%	227 778	41%
2.2	Biens meubles et coûts associés	31 600	12 280	43 880	43 706	100%	43 880	20 872	48%	22 834	52%
2.3	Dépenses de fonctionnement administratif courant	22 000	-6 400	15 600	15 445	99%	15 600	13 938	89%	1 507	10%
2.4	Frais postaux et télécommunications	65 000	-4 300	60 700	60 584	100%	60 700	53 168	88%	7 416	12%
2.5	Frais de réunion	62 000	28 000	90 000	89 755	100%	90 000	89 755	100%	0	0%
2.6	Services supplémentaires	433 000	62 640	495 640	493 921	100%	495 640	246 656	50%	247 265	50%
2.7	Informations/communications générales	55 000	1 000	56 000	55 997	100%	56 000	47 318	84%	8 680	15%
	TOTAL TITRE II	**1 330 000**	**282 250**	**1 612 250**	**1 607 448**	**100%**	**1 612 250**	**1 066 291**	**66%**	**541 156**	**34%**

DÉPENSES OPÉRATIONNELLES				Engagements (EUR)			Paiements (EUR)			Reportés	
Chapitre	Description	Budget 2016	Virements	CE (EUR)	Engagés	%	CP (EUR)	Payés	%	€	%
3,0	Renforcement des capacités	963 000	-68 300	894 700	894 558	100%	894 700	569 891	64%	324 667	36%
3,1	Coordination opérationnelle	775 000	-38 200	736 800	736 459	100%	736 800	642 695	87%	93 764	13%
3,2	Acquisition de moyens	0	0	-	-	0%			0%		
	TOTAL TITRE III	**1 738 000**	**-106 500**	**1 631 500**	**1 631 017**	**100%**	**1 631 500**	**1 212 586**	**74%**	**418 431**	**26%**

	BUDGET TOTAL	**9 217 000**	**0**	**9 217 000**	**9 182 897**	**99,6 %**	**9 217 000**	**8 157 024**	**88,5 %**	**1 025 873**	**11%**

Exécution du budget (C8)

DÉPENSES DE PERSONNEL

Chapitre	Description	Reportés de 2015	Payés	Annulés	% annulés/reportés
1.1	Personnel en activité	18 742	18 133	609	3,3 %
1.3	Missions administratives et déplacements	10 634	9 955	678	6,4 %
1.4	Infrastructure sociomédicale, formation	26 331	23 301	3 031	11,5 %
1.7	Frais de réception et de représentation	170	170		0,0 %
	TOTAL TITRE I	**55 877**	**51 559**	**4 318**	**7,7 %**

DÉPENSES ADMINISTRATIVES

Chapter	Description	Reportés de 2015	Payés	Annulés	% annulés/reportés
2.0	Loyers d'immeubles et coûts associés	26 151	25 417	734	2,8 %
2.1	Dépenses liées au traitement des données et coûts associés	139 022	138 439	583	0,4 %
2.2	Biens meubles et coûts associés	9 904	9 781	123	1,2 %
2.3	Dépenses de fonctionnement administratif courant	655	655	-	0,0 %
2.4	Frais postaux et télécommunications	5 426	4 556	870	16,0 %
2.6	Services supplémentaires	59 943	56 476	3 468	5,8 %
2.7	Informations/communications générales	35 820	34 325	1 495	4,2 %
	TOTAL TITRE II	**276 921**	**269 649**	**7 272**	**2,6 %**

DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

Chapitre	Description	Reportés de 2015	Payés	Annulés	% annulés/reportés
3.0	Renforcement des capacités	242 664	235 567	7 097	2,9 %
3.1	Coordination opérationnelle	101 943	88 597	13 345	13,1 %
	TOTAL TITRE III	**344 607**	**324 165**	**20 442**	**5,9 %**

	BUDGET TOTAL	**677 405**	**645 373**	**32 033**	**4,7 %**

Exécution budgétaire (R0 à mettre en œuvre en 2016 et 2017)

		ENGAGEMENTS			PAIEMENTS		
TITRE/CH	**SOURCE DE FINANCEMENT R0 (SUBVENTIONS AD HOC)**	**Crédits (€)**	**Engagés (€)**	**%**	**Crédits (€)**	**Payés (€)**	**%**
1	**PERSONNEL**	**325 842**	**155 842**	**47,8 %**	**325 842**	**153 711**	**47,2 %**
1.1	Personnel en activité	325 842	155 842	47,8 %	325 842	153 711	47,2 %
2	**DÉPENSES ADMINISTRATIVES**	**0**	**0**	**0%**	**0**	**0**	**0%**
3	**DÉPENSES OPÉRATIONNELLES**	**424 158**	**164 000**	**38,7 %**	**424 158**	**114 931**	**27,1 %**
3.0	Renforcement des capacités	270 000	19 000	7,0 %	270 000	11 153	4,1 %
3.1	Coordination opérationnelle	154 158	145 000	94,1 %	154 158	103 778	67,3 %
	TOTAL SOURCE DE FINANCEMENT R0	**750 000**	**319 842**	**42,6 %**	**750 000**	**268 641**	**35,8 %**

Annexe III. Organigramme

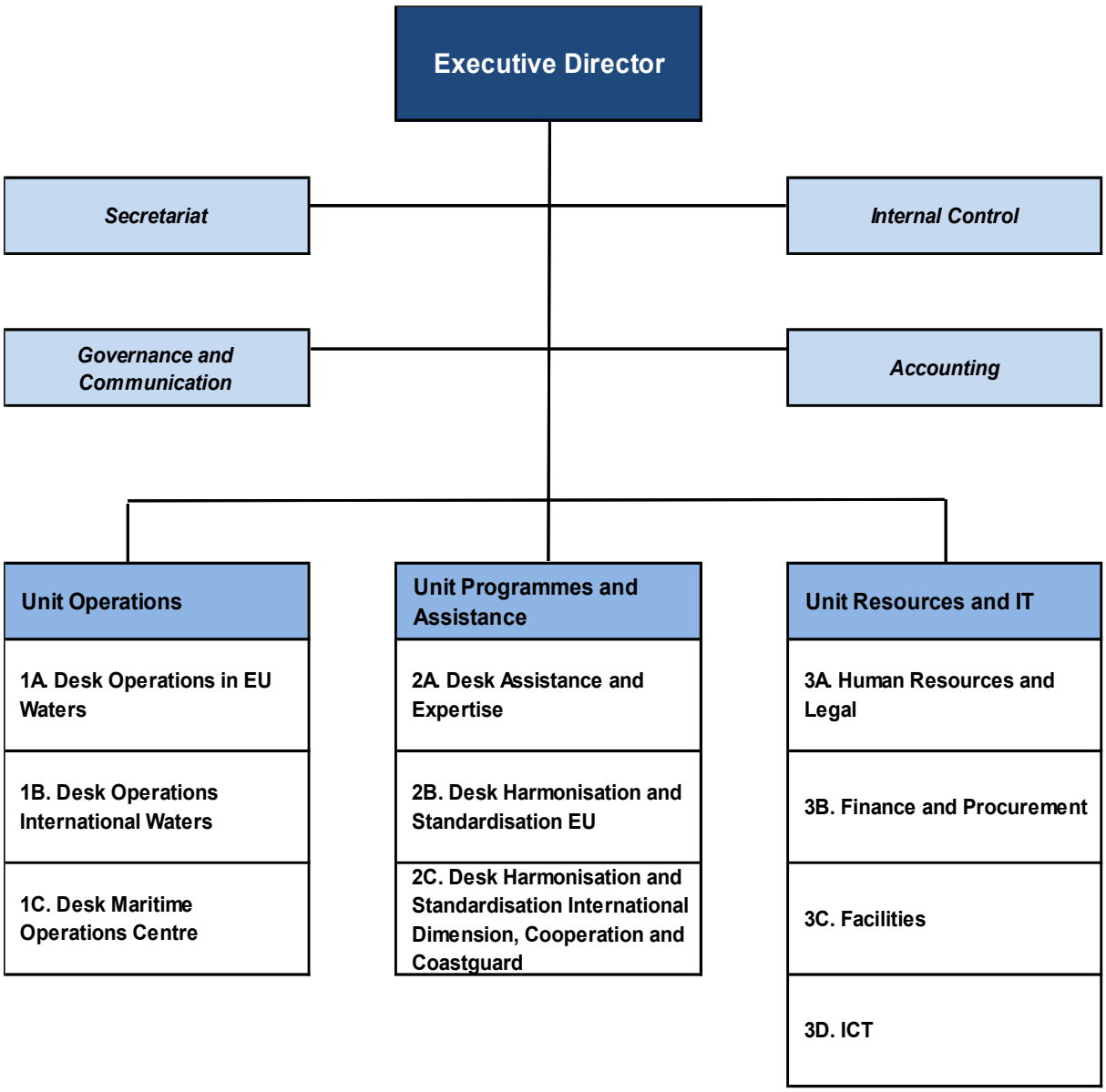

Executive Director	Directeur exécutif
Secretariat	Secrétariat
Internal Control	Contrôle interne
Governance and Communication	Gouvernance et communication
Accounting	Comptabilité
Unit Operation	Unité Opérations
1A Desk Operations in EU Waters	1A Bureau Opérations dans les eaux de l'UE
1B Desk Operations International Waters	1B Bureau Opérations dans les eaux internationales
1C Desk Maritime Operations Centre	1C Bureau Centre d'opérations maritimes
Unit Programmes and Assistance	Unité Programmes et assistance
2A Desk Assistance and Expertise	2A Bureau Assistance et expertise
2B Desk Harmonisation and Standardisation EU	2B Bureau Harmonisation et normalisation UE

2C Desk Harmonisation and Standardisation	2C Bureau Harmonisation et normalisation
International Dimension, Cooperation and Coastguard	Dimension internationale, coopération et garde côtière
Unis Resources and IT	Unité Ressources et TI
3A Human Resources and Legal	3A Ressources humaines et affaires juridiques
3B Finance and Procurement	3B Finances et achats
3C Facilities	3C Installations
3D ICT	3D TIC

Annexe IV.Tableau des effectifs

Catégorie	2016			
	Autorisés au titre du budget de l'UE		Pourvus au 31/12/2016	
	Fonctionnaires	AT	Fonctionnaires	AT
AD 16				
AD 15		1		1
AD 14				
AD 13		2		2
AD 12		2		2
AD 11				
AD 10		3		3
AD 9		6		6
AD 8		5		5
AD 7		2		2
AD 6		1		1
AD 5				
TOTAL AD	**0**	**22**	**0**	**22**
AST 11				
AST 10		7		7
AST 9		3		3
AST 8		3		3
AST 7		8		8
AST 6		2		2
AST 5		6		6
AST 4				
AST 3				
AST 2				
AST 1				
TOTAL AST	**0**	**29**	**0**	**29**
TOTAL AST/SC	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL	**51**		**51**	

Annexe V. Informations sur les niveaux d'entrée pour chaque type de poste

Fonctions essentielles (exemples)	Type de contrat (fonctionnaire, AT ou AC)	Groupe de fonctions, grade de recrutement (ou bas des parenthèses si publié entre parenthèses)	Indication si la fonction est une fonction de soutien administratif ou une fonction opérationnelle ou neutre
Opérationnel			
Chef de département, directeur adjoint, etc.	Pas d'application		
Chef d'unité (niveau 2)	AT	AD9	Opérationnel
Chef de section (niveau 3)	AT	AD7	Opérationnel
Agent de haut niveau	AT	AD7	Opérationnel
Agent, spécialiste	AT	AD6	Opérationnel
Agent subalterne	AT	AD5	Opérationnel
Assistant de haut niveau	AT, AC	AST10-11, GF III	Opérationnel
Assistant subalterne	AT, AC	AST1, GF II	Opérationnel
Assistant du directeur	AT	AST4	Opérationnel
Soutien			
Chef de l'administration (niveau 2)	AT	AD11	Soutien
Chef de section (niveau 3)	AT	AD7	Soutien
Agent de haut niveau	AT	AD7	Soutien
Agent, spécialiste	AT	AD6	Soutien
Agent subalterne	AT	AD5	Soutien
Assistant de haut niveau	AT, AC	AST10-11, GF III	Aide
Assistant subalterne	AT, AC	AST1, GF II	Aide
Chef des ressources humaines	Pas d'application		
Chef des finances	Pas d'application		
Chef de la communication	Pas d'application		
Chef de l'informatique	Pas d'application		
Webmestre-éditeur	Pas d'application		
Secrétaire	AT, AC	AST/SC1-2, GF II	Soutien
Préposé au courrier	Pas d'application		
Délégué à la protection des données	AT	AD6	Soutien
Comptable	AT	AD9	Neutre
Auditeur interne	Pas d'application		

Annexe VI. Ressources humaines par type d'emploi

Ressources humaines par type d'emploi en 2015 et 2016

L'AECP a effectué une analyse comparative à la suite de la mise en place de la *Méthodologie de sélection des agences*. L'analyse a porté sur la situation de 2015 et de 2016. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous et permettent de comparer l'affectation des ressources humaines (mesurées en temps de travail) à des types d'activité prédéfinis.

(Sous-)catégorie de type d'emploi	2015	2016
Soutien administratif et coordination	**29%**	**31 %**
Soutien administratif	25%	29 %
Coordination	4%	2 %
Opérationnel	**61%**	**59 %**
Coordination opérationnelle de haut niveau	3%	2,5 %
Gestion et mise en œuvre des programmes	50%	45 %
Évaluation & analyse d'impact	1%	2,5 %
Opérationnel général	7%	9 %
Neutre	**10%**	**10 %**
Finance/Contrôle	10%	10 %
Linguistique	0%	0%
Total	**100%**	**100%**

Annexe VII. Marchés publics

Contrats signés en 2016 (chiffres uniquement)

Contrats-cadres attribués	6
à la suite d'un appel d'offres ouvert	4
à la suite d'une procédure négociée	2
Contrats d'exécution d'un contrat-cadre	79
à la suite de bons de commande	38
à la suite de contrats spécifiques	41
Contrats (pas de contrats-cadres) attribués	17
à la suite de bons de commande	10
à la suite de contrats directs	7
TOTAL des engagements juridiques conclus	102

Les appels d'offres ouverts ont représenté 50 % de l'ensemble des procédures en 2016.

Liste des procédures ouvertes (plus de 135 000 EUR) lancées en 2016		
Référence	Volume (selon l'avis de marché)	Titre
EFCA/2016/OP/01	675 000 EUR	Services d'amélioration du lieu de travail (mobilier, équipement, aménagement et design)
EFCA/2016/OP/02	20 000 000 EUR	Affrètement de navires hauturiers pour des activités polyvalentes lot 1: navire hauturier dans l'Atlantique Nord (12 400 000 EUR) lot 2: navire hauturier en Méditerranée (7 600 000 EUR) (l'appel d'offres n'a pas abouti)
EFCA/2016/OP/03	225 000 EUR	Fourniture de fournitures et de matériel de bureau (appel d'offres toujours en cours à la fin de 2016)
EFCA/2016/OP/04	20 000 000 EUR	Affrètement d'un navire de patrouille pour la pêche côtière (appel d'offres toujours en cours à la fin de 2016)

Aucune procédure négociée n'a été lancée pour un montant de plus de 15 000 EUR (3 procédures de moins de 15 000 EUR ont eu lieu) en 2016.

Liste des procédures négociées sans publication préalable d'un avis de marché sur la base de l'article 134, paragraphe 1, point b), du règlement délégué (UE) n° 1268/2012 de la Commission		
Référence	Volume	Titre
EFCA/2016/NP/02	45 000 EUR	Prestation de services de maintenance corrective et préventive pour vTrack par VISMA CONSULTING A/S

L'AECP a publié un appel à manifestation d'intérêt (AMI) le 27 juillet 2016 en vue de constituer une liste d'experts pour soutenir les activités de l'Agence en matière de renforcement des capacités et de fonctions liées à la garde côtière.

Annexe VIII. Décisions du conseil d'administration

Date	Décision	Objet
10 mars	N° 16-I-04	Adoption du rapport annuel 2015 de l'AECP
10 mars	N° 16-I-07	Modification de la décision du CA n° 15-II-08 concernant l'adoption du PTP 2016-2020, du PTA 2016 et du budget final 2016 de l'AECP
10 mars	N° 16-I-10	Modification de la décision du CA nº 15-II-8(1) concernant l'adoption de la politique relative à la prévention et à la gestion des conflits d'intérêt de l'AECP
10 mars	N° 16-I-13	Modalités d'exécution du règlement financier de l'AECP
10 mars	Sans objet	Prolongation du mandat du directeur exécutif de l'AECP
21 juin	N° 16-II-2	Adoption du PTP 2016-2020, du PTA 2016 et du budget final 2016
21 juin	N° 16-II-5	Adoption des comptes annuels définitifs de l'AECP pour l'exercice financier 2015
21 juin	Nº 16-II-6 (1)	Dispositions générales d'exécution concernant l'article 54 du régime applicable aux autres agents de l'UE
21 juin	Nº 16-II-6 (2)	Dispositions générales d'exécution concernant l'article 87, paragraphe 3, du régime applicable aux autres agents de l'UE
21 juin	Nº 16-II-6 (3)	Adoption de dispositions d'exécution du statut en vertu des procédures relatives à la mise en œuvre de l'article 110 du statut
21 juin	Nº 16-II-6 (4)	Création du comité du personnel
21 juin	Nº 16-II-6 (5)	Non-application de la décision de la Commission sur la durée maximale du recours à du personnel non permanent au sein des services de la Commission
11 octobre	N° 16-III-5	Adoption du document unique de programmation (DOCUP) de l'AECP contenant le PTP 2017-2021, le PTA 2017, le budget définitif et le tableau des effectifs pour l'exercice 2017
11 octobre	N° 16-III-6	Adoption du projet de document unique de programmation (DOCUP) contenant le PTP 2018-2022 et le PTA 2018
11 octobre	N° 16-III-9	Évaluation annuelle du directeur exécutif de l'AECP
11 octobre	Nº 16-III-11 (1)	Modalités d'exécution concernant le temps de travail
11 octobre	Nº 16-III-11 (2)	Demande de non-application de plusieurs décisions de la Commission adoptant des dispositions d'exécution du statut en vertu des procédures relatives à la mise en œuvre de l'article 110, paragraphe 2 (formation et perfectionnement, encadrement moyen et fonction de conseiller)
11 octobre	N° 16-III-12	Nomination du comptable de l'AECP

Annexe IX. Critères d'importance relative

Conformément aux lignes directrices et aux instructions actuelles de la CE concernant les rapports et conformément aux bonnes pratiques, une réserve doit être introduite dans la déclaration annuelle d'assurance concernant le rapport annuel d'activité sur la base des critères d'importance relative.

Même si aucune réserve n'a été formulée, l'Agence doit expliquer les critères d'importance relative applicables à ses opérations.

Sur la base des critères d'importance relative, l'ordonnateur est en mesure de détecter les faiblesses significatives qui pourraient conduire à une réserve formelle dans la déclaration d'assurance.

Parmi les types de faiblesses possibles à considérer figurent:

- une occurrence significative d'erreurs dans les opérations sous-jacentes (légalité et régularité), détectée pendant les contrôles ou les exercices de supervision;
- des faiblesses significatives du système de contrôle;
- une couverture insuffisante de l'audit et/ou une information inadéquate des systèmes de contrôle interne;
- des problèmes critiques exposés par la Cour des comptes européenne, le service d'audit interne et l'OLAF;
- des événements significatifs pour la réputation de l'Agence.

Les critères d'importance relative comptent des critères qualitatifs et et d'autres quantitatifs.

D'un point de vue qualitatif, l'importance d'une faiblesse est jugée à:

- la nature et la portée de la faiblesse,
- la durée de la faiblesse,
- l'existence de mesures compensatoires satisfaisantes (contrôles d'atténuation),
- l'existence de mesures correctrices probablement efficaces (plans d'action).

D'un point de vue quantitatif, une faiblesse est jugée importante et peut conduire à une réserve si l'impact financier ou le risque de perte est supérieur à 30 000 EUR, ce qui représente 1 % du budget total (hors rémunérations), ou si elle comporte un risque significatif pour la réputation de l'Agence.

Sur la base des informations statistiques dérivées du volume des opérations financières de l'Agence, celle-ci a également fixé un seuil pratique de divulgation des faiblesses et des exceptions dans le rapport annuel, si l'impact financier ou la perte est estimée à plus de 2 500 EUR.

Le niveau d'importance relative et le seuil de divulgation sont revus chaque année.

Annexe X. Comptes annuels[60]

(tous les montants sont libellés en EUR)

BILAN au 31 décembre 2016	31.12.2016 (provisoire)	31.12.2015 (définitif)	Variation
ACTIFS			
ACTIFS NON CIRCULANTS	**813 338**	**1 243 590**	**-430 252**
Actifs incorporels	317 124	552 686	-235 562
Propriétés immobilières, usine et équipement	496 214	690 904	-194 690
ACTIFS CIRCULANTS	**1 951 144**	**1 056 764**	**894 380**
Préfinancement à court terme	0	0	0
Créances à court terme	420 202	211 812	208 390
Trésorerie et liquidités	1 530 942	844 952	685 990
TOTAL ACTIFS	**2 764 482**	**2 300 354**	**464 128**
PASSIF			
PASSIF NON CIRCULANT	**0**	**0**	**0**
PASSIF CIRCULANT	**1 385 682**	**661 947**	**723 735**
Provisions pour risques et charges	5 000	0	5.000
Montants à payer	563 148	422 273	140 875
Comptes créditeurs auprès de la CE	817 534	239 674	577 860
TOTAL PASSIF	**1 385 682**	**661 947**	**723 735**
TOTAL ACTIFS NETS	**1 378 800**	**1 638 407**	**-259 606**
Excédent/déficit cumulé	**1 638 406**	**1 794 818**	**-156 411**
Résultat de l'exercice	**-259 606**	**-156 411**	**-103 195**

ÉTAT DES PERFORMANCES FINANCIÈRES (EPF)	2016 (provisoire)	2015 (définitif)	Variation
REVENUS			
Revenus de la subvention de l'UE	9 444 176	9 124 326	319 851
Autres revenus d'exploitation de change	0	11 903	-11 903
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	**9 444 176**	**9 136 229**	**307 948**
DÉPENSES			
Dépenses opérationnelles	-1 143 466	-1 025 809	-117 657
Dépenses administratives	-8 560 794	-8 271 206	-289 588
Totalité des frais de personnel	-5 738 091	-5 695 180	-42 911
Dépenses liées aux immobilisations	-529 655	-459 468	-70 187
Autres dépenses administratives	-2 293 632	-2 116 175	-177 457
Résultat net de change	584	-383	967
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**-9 704 260**	**-9 297 015**	**-407 245**
Revenu d'intérêts	812	4 697	-3 885
Autres dépenses financières	-336	-323	-13
RÉSULTAT FINANCIER TOTAL	**476**	**4.374**	**-3 898**
EFP - Résultat de l'exercice	**-259 606**	**-156 411**	**-103 195**

[60] Les informations présentées ci-dessous sont un extrait des comptes annuels provisoires 2016 de l'AECP, qui font encore l'objet d'un audit par les vérificateurs aux comptes. Il est par conséquent possible que les montants indiqués dans ces tableaux doivent être ajustés.

Annexe XI.ICP du directeur exécutif

ICP du directeur exécutif		
ICP relatifs aux objectifs opérationnels		
Fournir des preuves des performances de l'Agence		
Produit à livrer	**Objectif**	**Réalisé**
Présentation en temps utile du projet de PTA (DOCUP)	100%	100%
Taux d'achèvement des activités du PTA	> 80%	97%
Réalisation en temps utile des objectifs du PTA	> 80%	97%
ICP relatifs à la gestion des ressources financières et humaines		
a) Production des preuves de l'utilisation rapide, en temps utile et complète des ressources financières allouées par les autorités budgétaires		
Produit à livrer	**Objectif**	**Réalisé**
Taux (%) d'exécution des crédits d'engagement	>95%	99,6 %
Taux (%) d'annulation des crédits de paiement	<5%	0,7 %
Taux (%) de résultat (paiements totaux de l'exercice N et reports à l'exercice N+1, en % du financement total de l'UE et des revenus des redevances, le cas échéant, perçus durant l'exercice N)	<5%	0,7 %
Taux (%) de paiements exécutés dans les délais légaux/contractuels	> 98%	99,3 %
b) Livraison des preuves des améliorations apportées en temps utile à l'adéquation et à l'efficacité des systèmes de contrôle interne		
Produit à livrer	**Objectif**	**Réalisé**
Taux (%) de recommandations acceptées des audits interne et externe mises en œuvre dans les délais fixés (à l'exclusion des «souhaits»)	100%	100%
c) Livraison des preuves du niveau de bien-être du personnel		
Produit à livrer	**Objectif**	**Réalisé**
Taux moyen de vacances de poste (% de postes autorisés du tableau des effectifs qui sont vacants à la fin de l'année, y compris offres d'emploi envoyées avant le 31 décembre)	<5%	0%
Nombre annuel moyen de jours de congé de maladie par membre du personnel (hors week-ends et jours fériés)	<6	6,5 (3,7)[61]
Nombre de réclamations au titre de l'article 90, paragraphe 2, du statut avec une issue positive par 100 membres du personnel	≤ 5	0

[61] Le chiffre entre parenthèses est le nombre moyen annuel à l'exclusion des maladies de longue durée (> 1 mois).

Annexe XII. Liste des acronymes et abréviations les plus utiles

SIA	Système d'identification automatique
CA	Conseil d'administration
ABAC	Comptabilité d'exercice
ABB	Budgétisation par activité
ABC	Établissement des coûts par activité
SGPA	Système de gestion par activité
ABM	Surveillance automatique du comportement
CC	Conseil consultatif
CCA	Centre de coordination associé
AD	Administrateur (personnel)
AST	Assistant (personnel)
PTA	Programme de travail annuel
BALTFISH	Forum des pêches de la mer Baltique
BCD	Document relatif aux captures de thon rouge
BFT	Thon rouge
MB	Mer Baltique
AC	Agent contractuel
PC	Programmes de cours
CCR	Centre de coordination responsable
PDPC	Plateforme de développement du programme de cours
GEC	Groupe d'experts du contrôle
PCP	Politique commune de la pêche
ECPI	Environnement commun de partage des informations
DeSIRE	Demonstration of Satellites enabling the Insertion of RPAS in Europe (projet H2020) [Démonstration de satellites permettant l'introduction de RPAS en Europe]
DoI	Déclaration d'intérêts
CE	Commission européenne
CCE	Cour des comptes européenne
ECGF	Fonction européenne de garde côtière
ZEE	Zone économique exclusive
EIR	Rapport d'inspection électronique
AECP	Agence européenne de contrôle des pêches
EMAS	Système d'audit et de gestion de l'environnement
EMCDDA	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies
FEAM	Fonds européen de la pêche et des affaires maritimes
AESM	Agence européenne pour la sécurité maritime
PE	Parlement européen
EPN	Réseau européen de patrouilles

ERS	Système de notification électronique
ESA	Agence spatiale européenne
UE	Union européenne
EUCG	Corps européen de garde-côtes
EUIPO	Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle
RFC	Règlement financier-cadre
SIP	Système d'information sur la pêche
FLUX	Fisheries Language for Universal Exchange [Langage d'échange universel en matière de pêche]
CSP	Centre de surveillance des pêches
NPP	Navire de patrouille de pêche
ETP	Équivalent temps plein (unité de mesure de l'utilisation des ressources humaines)
CGPM	Commission générale des pêches pour la Méditerranée
SAI	Service d'audit interne
CCI	Coordinateur du contrôle interne
CICTA	Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique
CIEM	Conseil international pour l'exploration de la mer
NCI	Normes de contrôle interne
TIC (ou TI)	Technologies de l'information et de la communication
IMDatE	Environnement de données maritimes intégrées
PMI	Politique maritime intégrée
COI	Commission de l'océan Indien
ISMS	Système de gestion de la sécurité de l'information
ISO	Organisation internationale de normalisation
INN	Pêche illicite, non déclarée et non réglementée
CCR	Centre commun de recherche
PDC	Plan de déploiement commun
RCIS	Régime commun d'inspection et de surveillance
ICP	Indicateur clé de performance
LE	Long Éireannach (navire irlandais)
OD	Obligation de débarquement
LRIT	Identification et suivi à distance
MARSURV	Système d'information de la surveillance maritime
MCS	Suivi, contrôle et surveillance
MED	Méditerranée
MOC	Centre d'opérations maritimes
EM	États membres
PTP	Programme de travail pluriannuel
OPANO	Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest
CPANE	Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est
MdN	Mer du Nord
EOS	Eaux occidentales septentrionales

EOA	Eaux occidentales australes
JO	Journal officiel
PACT	Partenariat, responsabilité, coopération et transparence
CC Pélagiques	Conseil consultatif pour les stocks pélagiques
PMO	Office des paiements
-	Validation de principe
ORGP	Organisation régionale de gestion des pêches
RPAS	Remotely Piloted Air System (système d'aéronefs téléguidés)
GRP	Groupe régional de pilotage
SATCEN	Centre satellitaire de l'Union européenne
PCIS	Programme de contrôle et d'inspection spécifique
SFPA	Accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable
GP	Groupe de pilotage
GPFEP	Groupe de pilotage sur la formation et l'échange de pratiques
EMS	Équipe mixte spéciale
END	Expert national détaché
POS	Procédure opérationnelle type
SRFC	Commission régionale australe de la pêche
STATIC	Comité permanent de contrôle international
SCTEP	Comité scientifique, technique et économique de la pêche
AT	Agent temporaire
GCT	Groupe consultatif technique
GTDC	Groupe technique de déploiement commun
-	Mandat
TWA	Accord de travail tripartite
CEFACT-ONU	Centre des Nations unies pour la facilité du commerce et des transactions électroniques
SDN	Système de détection des navires
SSN	Système de surveillance des navires
GT	Groupe de travail
GT FEP	Groupe de pilotage sur la formation et l'échange de pratiques
EO	Eaux occidentales

Annexe XIII. Liste d'expressions et de projets

Renforcement des capacités (activité opérationnelle)

Assistance aux États membres et à la Commission européenne dans le domaine du contrôle, de l'inspection et de la surveillance, en insistant tout particulièrement sur les activités de renforcement de l'aptitude des services répressifs nationaux à faire appliquer les règles de la PCP de manière uniforme et efficace. Ces activités couvrent la notification et l'échange de données sur les activités de pêche, de contrôle et d'inspection, la mise de ces données à la disposition du centre de coordination responsable (CCR) et des centres de coordination associés (CCA), l'élaboration et la coordination des programmes de formation, la lutte contre la pêche INN, et l'acquisition éventuelle de l'équipement nécessaire à la mise en œuvre des PDC ou à la demande des États membres.

Plateforme de développement du programme de cours (PDPC)

L'application en ligne permet l'intervention d'experts, des États membres (EM), de la Commission européenne et de l'AECP pour le développement du matériel de formation des programme de cours. Les utilisateurs autorisés peuvent discuter, suivre les commentaires sur les différentes versions des documents et gérer leurs réunions, groupes de discussion, calendriers, actualités et annonces.

Systèmes internes de l'AECP

Ils comprennent le site web de l'AECP, l'intranet, les services de courrier électronique, les serveurs de fichiers et toute application développée ou utilisée en interne pour soutenir les activités internes de l'AECP.

Système de notification électronique de l'AECP (ERS)

Ce système permettra à l'AECP de recevoir et d'émettre des messages ERS, de les échanger avec les parties prenantes par les opérations des PDC (CCR), de garantir la qualité, l'intégrité et la fiabilité des données par des processus de validation et de proposer aux utilisateurs un ensemble d'outils accessibles sur une interface web leur permettant de consulter, d'analyser et de produire des rapports et des statistiques selon des critères précis.

Rapport d'inspection électronique de l'AECP (EIR)

Ce système permettra à l'AECP de recevoir et d'émettre des messages EIR, de les échanger avec les parties prenantes par les opérations des PDC (CCR), de garantir la qualité, l'intégrité et la fiabilité des données par des processus de validation et de proposer aux utilisateurs un ensemble d'outils accessibles sur une interface web leur permettant de consulter, d'analyser et de produire des rapports et des statistiques selon des critères précis.

Apprentissage en ligne de l'AECP

Les modules de formation du programme de cours seront adaptés aux cours en ligne et mis à disposition sur cette plate-forme d'apprentissage à distance.

Système de surveillance des navires par satellite de l'AECP (SSN)

Ce système permet à l'AECP de recevoir et d'échanger des données SSS (lesquelles, outre la position, le cap et la vitesse des navires, comprennent également l'identité, le numéro d'immatriculation et l'indicatif d'appel radio des navires) et de fournir ces informations par le biais d'un système d'information géographique afin de soutenir les opérations des PDC dans les différentes zones couvertes par les PSCI correspondants.

FISHNET

Fishnet est le portail permettant d'accéder à la plupart des applications de l'AECP (ERS, SSN, EIR, systèmes de gestion des données, PDPC, formation à distance, JADE) et de fournir aux parties prenantes des outils collaboratifs (par ex. partage de données et de documents, échange d'informations, téléconférences). Ce système est conçu pour faciliter la prise de décision, la planification, la coordination opérationnelle et l'évaluation des opérations conjointes de contrôle, et pour promouvoir la collaboration à distance à l'appui des activités de l'AECP.

Gouvernance et représentation (activité fonctionnelle)

Aux fins du bon fonctionnement de l'AECP en tant qu'organe indépendant de l'UE, toutes les activités mises en œuvre pour soutenir le conseil d'administration, le conseil consultatif et les agences en matière de coopération, de représentation et de communication sont considérées comme des activités de gouvernance de l'UE. Les ressources allouées à l'activité fonctionnelle de l'AECP sont déployées pour atteindre des objectifs généraux et sont étroitement liées à ses activités opérationnelles.

Calibrage

Catégories de calibrage du poisson par taille individuelle telles que définies à l'annexe II du règlement (CE) n° 2406/96 du Conseil du 26 novembre 1996 fixant des normes communes de commercialisation pour certains produits de la pêche.

Poids en grammes

Poids moyen en grammes des captures individuelles déterminé par pesée d'un échantillon d'individus d'une prise ou d'une opération de pêche dans des pêcheries pélagiques.

Inspection

L'AECP entend par «inspection» un examen critique des navires de pêche, au port ou en mer, par des inspecteurs compétents aux fins de déterminer que le navire a effectué des activités de pêche conformément aux mesures de conservation et de gestion. Une inspection doit inclure l'examen détaillé, la mesure, le test, le jaugeage et la comparaison de tous les éléments considérés comme obligatoires par l'annexe XXVII du règlement (UE) n° 404/2011. Il en va de même des autres types d'inspections des marchés, des véhicules et des locaux.

JADE

JADE est une application web utilisée en interne par les coordinateurs de l'AECP pour enregistrer, gérer et signaler les actions des PDC. JADE est l'acronyme de «Joint deployment plan Activity Database» (base de données des activités des plans de déploiement commun).

Systèmes d'information de la surveillance maritime

Systèmes d'information développés en coopération avec des parties prenantes externes afin d'intégrer les sources d'information et les données disponibles dans le cadre de la politique maritime intégrée, de la coopération interagences et de l'ECPI (environnement commun de partage d'informations).

Coordination opérationnelle (activité opérationnelle)

Organisation de la coordination opérationnelle des activités de contrôle par les États membres en vue de l'exécution des programmes spécifiques de contrôle et d'inspection, des systèmes internationaux de contrôle et d'inspection adoptés par les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et des plans opérationnels, à la demande de deux États membres au moins.